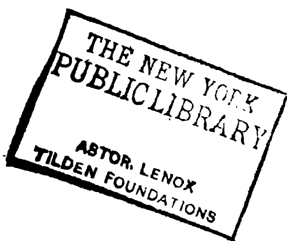

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932583 9


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN FOUNDATIONS



Louis Philippe 1.er,
Roi des Français.

A Paris, chez Barba Cour des Fontaines, N.° 3.

LE ROI

DES FRANÇAIS

ET

SA FAMILLE,

PAR UN PATRIOTE DE 1789.

Fiocingde

PARIS.

BARBA, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GRANDE COUR,

DERRIÈRE LE THÉATRE-FRANÇAIS.

1833.

« *C'est icy un livre de bonne* « *foy;* » c'est un énoncé consciencieux de faits, et non pas un panégyrique. Quand l'éloge s'y trouve, c'est qu'il naît d'actions honorables, et l'histoire, nous osons l'affirmer, n'a subi ni torture ni falsification dans les pages de ce petit volume. Aussi, quoique incomplet, sans doute, pourra-t-il, nous l'espérons, rectifier quelques opinions erronées, réfuter quelques pamphlets de parti, et offrir des

matériaux exacts à des écrivains plus habiles. Tel est, au moins, le but que nous nous sommes proposé. L'avons-nous atteint? — Le lecteur impartial prononcera.

LE ROI DES FRANÇAIS

ET

SA FAMILLE.

Il est un vulgaire parmi les princes comme parmi les autres hommes, disait le plus grand écrivain du siècle dernier ; il est bien peu de rois même dont l'histoire particulière méritât d'être écrite. En vain la flatterie ou la malignité s'est exercée sur presque tous ; il n'y en a qu un très petit nombre dont la mémoire se conserve, et ce nombre

serait plus petit encore si l'on ne se souvenait que de ceux qui ont été justes.

Nous croyons qu'une plus heureuse destinée est réservée au prince que le vœu du peuple français a élevé au trône. Son nom parviendra, nous l'espérons, à la postérité, accompagné des justes éloges de ses contemporains et des nombreux témoignages de leur reconnaissance pour le bonheur dont aura joui, sous son règne, notre belle patrie, si long-temps en proie à de cruelles dissentions. Chef d'une dynastie nouvelle, de lui datera une ère nouvelle pour la France; déjà, dans sa propre vie, tout se rattache aux époques les plus mémorables de nos fastes modernes, depuis les faits d'armes glorieux de sa première jeunesse, suivis de malheurs si peu mérités, jusqu'aux

immortelles journées de juillet 1830, où s'accomplit enfin l'expulsion d'une branche dont les derniers rejetons étaient si peu dignes de régner sur des Français.

Louis-Philippe Ier, entouré d'une nombreuse famille, voit croître autour de lui de superbes espérances. Puissent-elles, ainsi que celles du peuple qu'il a été appelé à gouverner, n'être jamais trahies par la fortune !

Ce prince naquit à Paris, le 6 octobre 1773, de Louis-Philippe-Joseph, duc de Chartres, et de Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre.

Son grand-père, Louis-Philippe, duc d'Orléans, petit-fils du régent, vivait encore ; prince généreux et magnifique, qui faisait un noble usage de ses immenses richesses. Il avait, jeune encore, porté les armes avec éclat, et

s'était déjà distingué par sa bravoure et son sang-froid à la malheureuse bataille de Dettingen (27 juin 1743), où il eut un cheval tué sous lui. Nommé lieutenant-général, l'année suivante, il se distingua encore au siége de Fribourg, qui dura deux mois. « Les soldats, dit un historien, redoublaient d'ardeur en le suivant à la tranchée et aux attaques. » La guerre s'étant rallumée en 1757, il fit la première campagne sous les ordres du maréchal d'Estrées; mais celui-ci, victime d'intrigues de cour, ayant été rappelé de l'armée qu'il commandait, le lendemain même du jour où il avait remporté une victoire complète sur le duc de Cumberland, à Hastenbeck (29 juillet 1757), le duc d'Orléans, de son côté, ayant éprouvé des dégoûts, suivit le sort de d'Estrées, quand celui-ci fut

remplacé par le maréchal de Richelieu. En 1771, pendant la lutte qui éclata entre la cour et les parlemens, il prit hautement parti pour ceux-ci, qui défendaient alors les intérêts populaires, et fut, ainsi que son fils, constamment opposé au parlement bâtard du chancelier Maupeou. Ce prince eut une vieillesse heureuse : il se voyait revivre dans une nombreuse postérité. Le bruit des fêtes qu'il donna, en diverses occasions publiques, remplissait l'Europe ; il protégeait les lettres et les arts, répandait de nombreuses charités, qui n'ont été révélées qu'après sa mort par les regrets de tous les infortunés qu'il avait secourus. Respecté à la cour, et si populaire dans la capitale qu'on l'appelait le *Roi de Paris*, le roi de Versailles n'y venant guère, il termina tranquillement sa longue car-

rière à Sainte-Assise, le 18 novembre 1785, après avoir eu le bonheur de vieillir en des temps paisibles.

Son fils fut loin de jouir d'un sort aussi heureux. Prince aimable, spirituel, chéri de tous ceux qui approchaient de sa personne, il n'était certes pas sans défauts, de ceux-là même qu'on chantait, qu'on vantait presque comme des vertus en son grand-aïeul Henri IV; mais, indignement calomnié par des courtisans pervers, il fut constamment en butte à leurs outrages, à la haine d'une cour corrompue et à celle de tous les ennemis de notre révolution. Il périt enfin, lâchement sacrifié par ceux-là même qu'il avait aidés à saisir un pouvoir dont ils se servirent pour le perdre; par ceux-là dont il avait embrassé la cause, croyant ne servir que celle de la liberté.

Quel homme cependant entra jamais dans la vie sous de plus heureux auspices et put raisonnablement se promettre un plus bel avenir ? A vingt-deux ans, il avait épousé l'aimable et vertueuse fille du duc de Penthièvre [1], dont la richesse était encore le moindre avantage. En 1771, il avait déjà acquis une grande popularité, en résistant ainsi que son père au coup d'état de cette année, la dissolution des parlemens. Il refusa de siéger dans celui du chancelier Maupeou, et fut alors, pour la première fois, exilé, mais seulement de la cour, disgrace qui, à la fin d'un règne scandaleux, était un titre à l'estime et à la faveur du public. Louis XV étant mort, son successeur rappela les anciens parle-

(1) Son mariage fut célébré dans la chapelle de Versailles, le 5 avril 1769.

mens où les princes et les pairs reprirent leurs places. Pendant la guerre d'Amérique, le duc de Chartres obtint la permission de servir sur mer. Il commanda une division de l'armée navale, dite l'*escadre bleue*, sous les ordres du vice-amiral comte d'Orvilliers, qui attaqua la flotte anglaise commandée par l'amiral Keppel, le 27 juillet 1778. Le combat fut livré à la hauteur d'Ouessant, et, comme tant d'autres batailles sur mer, ne fut point décisif. Les pertes furent des deux côtés à peu près égales ; les deux flottes rentrèrent, et les deux nations s'attribuèrent l'avantage. Ce qui prouve cependant que les Anglais furent loin d'être satisfaits de l'issue de l'affaire d'Ouessant, c'est que l'amiral Keppel eut à rendre compte de sa conduite devant un conseil de guerre. Mais on n'é-

leva, du moins, aucun doute sur la conduite du duc de Chartres, qui avait arboré son pavillon sur le *Saint-Esprit*, vaisseau de 80 canons, et qui, par une manœuvre de l'amiral d'Orvilliers, se trouva avec l'escadre bleue à l'avant-garde et soutint long-temps le feu des Anglais à demi-portée de canon. « Le « duc de Chartres », écrivit le ministre de la marine au duc de Penthièvre, beau-père du prince et amiral de France, « a fait preuve d'un courage « froid et tranquille et d'une présence « d'esprit étonnante. Sept gros vais- « seaux, dont un à trois ponts, ont suc- « cessivement combattu celui du duc, « qui a répondu avec la plus grande « vigueur, quoique privé de sa batte- « rie basse. Un vaisseau de notre armée « a dégagé le *Saint-Esprit* dans le mo- « ment le plus critique, et a essuyé un

« feu si terrible qu'il a été absolument « désemparé et forcé de se retirer. » La flotte étant rentrée à Brest, le duc de Chartres revint à Paris et fut reçu par le public avec un enthousiasme qui bientôt porta ombrage à la cour[1].

(1) Des chansons, des pasquinades sur lui et sur la bataille indécise d'Ouessant, qu'on avait, était-il dit, voulu faire passer pour une éclatante victoire, furent répandus dans le public. Nous citerons ici quelques lignes d'un écrit scandaleux intitulé : *Vie privée du prince sérénissime monseigneur le duc de Chartres, imprimée en 1784, à cent lieues de la Bastille*, qui, au milieu de calomnieuses imputations, convient cependant de l'effet que produisit l'arrivée du prince dans la capitale :

« Il vint tout triomphant à Paris, le 2 août, « et descendit à son palais sur les cinq heures « du soir. Tous ses appartemens étaient rem- « plis de courtisans qui l'attendaient. Les « escaliers même étaient si pleins qu'il eut « peine à monter dans ses appartemens.

Les autres princes du sang royal n'avaient pas eu l'occasion de s'illustrer par leur courage. Le comte d'Artois n'avait pas encore acquis cette gloire dont il se couvrit depuis, comme on sait, au siége de Gibraltar. Il fut bien-

« L'abbé Delaunay lui avait présenté, à la « descente de son carrosse, une pièce de vers « intitulée *Bulletin du Parnasse*, mais qu'il « ne se donna pas la peine de lire ; et nous « nous faisons un vrai plaisir de publier ici « qu'il sacrifia quelques instans entre les em- « brassemens de sa digne épouse et de ses « charmans enfans avant de *voler à son cher* « *Opéra*. Là, il s'attendait bien à recueillir de « nouvelles acclamations, qui mettraient le « comble à sa gloire et à sa satisfaction. Il « parut d'abord sur son balcon avec madame « la duchesse. Le peuple, en les voyant, « exprima par des cris de joie le plaisir « que cette scène lui causait. Le prince se « rendit ensuite à l'Opéra. Tous les specta- « teurs se levèrent et l'applaudirent pendant « plus d'une demi-heure, etc. » (p. 51 et 52.)

tôt décidé à Versailles, dans les conseils de la reine Marie-Antoinette et du comte d'Artois, que le duc de Chartres ne servirait plus sur mer et qu'il serait privé de la survivance de la charge de grand-amiral qu'avait son beau-père. Le faible et malheureux Louis XVI, qui n'eut guère de volonté à lui, adopta comme sienne, en cette circonstance, ainsi que depuis en de plus importantes pour lui-même, la volonté qui lui fut suggérée. Il n'est point parvenu à notre connaissance quel fut le premier motif de l'aversion que la reine avait conçue pour le duc de Chartres; mais les faits n'ont que trop prouvé que sa haine fut vive et constante, et, malheureusement, ce sentiment devint bientôt réciproque. Quoique abreuvé de dégoûts, le duc voulut cependant rejoindre la flotte et repren-

dre le commandement de son escadre bleue; mais cela ne lui fut point permis. La reine lui intima, au nom du roi, par la lettre suivante, une défense formelle de s'embarquer : « Le roi est informé « et mécontent, monsieur, de la dispo-« sition où vous êtes de vous joindre « à son armée navale. Le refus cons-« tant qu'il a cru devoir faire aux ins-« tances les plus vives de ce qui le tou-« che le plus près, les suites qu'aura « votre exemple, ne me laissent que « trop voir qu'il n'admettra ni excuse « ni indulgence. La peine que j'en ai « m'a déterminée à accepter la com-« mission de vous faire connaître ses « intentions, qui sont très positives. Il « a pensé qu'en vous épargnant la for-« me sévère d'un ordre, il diminuerait « le chagrin de sa contradiction, sans « retarder votre soumission. Le temps

« vous prouvera que je n'ai consulté « que votre véritable intérêt, et qu'en « cette occasion comme en toute autre, « je chercherai toujours, monsieur, à « vous prouver mon sincère attache- « ment. « MARIE-ANTOINETTE. »

Le prince fut donc obligé de renoncer au service de mer, et de se contenter de la charge de colonel-général des hussards, place que le roi créa pour lui, à condition qu'il renoncerait à la survivance de celle de son beau-père. Il y avait quelque chose de dérisoire dans cette manière de disposer d'un amiral et de lui enlever le commandement des flottes de la France, pour le placer, par un vain titre, à la tête de 2,000 hommes de troupes légères [1].

(1) Il n'y avait alors que six régimens de hussards en France, chacun de quatre cents hommes, et pas toujours au complet.

Aussi, les courtisans ne manquèrent-ils pas de s'égayer à ce sujet et de multiplier leurs plats quolibets. Le prince mécontent s'éloigna dès lors de la cour, et, ne pouvant servir utilement son pays, chercha dans les douceurs de la vie privée des dédommagemens aux mécomptes d'une ambition qui n'avait encore rien de blâmable. Paris lui offrit ces dédommagemens en foule, mais ils ne lui firent point oublier les torts qu'on avait eus envers lui à Versailles. Il fut bientôt entouré d'une cour nombreuse dans la capitale. Le choix des personnes dont il fit sa société la plus intime ne fut pas toujours approuvé du public, et quelques détails de sa conduite privée purent même donner prise à la censure. Ce qu'il y eut d'assez extraordinaire, c'est qu'une vaste et belle entreprise, à laquelle il

consacra d'immenses capitaux et employa une foule d'ouvriers, fut ce qui porta la première atteinte à la popularité dont il avait joui jusqu'alors. La destruction de l'antique jardin qui tenait au Palais-Royal [1], et qui ser-

(1) Ce palais fut bâti en 1689, sur l'emplacement de l'hôtel de Rambouillet, par l'architecte Jacques Lemercier. Le cardinal de Richelieu, qui avait présidé à sa construction, lui donna fastueusement le nom de *Palais-Cardinal* et se plut à l'embellir. Quoique ce premier édifice fut fort irrégulier, il était déjà considéré, à cette époque, comme une des merveilles de Paris.

Non, l'univers entier ne peut rien voir d'égal
Aux superbes dehors du Palais Cardinal:
Toute une ville entière, avec pompe bâtie,
Semble d'un vieux fossé par miracle sortie,
Et nous fait présumer, à ses superbes toits,
Que tous ses habitans sont des dieux et des rois.

(*Corneille*, le Menteur, acte II, scène 5.)

Le 6 juin 1336, le cardinal Richelieu fit à Louis XIII une donation entre-vifs de son

vait de rendez-vous à tous les oisifs de la capitale, les bâtimens élevés qui ôtaient la vue de cette promenade et la moitié de leur valeur aux maisons environnantes, avaient blessé les intérêts et contrarié les habitudes de bien

palais, donation qu'il renouvela par testament en 1641, et dont le roi ne profita guère, car sa mort suivit de bien près celle de son ministre. Anne d'Autriche, devenue régente, quitta le Louvre et vint, le 7 octobre 1642, avec ses deux fils, Louis XIV et le duc d'Anjou, encore enfans, s'établir au Palais-Cardinal, qui prit alors le nom de *Palais-Royal.* En 1652, Louis XIV abandonna cette résidence pour aller au Louvre, et elle fut habitée ensuite par Henriette-Marie, reine d'Angleterre, réfugiée en France, et par le frère du roi, Monsieur, depuis duc d'Orléans, qui devint propriétaire du Palais-Royal en 1692. Ce prince commença à y faire de grands embellissemens, qui furent continués par le régent.

des habitans de Paris. Les dames de haut parage regrettaient vivement cette ancienne allée où elles se montraient, tous les soirs, avec tant d'avantage, rivalisant entre elles de luxe et d'élégance. Elles y étaient cependant assez souvent éclipsées par une classe nombreuse de femmes d'une naissance moins illustre et d'une vertu moins sévère, mais richement entretenues et presque aussi choyées qu'elles, en ce bon temps si vanté, qui n'était pas précisément celui des bonnes mœurs. Sans compter le nombre considérable d'élégans désœuvrés qui se pressent toujours dans les promenades à la mode, on voyait encore réunis, dans ce jardin, les grands politiques de l'époque, aussi forts en combinaisons que ceux de la petite Provence, aux Tuileries. Ils se rassemblaient vers midi

pour régler, à l'envi, les destinées de l'Europe et tracer avec leurs joncs des plans de batailles sur le sable. C'est là qu'ils avaient long-temps, sous le vieil orme, burlesquement appelé l'arbre de Cracovie, écouté avec délices les récits de l'abbé *Trente-mille-hommes* [1] faisant manœuvrer ses armées imaginaires. Tout ce monde regrettait l'ancien jardin ; il n'y avait qu'un cri contre le prince qui détruisait leur promenade par avidité, di-

(1) Cet excellent abbé politique, qui faisait toujours marcher une armée de trente mille hommes au secours des princes qu'il favorisait. Le nom lui en était resté, et un des habitués de l'arbre de Cracovie, qui ne lui en connaissait pas d'autre, fit, en mourant, un legs considérable à l'abbé Trente-mille-hommes pour le plaisir qu'il lui avait causé. Le legs, quoique sans autre indication, fut exactement payé.

sait-on, afin d'augmenter ses revenus, tandis qu'en réalité il porta une forte atteinte à sa fortune par cette entreprise qu'il n'eut ni le temps ni les moyens d'achever. Cependant on reconnut bientôt qu'il y avait quelque parti à tirer du nouveau Palais-Royal. La promenade était rétrécie, mais l'espace qui restait était encore considérable; de jeunes arbres remplaçaient les anciens: ils ne donnaient point d'ombre encore, mais ils en promettaient; le beau monde revint, les marchands et les restaurateurs firent d'excellentes affaires, les étrangers accoururent en foule admirer ce monde en miniature, cette ville dans une autre ville, où l'on pouvait passer sa vie entière, et, sans sortir de l'enceinte, trouver tout ce qui est nécessaire à la vie et peut contribuer à son agrément. Les Parisiens

d'aujourd'hui jetteraient bien d'autres clameurs que leurs pères s'ils étaient privés du Palais-Royal moderne, un des principaux ornemens de leur ville, maintenant surtout qu'il a été si heureusement achevé et purifié.

On eut bientôt à s'occuper d'objets d'une plus haute importance. On préludait de toutes parts dans le royaume, et surtout à Paris, à la révolution de 89. Elle était faite dans les esprits quand Louis XVI monta sur le trône; depuis long-temps la nation sentait le besoin des institutions qui lui manquaient. C'est dans les scandales et les prodigalités du règne de Louis XV, abandonnant, sur la fin de sa vie, les rênes de l'État à d'indignes maîtresses, et se consolant au Parc-aux-Cerfs de la misère du peuple, qui souvent manquait de pain; c'est dans l'emploi des

lettres de cachet, dans le despotisme des intendans et des gouverneurs des provinces et de toute la hiérarchie des employés du gouvernement; c'est dans le désordre toujours croissant des finances, qu'il faut chercher les causes de cette révolution. On a enfin reconnu combien il était absurde d'en attribuer la gloire ou le blâme à tel ou tel homme. Il ne faut pas trop se plaindre cependant du règne de Louis XV; la France lui a de grandes obligations; du choc de ses désordres est sorti un meilleur état de choses. Ce prince porta des coups mortels au pouvoir absolu par l'abus qu'il en fit lui-même ou en laissa faire à ceux qui l'exerçaient en son nom; l'auréole qui avait entouré le règne de son prédécesseur s'évanouit, tous les yeux furent dessillés, et le despotisme déshonoré est aussi instructif

pour les peuples que le despotisme entouré de gloire leur est funeste.

L'infortuné Louis XVI paya pour son aïeul ; il voulait le bien, mais manqua de persévérance pour le faire et de fermeté pour suivre même ses propres volontés. Il rappela les parlemens exilés, et malheureusement aussi un vieux courtisan, disgracié par Louis XV, et exilé pour avoir déplu à madame de Pompadour, M. de Maurepas, qu'il plaça à la tête de son ministère. Deux hommes, qui unissaient de grands talens à de grandes vertus, furent aussi appelés à son conseil ; mais Turgot et Malesherbes ne restèrent pas long-temps ministres. Le premier, qui avait acquis une haute réputation par la sagesse et la popularité de son administration, comme intendant d'une province, voulait opérer aussi

dans l'administration de l'État les réformes que l'opinion réclamait, et dont le roi reconnaissait lui-même la nécessité; mais il s'attira ainsi la haine des courtisans et de tous les privilégiés. Le vieux Maurepas se joignit aux ennemis de Turgot et les ligua avec le parlement nouvellement réintégré. Le roi sacrifia avec regret, aux clameurs d'une cour corrompue, un ministre qu'il estimait. Malesherbes, qui partageait les principes de Turgot, fut enveloppé dans sa disgrace. Les prodigalités s'accrurent, et avec eux les embarras des finances; le Génevois Necker, qui avait été placé à la tête de ce département, voulut y obvier et fournir aux frais de la guerre d'Amérique, en établissant l'égalité des charges. Son fameux *Compte-rendu* découvrit ses desseins; la noblesse, le clergé et

le parlement se liguèrent encore contre lui et il succomba à son tour. Calonne lui succéda, et ne sachant plus, malgré sa jactance, où trouver des ressources, engagea le roi à convoquer une assemblée des notables du royaume, c'est-à-dire des premiers personnages de la cour et de la magistrature. Il leur demanda de l'argent; les privilégiés n'en voulurent point donner. Le duc de Chartres, qui avait pris le titre de duc d'Orléans à la mort de son père, en 1785, présidait un des bureaux de cette assemblée, qui se retira sans avoir rien fait que renverser l'imprudent Calonne. Le peuple avait espéré que cette réunion, dont on n'avait pas eu d'exemple depuis le règne d'Henri IV, produirait d'autres résultats, et le mécontentement de la nation fut extrême. Brienne, archevêque de

Toulouse et homme de cour, arriva alors au ministère qu'il ambitionnait depuis long-temps ; il jouissait de la plus haute réputation dans les salons, et montra l'incapacité la plus absolue dans le maniement des affaires. Il irrita les esprits au lieu de les calmer, se brouilla avec le parlement, le fit exiler à Troyes, le rappela, engagea le roi à tenir des lits de justice pour obtenir par la force l'enregistrement de ses édits bursaux, et ne sut enfin gouverner qu'avec des coups d'état. Douze membres de ce parlement, et le duc d'Orléans à leur tête, avaient déclaré que le droit de voter des impôts n'appartenait qu'aux *États-Généraux*. Cette opinion eut de l'écho dans la France entière ; elle devint celle de tous les parlemens et de tous les amis de la liberté. Le prélat-ministre, nommé de-

puis peu archevêque de Sens, engagea le roi à venir en personne tenir un nouveau lit de justice, pour faire enregistrer les édits portant création d'un emprunt de quatre cent vingt millions. Le 19 novembre 1787, le roi tint cette séance, à l'ouverture de laquelle il annonça qu'il était venu pour entendre les opinions de son parlement, « que chacun pouvait énoncer librement. » Mais, lorsqu'il fut reconnu que la grande majorité des membres serait contraire à l'enregistrement, le roi défendit au garde-des-sceaux Lamoignon d'achever de compter les voix, et ordonna que les édits bursaux fussent enregistrés de suite, sans délibération ultérieure. Le duc d'Orléans prit alors la parole et protesta contre un enregistrement qui lui paraissait illégal. Lorsque le roi se fut retiré, le parle-

ment adhéra à l'unanimité à cette protestation, et, le lendemain, le duc d'Orléans fut exilé à Villers-Cotterets. Cet acte de despotisme indigna tout Paris. Le parlement se rendit en corps à Versailles pour demander le rappel du prince, et la mise en liberté de deux conseillers, MM. de Fréteau et Sabattier, qui avaient été arrêtés et relégués dans les prisons du château de Dourlens et du mont Saint-Michel. Le roi rejeta la demande et dit qu'il avait eu de fortes raisons pour les punir. Le parlement revint à la charge, déclarant dans ses nouvelles remontrances : « Que le roi n'avait pas « le droit de punir, puisqu'il n'avait « pas celui de juger; qu'il n'avait que « le plus beau droit de tous, celui de « faire grace. » Mais le roi refusa encore.

Le duc d'Orléans eut plus de sujet de se plaindre de son second exil que du premier. Ceux qui étaient chargés cette fois d'exécuter les ordres du roi à son égard, loin de le ménager, semblaient prendre à tâche de l'aigrir de plus en plus contre la cour. On lui refusait de recevoir, tant à Villers-Cotterets qu'au Raincy, les personnes dont on savait que la société pouvait lui être agréable; il avait reconquis toute sa popularité à Paris, depuis qu'il s'était prononcé avec tant d'énergie au parlement et avait ouvertement embrassé la cause de la liberté. L'opinion publique s'empressa d'environner de sa faveur un prince dans lequel on ne vit plus qu'*une illustre victime du pouvoir arbitraire* [1]. Rivarol, un de ses

(1) Mémoires du marquis de Ferrières, qui ne doit point être suspect en parlant

plus virulens détracteurs, disait : « Contre toutes les lois de la perspective, le duc d'Orléans s'agrandit en s'éloignant. »

Pendant que tous ces événemens se succédaient, la jeune et nombreuse famille du duc grandissait sous ses yeux et ceux de la plus tendre des mères. Louis-Philippe, portant alors le nom de duc de Chartres, était dans sa quatorzième année, lorsque son père fut exilé. Cet acte arbitraire parut faire une vive impression sur son esprit et lui inspira de bonne heure l'horreur du despotisme. Il put aussi apprendre alors, en observant tout ce qui se passait sous ses yeux, à apprécier à leur juste valeur les courtisans et leurs in-

ainsi de ceux qui s'étaient prononcés pour la révolution de 89, et particulièrement du duc d'Orléans.

trigues, science éminemment utile à celui qui devait un jour être entouré d'une cour. Il avait reçu une éducation mâle, quoique, par une détermination qu'on traita généralement de bizarre, son père, qui aimait à agir autrement que le vulgaire, eût confié la direction de cette éducation, ainsi que celle de ses autres enfans, à une femme, la célèbre comtesse de Genlis. Mais déjà, dès l'âge de cinq ans, le jeune duc avait été remis aux soins d'un sous-gouverneur, le chevalier de Bonnard, qui avait honorablement servi dans l'artillerie, et s'était fait connaître par quelques succès littéraires. Le jeune duc de Chartres était d'une constitution robuste; elle fut encore fortifiée par une gymnastique bien entendue, à laquelle il se livrait, ainsi que ses frères, pendant les

heures de récréation. On pensait avec raison que ce qui contribue à fortifier le corps dans la jeunesse a aussi une heureuse influence sur les facultés de l'ame.

En 1788, le duc de Chartres fit un voyage en Normandie. En visitant le mont Saint-Michel, célèbre par sa prison d'État, une des plus affreuses de la France, où des prisonniers par lettres-de-cachet étaient gardés et sévèrement traités par des moines, on montra au jeune prince la fameuse cage de fer où Louis XIV tint enfermé, pendant dix-sept ans, un malheureux gazetier de Hollande dont les articles lui avaient déplu, et qu'il avait, par un guet-à-pens, fait enlever au sein de cette république. Indigné à la vue de cet instrument d'une torture si cruellement prolongée, il fit détruire

la cage de fer qui servait encore, de temps en temps, à tourmenter d'autres prisonniers.

Par suite de la disgrace dans laquelle était tombé son père à la cour, le duc de Chartres ne fut nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, qu'au 1er janvier 1789, c'est-à-dire un an plus tard que ne l'étaient les princes du sang. Il aurait bien pu se passer de cette décoration, qui tomba bientôt elle-même en désuétude.

C'est pendant cette année que furent enfin convoqués et réunis ces États-Généraux qui, depuis deux ans, étaient promis à la France, et devaient lui assurer de nouvelles destinées. La révolution du 14 juillet vint porter un coup mortel au pouvoir absolu dans notre patrie, et l'ébranla dans le reste de l'univers. Les murs de la Bastille s'é-

croulèrent et la hache sapa l'arbre du despotisme, qui fut bientôt renversé. Vainement on a tenté, sous la restauration, de faire repousser sa souche pourrie, un autre juillet en a vu arracher jusqu'aux dernières racines. On ne le replantera plus dans l'heureuse France ; son sol ne saurait le nourrir ni le supporter.

Le nouvel ordre des choses imposait de grands sacrifices à la famille d'Orléans. On avait porté en triomphe, au 14 juillet, le buste du duc avec celui de Necker, alors si populaire ; mais l'abolition des droits féodaux et la révocation des apanages portèrent bientôt une rude atteinte à la fortune du prince, déjà grevée de dettes considérables en rentes perpétuelles et viagères. Il n'en resta pas moins fidèle à la cause de la liberté, et son fils, Louis-

Philippe, embrassa la même cause avec toute la généreuse ardeur d'une bouillante jeunesse et lui dévoua bientôt sa fortune et sa vie.

Il assista quelque temps avec assiduité aux débats de la première assemblée nationale, de cette célèbre constituante, la plus glorieuse réunion de vertus, de talens et de lumières que jamais ait offerte aucun peuple. Il applaudissait, ainsi que toute la France, aux nobles discours de ces orateurs patriotes, surgis comme par enchantement d'un sol jusque-là stérile en de pareils talens, et qui firent briller à la tribune française une éloquence pareille à celle des plus beaux jours de la Grèce et de Rome.

Mais, dès qu'il y fut autorisé par un décret de l'assemblée constituante, le

duc de Chartres s'arracha aux charmes de Paris pour voler aux armes et servir de son bras une patrie qui commençait à sentir aussi le besoin du courage militaire de ses enfans. Il se mit à la tête du 14e régiment de dragons, qui portait le nom de dragons de Chartres, et dont il était colonel-propriétaire par brevet daté du 20 novembre 1785. Ce régiment était alors en garnison à Vendôme, et le prince arriva dans cette ville le 15 juin 1791. Il se fit accompagner par M. Alexandre Pieyre, l'estimable auteur de la comedie de l'*École des Pères*, et de plusieurs autres ouvrages; homme généralement considéré pour ses talens et ses vertus, et qui demeura jusqu'à la fin de ses jours attaché à la personne du prince [1].

(1) Il est mort en février 1830.

A Vendôme, il eut le bonheur de sauver par son courage et sa présence d'esprit, en s'exposant lui-même à toute la fureur du peuple ameuté, un de ces malheureux prêtres qui avaient refusé de prêter le serment exigé alors, et qui, environné par la foule, allait être égorgé, lui et son vieux père, pour avoir, disait-on, témoigné son mépris à une procession conduite par un prêtre constitutionnel. Il donna, dans la même ville, quelque temps après, une nouvelle preuve de son courage et de son humanité, en se précipitant, tout habillé, dans la rivière pour arracher des flots un ingénieur qui se noyait[1]. La ville de Vendôme décerna une couronne civique au prince en récompense de ces deux actions ho-

(1) Cet ingénieur se nommait Siret.

norables et courageuses[1]. Un nouveau serment fut exigé à cette époque de tous les officiers de l'armée. Le duc de Chartres le prêta sans hésiter ; mais sur les vingt-huit officiers de son régiment, sept seulement suivirent son exemple. Les ennemis de la révolution avaient déjà réussi à gagner un grand nombre d'officiers, supérieurs et subalternes, qui émigrèrent tous depuis, et à semer ainsi des divisions dans presque tous les corps de l'armée. La discipline ne souffrit cependant point encore dans le régiment de Chartres, grace à la sagesse et aux soins concilians de son colonel. Au mois d'août 1791, ce corps

(1) Cette couronne, retrouvée après trente annees, a été offerte à S. A. R. madame duchesse d'Orléans, qui l'avait placée dans es appartemens.

quitta Vendôme pour se rendre à Valenciennes, où il passa l'hiver, et où le duc de Chartres remplit les fonctions de commandant de place, comme le plus ancien colonel de la garnison.

La France était déjà menacée de toutes parts. Les résolutions, prises par les souverains réunis à Pilnitz, n'avaient point été tenues tellement secrètes qu'on ne sût qu'une coalition formidable se préparait pour attaquer ce pays et étouffer l'esprit révolutionnaire qui en menaçait tant d'autres. On résolut de prendre l'initiative, et Dumouriez, qui venait d'entrer au ministère, détermina Louis XVI à venir en personne à l'assemblée législative, le 20 avril 1792, annoncer qu'il avait déclaré la guerre à l'Autriche. La frontière de la France, depuis Huningue jusqu'à Dunkerque, avait été

divisée en trois grands commandemens, confiés aux maréchaux Rochambeau, Luckner et au général Lafayette; le général Biron fut chargé du corps d'armée qui couvrait Valenciennes et Maubeuge, et qui devait commencer les hostilités. Ce fut sous ses ordres que Louis-Philippe brava, pour la première fois, le feu de l'ennemi. Mais les premières opérations ne tournèrent point à la gloire des soldats français, qui, novices encore dans une carrière qu'ils ont parcourue depuis avec tant déclat, furent frappés d'une terreur panique, crièrent à la trahison, coururent de Quiévrain à Valenciennes, sans même être poursuivis, et tuèrent un de leurs chefs pour se venger de leur déroute. Le duc de Chartres contribua à arrêter une partie des fuyards, et fut nommé, peu de jours

après, maréchal-de-camp (7 mai 1792) par droit d'ancienneté, sous le ministère du comte de Grave. Il commanda, en cette qualité, une brigade de dragons sous les ordres du maréchal Luckner, qui était venu remplacer Rochambeau à l'armée du Nord, et se trouva à la prise de Courtray. Mais Luckner, ayant ordonné, on ne sait trop pourquoi, un mouvement rétrograde, on fut obligé d'abandonner cette place, sans avoir tiré aucun avantage de ce premier succès. L'armée de Luckner, après cette retraite, fut divisée en deux corps, dont l'un, commandé par le général d'Harville, marcha vers la Lorraine, tandis que l'autre, sous les ordres du général Dumouriez, qui venait de quitter le ministère, resta en Flandre pour couvrir la frontière. La brigade du duc de

Chartres, composée des 14e et 19e régimens de dragons, fit partie du corps d'Harville et arriva vers la fin de juillet à Metz, où Luckner vint reprendre le commandement; mais il fut bientôt remplacé par le général Kellermann, depuis maréchal duc de Valmy.

La France se trouvait, à cette époque, dans la crise la plus effrayante. Le duc de Brunsvick, à la tête de l'armée de la coalition forte de cent dix mille hommes, pénétrait sur le territoire et n'avait point encore éprouvé de résistance. Une terrible catastrophe se préparait à Paris. On accusait hautement la cour, la reine et le roi même de trahir la cause du peuple, de s'entendre avec ses frères et avec les ennemis de la France, et de n'aspirer qu'à l'arrivée des étrangers pour se ressaisir du pouvoir absolu et ren-

verser, avec leur secours, cette constitution qu'il avait acceptée et solennellement juré d'observer. On avait préludé par la scandaleuse journée du 20 juin à celle du 10 août. La patrie avait été déclarée en danger, moyen certain d'accroître celui qui n'existait que trop réellement ; l'insolent manifeste du duc de Brunswick avait porté au comble l'irritation. Enfin, le 9 août, le département de Paris, avec le vertueux patriote Larochefoucault-Liancourt à sa tête, vint dénoncer à l'assemblée législative l'insurrection qui se préparait et qui en effet éclata le lendemain. Toute la nuit le tocsin avait sonné. Les gardes suisses, une foule de gentilshommes armés, quelques volontaires de la garde nationale et de la garde licenciée étaient au château des Tuileries pour défen-

dre le trône et le roi. Mais ce prince ne voulut point se défendre lui-même; il refusa de se mettre à la tête des hommes qui se dévouaient pour lui; il quitta son palais, dès le matin, pour aller chercher un asile dans le sein de l'assemblée, où il eut bientôt la douleur d'apprendre que son palais était envahi, que les Suisses et nombre de ses amis étaient égorgés, et que le canon des Marseillais avait renversé le vieux trône de la France.

- L'assemblée, dans la stupeur et l'effroi tant que la victoire était indécise, reprit bientôt courage et décréta à une grande majorité la déchéance du roi. L'infortuné Louis XVI fut transféré au Temple, d'où il ne sortit que pour monter à l'échafaud. Les sanglantes et à jamais exécrables journées des 2 et 3 septembre servi-

rent de complément à celle du 10 août. Des milliers de citoyens, dont les prisons avaient été encombrées, trouvèrent, près du seuil de leurs cachots, des bourreaux érigés en juges, et furent immolés sans pitié.

Tandis que les Français s'égorgeaient entre eux et que le sang ruisselait dans les rues de Paris, l'ennemi s'en approchait. On n'avait encore à lui opposer que deux faibles armées, dont l'une de quatorze à quinze mille hommes, sous les ordres de Kellermann, était campée près de Metz, et l'autre, forte environ de trente-trois mille hommes, était réunie près de Sedan, sous les ordres du général Dumouriez, qui venait de remplacer Lafayette. Ce dernier, proscrit à Paris, avait voulu chercher un asile sur une terre étrangère, mais il fut, comme on sait, en-

levé par les Autrichiens, et, contre le droit des gens, plongé dans les cachots d'une forteresse.

Le duc de Chartres, qui, pendant ces troubles, n'avait point quitté son poste à l'armée, fut nommé lieutenant-général, le 11 septembre 1792, et appelé au commandement de Strasbourg : « Je suis trop jeune, répondit-il au ministre de la guerre, pour m'enfermer dans une place forte, et je demande instamment à rester dans l'armée active ». Il n'alla point à Strasbourg, et Kellermann, dont l'armée venait d'être renforcée par une division de celle du Rhin et qui comptait alors vingt-sept mille hommes, lui confia le commandement de sa seconde ligne, composée de douze bataillons d'infanterie et de six escadrons de cavalerie. L'armée des coa-

lisés était composée de Prussiens, d'Autrichiens, de Hessois, etc., sous les ordres du duc de Brunswick, qui, à cette époque, avait la plus haute réputation militaire et passait pour le premier général de l'univers. Le roi de Prusse était en personne à cette armée, entouré d'un nombreux état-major, en grande partie composé de princes allemands.

Le général Dumouriez, après avoir pris le commandement de l'armée près de Sedan, s'était porté sur l'Argonne, dont les défilés lui paraissaient la ligne de défense la plus efficace pour arrêter la marche rapide de l'ennemi. Ce fut en y prenant position qu'il apprit la perte de Verdun, enlevé par les Prussiens, et qu'il écrivit au conseil exécutif cette courte et remarquable lettre : « Verdun est pris,

« et j'attends les Prussiens. Le camp « de Grandpré et celui des Islettes « sont les Thermopyles de la France; « mais je serai plus heureux que Léo- « nidas. »

Il le fut en effet; mais il se vit obligé, pour soutenir le plan de défense qu'il avait conçu, de lutter constamment avec le conseil exécutif et même avec plusieurs de ses généraux, qui considéraient la Marne comme la véritable ligne de défense et s'efforçaient de lui faire prendre cette timide attitude; en sorte qu'au lieu de presser la jonction de l'armée de Kellermann avec la sienne, le conseil exécutif engageait ce général à rester sur la Haute-Marne, tantôt à Saint-Dizier et tantôt à Vitry-le-Français. Dumouriez demeura inébranlable dans ses camps de Grandpré et des Islettes; mais, le

14 septembre, son aile gauche fut attaquée et enfoncée à la Croix-aux-Bois, succès qui ouvrit à l'armée ennemie un débouché dans les plaines de la Champagne, où le duc de Brunswick se jeta aussitôt avec la plus grande partie de ses forces. Dumouriez abandonna alors Grandpré, mais il conserva les Islettes et la Chalade, et se replia sur Sainte-Ménéhould, en prenant ces deux postes importans pour pivot et en faisant un grand quart de conversion en arrière. Par cette nouvelle position, il restait maître de la grande route de Verdun à Châlons, et forçait les Prussiens à établir leur communication par des chemins et dans un pays que la mauvaise saison commençait à rendre presque impraticables.

Ce fut dans cette position que Du-

mouriez pressa de nouveau son collègue Kellermann de se joindre à lui, et celui-ci s'y décida enfin. Son armée se plaça donc sur la gauche de celle de Dumouriez, le 19 septembre au soir, entre Valmy et Dammartin-la-Planchette. Elle campa sur deux lignes, la première sous les ordres du lieutenant-général Valence, la seconde sous ceux du lieutenant-général duc de Chartres. Cependant l'armée prussienne, défilant par Grand-pré et la Croix-aux-Bois, s'avançait dans les plaines de la Champagne et pénétrait jusqu'à la route de Châlons, en sorte qu'elle s'interposait entre l'armée française et Paris.

Le 20 septembre, avant le jour, les hussards prussiens de Kœhler surprirent le 1er régiment de dragons qui occupait un poste important derrière

le camp de Kellermann, et enlevèrent ce poste ; mais il fut bientôt repris par les troupes françaises. Vers six heures et demie, l'avant-garde de Kellermann fut vivement attaquée ; la générale battit au camp, et toutes les troupes se disposèrent au combat. Kellermann plaça sa première ligne sous les ordres du général Valence, devant Orbeval, entre la rivière d'Auve et la colline de Valmy, perpendiculairement à la chaussée de Châlons. La seconde ligne, commandée par le duc de Chartres, fut placée parallèlement à la chaussée et perpendiculairement à la première, sur la crête de la colline de Valmy, en sorte que les deux lignes formaient une équerre. Une forte batterie de position fut établie au moulin de Valmy, qui était le point le plus élevé de ces coteaux. Quelle que

fût la promptitude que mit le prince à opérer son mouvement, la nécessité de détendre le camp et de charger les chevaux de bât lui avait fait perdre du temps et il était près de huit heures du matin lorsqu'il arriva au moulin de Valmy avec la tête de son infanterie. « Arrivez donc, arrivez donc, « lui cria le brave général Stengel, « car je ne peux pas quitter ce poste « avant d'être relevé ; et pourtant, si « je ne devance pas les Prussiens là- « dessus, ajouta-t-il en montrant la « côte de l'Hyron, nous serons écra- « sés ici tout à l'heure. » Aussitôt il ordonna à son infanterie de le suivre, partit au grand trot avec quelques escadrons de troupes légères et deux compagnies d'artillerie à cheval, traversa rapidement le village de Valmy et le vallon qui le séparait de la côte

de l'Hyron, et y arriva au moment où une colonne prussienne s'avançait pour l'occuper. Stengel repoussa cette colonne, et défendit l'Hyron pendant toute la journée avec la plus grande vigueur.

Dumouriez, voyant que l'attaque se dirigeait sur l'armée de Kellermann, vint le trouver et l'instruisit lui-même des dispositions qu'il avait faites de son côté pour le soutenir. Ces deux généraux commandaient chacun en chef leur armée et étaient indépendans l'un de l'autre, quoique Dumouriez fût plus ancien officier-général que Kellermann. La canonnade, qui avait déjà commencé au moulin de Valmy avant que le prince y eût relevé le général Stengel, devint très vive vers les dix heures. Les Prussiens établirent contre le moulin

deux de leurs principales batteries, qu'ils renforcèrent ensuite successivement. L'une d'elles était sur le prolongement de la colline du moulin, et l'autre sur la colline en face, du côté de la chaussée, devant la cense dite de *la Lune*, que cette journée a rendue célèbre, et où le roi de Prusse établit le lendemain son quartier-général. Les batteries firent un grand ravage dans les rangs de l'armée française; le cheval du général Kellermann fut tué sous lui, le général d'artillerie Sénarmont reçut une blessure grave, le colonel Lormier, des grenadiers volontaires, et une foule d'autres braves furent tués; mais les troupes soutinrent avec intrépidité le feu meurtrier des Prussiens. Il n'y eut qu'un instant de désordre dans deux bataillons de la division commandée par le

duc de Chartres, au milieu desquels un obus fit sauter deux caissons remplis de cartouches. Cette violente explosion, qui tua beaucoup de monde, les dispersa momentanément; mais ils se rallièrent bientôt, malgré le feu auquel ils étaient exposés, et reprirent immédiatement leur place dans la ligne. L'ardeur des troupes était telle, pendant la bataille de Valmy, que tous les cavaliers, carabiniers et dragons dont les chevaux avaient été tués ou blessés, couraient aussitôt, la carabine sur l'épaule, se placer dans les rangs de l'infanterie. Il n'y avait à cette bataille qu'un seul bataillon de volontaires nationaux dans la division que commandait le prince. C'était le premier bataillon envoyé par le département de Saône-et-Loire. Il était animé d'un si bon esprit et

d'une telle émulation avec les troupes de ligne, que les soldats, commandés le matin pour la garde des équipages, refusèrent de faire ce service, et que le chef du bataillon n'en trouva point qui voulussent les remplacer. Lorsqu'on en rendit compte au duc de Chartres devant le front du corps, un soldat sortit des rangs et lui dit, au nom de ses camarades : « Mon géné-
« ral, nous sommes ici pour défendre
« la patrie, et nous vous demandons
« de ne pas exiger qu'aucun de nous
« quitte le drapeau de notre bataillon
« pour aller garder les équipages. —
« Eh bien ! mon camarade, lui répon-
« dit le prince, je ne l'exigerai point ;
« vos équipages se garderont tout seuls
« aujourd'hui, et votre bataillon com-
« battra tout entier avec vos cama-
« rades de la ligne, auxquels vous

« montrerez que vous êtes, aussi bien « qu'eux, des soldats français. »

Vers onze heures, l'épais brouillard, qui avait régné toute la matinée, se dissipa ; l'on découvrit alors l'armée ennemie qui s'avançait dans le plus grand ordre sur plusieurs colonnes, et qui se déploya avec autant de précision qu'elle aurait pu le faire sur une esplanade, dans la grande plaine qui s'étend de Somme-Bionne vers la Chapelle-sur-Auve. L'œil pouvait alors embrasser à la fois plus de cent mille combattans ; ce spectacle était d'autant plus imposant qu'on n'était point encore habitué à voir des armées aussi nombreuses que celles qu'on a vues depuis, et, à cette époque, il y avait trente ans que l'Europe n'avait mis sur pied une aussi grande réunion de troupes.

Le déploiement de l'armée ennemie fut très lent, et ce ne fut que vers les deux heures de l'après-midi, quelque temps après qu'il eût été complètement achevé, qu'on la vit se rompre en colonnes d'attaque. Les cris de *vive la nation ! vive la France !* se firent aussitôt entendre dans tous les rangs de l'armée française. Mais, soit que la belle contenance des troupes ait fait pressentir au duc de Brunswick qu'il éprouverait une résistance à laquelle il avait été loin de s'attendre, soit, ce qui était assez probable, qu'il ait voulu attendre le corps du général Clairfayt, qui n'arriva que dans la nuit, les colonnes prussiennes se formèrent et se déployèrent trois fois successivement sans oser aborder les positions françaises de plus près. La canonnade n'en dura pas moins sans inter-

ruption jusqu'à ce que l'obscurité de la nuit rendît impossible de la continuer davantage. Les officiers d'artillerie évaluèrent le nombre de coups de canon, tirés par les deux armées, à plus de quarante mille, et les munitions du parc d'artillerie de l'armée de Kellermann furent presque entièrement épuisées.

Le succès de cette mémorable journée fut tout entier pour la petite armée française. Le but que les chefs s'étaient proposé fut atteint, celui d'empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, tandis qu'avec ses forces si supérieures il avait espéré arriver, sans éprouver de grands obstacles, à Paris, où le duc de Brunswick avait annoncé, par son manifeste, qu'il ne laisserait pas pierre sur pierre[1]. Il en fut tout

(1) Le petit nombre de troupes qu'on put

autrement. Valmy décida le roi de Prusse et le duc de Brunswick à demander immédiatement un armistice aux généraux français, et cette suspension d'armes accordée aux Prussiens fut bientôt suivie par eux de l'évacuation totale du territoire français, et de l'abandon d'une entreprise dans laquelle ils s'étaient si imprudemment

d'abord opposer aux coalisés entretint pendant quelque temps cet espoir; cependant la proclamation du danger de la patrie avait fait partir de tous côtés des bataillons de volontaires et de fédérés, qui arrivaient à marches forcées pour s'opposer aux progrès des étrangers. En trois jours, la ville de Paris à elle seule avait mis sur pied, armé, équipé et envoyé à l'armée quarante-huit bataillons d'infanterie, formant trente-deux mille hommes effectifs. Mais ces troupes, plus ardentes qu'aguerries et disciplinées, étaient presque toutes retenues à Châlons-sur-Marne par des ordres que dictait la crainte qu'elles ne

engagés. Mais il restait encore des Autrichiens à vaincre.

Six jours après la victoire de Valmy, le conseil exécutif, pour récompenser sans doute le duc de Chartres, qui avait si puissamment contribué à ce premier succès de nos armes, le nomma au commandement en second des troupes de nouvelles levées, que

devinssent nuisibles au bon ordre des armées agissantes. Luckner, alors décoré du vain titre de généralissime, était chargé du commandement de cette grande réserve; mais le roi de Prusse et le duc de Brunswick furent bientôt informés qu'elle s'y trouvait; que toutes les routes de la France se couvraient de jeunes gens pleins d'enthousiasme qui accouraient d'eux-mêmes aux frontières, et cette certitude entra probablement pour beaucoup dans la résolution des Prussiens de cesser une lutte qui ne leur présentait plus de chances de succès.

le général Labourdonnaye était alors chargé de réunir à Douai. Mais le prince ne fut pas plus séduit par cette nomination qu'il ne l'avait été par celle au commandement de Strasbourg, et il se rendit à Paris pour demander à rester dans la ligne et dans l'armée de Kellermann. Cependant, comme il avait déjà été remplacé dans celle-ci, il accepta de passer à l'armée du général Dumouriez, qui allait se porter sur la Flandre et tenter la conquête de la Belgique.

Cette armée, après avoir suivi et pour ainsi dire escorté amicalement l'armée prussienne dans sa retraite hors de France, revint à grandes journées sur Valenciennes. Le général Dumouriez l'y rejoiguit et la trouva dans un état de dénuement presque absolu, manquant de chaussures et de vête-

mens, mais pleine d'ardeur. Elle se composait de quarante-huit bataillons d'infanterie, dont le tiers environ était d'anciennes troupes de ligne et le reste de volontaires nationaux. Il n'y avait d'autre cavalerie que des hussards et des chasseurs, qui formaient l'avant-garde avec quelques bataillons d'infanterie légère sous les ordres des généraux Beurnonville et Dampierre; plus, deux petits corps de flanqueurs de droite et de gauche, commandés par les généraux Stengel et Frégeville. Dumouriez partagea son corps d'armée en deux ailes de vingt-quatre bataillons chacune. La droite était sous les ordres du lieutenant-général duc de Chartres, ayant sous lui les maréchaux-de-camp Desforêts, Drouet et Stetenhoff. La gauche devait être sous les ordres du lieutenant-général Mi-

randa et des maréchaux-de-camp Ferrand, Blottefière et Berneron; mais Miranda, n'étant pas encore revenu de Paris, le général Ferrand eut le commandement de cette aile. Ces différens corps formaient un total d'environ vingt-sept mille hommes, non compris la division du lieutenant-général d'Harville, campée sous Maubeuge et forte de six mille hommes, mais qui ne rejoignit qu'après le gain de la bataille de Jemmapes. L'armée autrichienne, qu'on avait en tête, était forte de vingt-deux mille hommes de vieilles troupes bien disciplinées, commandés par le général Clairfayt, qui avait une haute réputation militaire, mais qui était lui-même alors sous les ordres du duc Albert de Saxe-Teschen, gouverneur des Pays-Bas autrichiens.

L'impatience française n'attendit pas ce que la prudence eût peut-être paru exiger. Un petit combat fut légèrement engagé, le 2 novembre, près du village de Thulin ; mais il décida Dumouriez à renforcer son avant-garde d'une partie de la division du duc de Chartres, qui, opérant sur la droite, attaqua l'ennemi le 3, emporta la forte position du moulin de Boussu avec la batterie qui le défendait, tandis que les généraux Dampierre, Stengel et Frégeville délogeaient les Autrichiens de poste en poste et les repoussaient jusqu'à Saint-Ghislain. Le 4, Dumouriez, pour profiter de ces avantages, mit toute son armée en mouvement ; le 5, elle bivouaqua en face du camp des Autrichiens, qui s'étaient fortement retranchés sur les hauteurs de Jemmapes. Le 6 novembre au matin, Dumouriez fit

avancer douze pièces de siége, douze pièces de douze et douze obusiers, sous les ordres du colonel d'artillerie Labayette, et les plaça en batterie sur le front de sa ligne, en même temps que son aile gauche attaquait le village de Quarégnon, vivement défendu par les Autrichiens. L'avant-garde française fit alors un mouvement pour se mettre en ligne, de sorte qu'elle devint l'aile droite, et que l'aile droite, commandée par le duc de Chartres, en devint le centre. La position des Autrichiens était formidable ; leur droite, appuyée au moulin de Jemmapes, formait une équerre avec leur front, et leur gauche se prolongeait sur la hauteur jusqu'à l'endroit où le terrain commence à baisser vers Berthaiment. Ils occupaient ainsi une colline garnie de redoutes et de batteries, et dont le front

était en outre couvert par des bois dans lesquels ils avaient fait quelques abattis.

Dumouriez avait fixé l'heure de l'attaque à midi, afin de donner à la division du général d'Harville le temps d'arriver. Mais, après une canonnade de trois heures, voyant que le régiment autrichien des dragons de Cobourg descendait au grand trot et paraissait se diriger sur notre artillerie, il résolut de ne pas attendre le général d'Harville, et donna l'ordre à toute l'armée d'attaquer immédiatement. Aussitôt le duc de Chartres, qui commandait le centre, rompit sa division en colonnes de bataillon, et marcha sur le bois de Flénu, qui couvrait le centre des Autrichiens. Il mit six de ses bataillons en réserve, et avec les dix-huit autres il culbuta l'infanterie légère autrichienne qui dé-

fendait les abattis, traversa le bois et arriva sur le plateau. Mais l'infanterie ennemie, soutenue par l'artillerie des redoutes qui tirait à mitraille, fit un tel ravage dans la tête des colonnes qu'il devint impossible de les faire déboucher. Elles rentrèrent dans le bois et le traversèrent dans le plus grand désordre. C'est là que furent frappés le colonel Dubouret du 104ᵉ régiment de ligne, tué sur la place, le général Drouet qui eut les deux jambes emportées et mourut peu d'heures après. Les adjudans-généraux Dupont-Chaumont et Gustave Montjoie reçurent des coups de feu. Tout était perdu si les Autrichiens avaient su profiter de cet avantage momentané; mais leur infanterie resta immobile, et ils se contentèrent de lancer quelques hussards et quelques chasseurs à pied,

qui ne parvinrent pas à traverser le bois. Tandis que ces troupes ennemies étaient contenues par la résistance des deux bataillons du 83ᵉ, commandés par le colonel Champollon et le lieutenant-colonel Villars, du bataillon du 98ᵉ et du 29ᵉ, sous les ordres des colonels Leclerc et Laroque, le duc de Chartres, formant, derrière le bois, une chaîne de chasseurs à cheval pour arrêter les fuyards, parvint enfin à les rallier. Ce fut alors que, leur adressant quelques-unes de ces paroles si puissantes sur le cœur du soldat, il fit succéder l'enthousiasme à la terreur. Les bataillons s'étaient mêlés; il en fit une colonne à laquelle il donna le nom de *bataillon de Mons*, y plaça les cinq drapeaux que les fuyards avaient abandonnés [1], et, renforcé des

(1) Ces cinq drapeaux avaient éte recueil-

six bataillons qu'il avait mis en réserve à l'entrée du bois, il fit de nouveau battre la charge. Ces mêmes soldats, que la frayeur venait d'emporter un moment loin du champ d'honneur, attaquent avec intrépidité l'infanterie autrichienne qui remplissait l'intervalle des redoutes, y pénètrent la baïonnette en avant, et s'emparent d'une partie de l'artillerie ennemie, que la cavalerie autrichienne s'efforçait vainement de faire rentrer dans Mons. Dès ce moment, la victoire n'est plus douteuse; des prodiges de valeur sont faits dans nos rangs: à l'aile gauche, par le colonel Thouvenot et le général Ferrand, qui eut

lis par le général Desforêts qui, après les avoir long-temps tenus embrassés, les porta en faisceau, malgré leur poids, au centre de la colonne.

un cheval tué sous lui; à l'aile droite, par les généraux Beurnonville et Dampierre, les colonels Desponches, d'Armenonville, Bonnet et les bataillons de Paris; Dumouriez charge lui-même à la tête d'un escadron; partout enfin les soldats français prodiguent leur sang et multiplient leurs hauts faits d'armes. L'ennemi, chassé de toutes ses positions, fuit en laissant le champ de Jemmapes couvert de ses morts et de ses canons [1].

A cette bataille se distinguèrent déjà plusieurs guerriers, la plupart bien jeunes alors, mais qui ont pris depuis un si brillant essor dans la carrière, et dont la victoire a inscrit les noms

(1) Tous ces détails sur les batailles de Valmy et de Jemmapes ont été donnés par un militaire qui a lui-même eu part à ces glorieuses journées.

sur les murs de toutes les capitales de l'Europe. Là étaient Davoust, Macdonald, Mortier, Moreau, Serrurier, Jourdan, Augereau, Maison, Gérard, Foy, et tant d'autres, parmi lesquels se trouvaient même deux jeunes amazones, les démoiselles Fernig [1].

Après cette victoire éclatante, si glorieuse pour une armée presque en entier composée de jeunes gens mal équipés, qui n'avaient jamais été au

(1) Ces demoiselles demeuraient à Mortagne avec leur père, dont les propriétés étaient sans cesse en butte aux déprédations des maraudeurs autrichiens. Il avait appris à ses filles à faire le coup de fusil. Lors de la formation du camp de Maulde, deux d'entre elles s'attachèrent à la fortune du général Dumouriez et combattirent bravement à ses côtés. La troisième, qui a épousé depuis le général Guilleminot, était seule restée dans la maison paternelle.

feu, excepté les combattans de Valmy, il fallut deux jours pour rétablir l'ordre au milieu de l'inconcevable confusion que le succès même avait jetée parmi tous les corps. Mais, après ce délai, on se mit à la poursuite des Autrichiens. Les Français les rejoignirent à Anderlecht le 13 novembre, les combattirent encore le 19 à Tirlemont, le 27 à Vavroux, et entrèrent en triomphe, le 28, dans la ville de Liége, où ils furent reçus avec des transports de joie par les habitans.

Ainsi finit cette première campagne si honorable pour l'armée française, pour les généraux Dumouriez, Kellermann et le duc de Chartres, à qui était dû en très grande partie la victoire de Jemmapes. Les troupes furent ensuite cantonnées et prirent leurs quartiers d'hiver.

Le duc fut appelé à Paris par son père pour s'occuper du sort de sa sœur, qui, par suite de la prolongation du voyage qu'elle avait entrepris avec Mme de Genlis en Angleterre, se trouvait comprise dans une des catégories des lois sur l'émigration. Le duc d'Orléans avait donc écrit à son fils de venir chercher sa sœur et de la conduire en Belgique, ce qu'il fit; il établit la princesse Adélaïde à Tournay, et y séjourna quelques semaines avec elle. Tous deux étaient destinés à ne plus revoir leur père. Depuis longtemps ce prince infortuné était abreuvé de chagrins; mais il est nécessaire de reprendre ici les événemens de plus haut. Le sort du père a eu une trop grande influence sur les destinées du fils pour que leurs histoires puissent être entièrement séparées. Dé-

puté aux états-généraux et élu à la fois à Paris, à Villers-Cotterets, et à Crepy-en-Valois, le duc d'Orléans avait accepté cette dernière députation de préférence aux deux autres, parce que les cahiers de ce bailliage, ou instructions données aux députés par leurs commettans, lui paraissaient plus conformes au vœu national. On l'accusa bientôt de les avoir dictées lui-même, non-seulement au bailliage de Crepy, mais partout dans le royaume, où à peu près les mêmes griefs étaient énoncés et les mêmes demandes formées; comme si la volonté d'un seul homme, qui n'était dépositaire d'aucune autorité, pouvait communiquer comme par enchantement, au même jour, à la même heure, cet élan unanime. Il résista, dans la chambre de la noblesse, aux prétentions de la

majorité, vota pour que les pouvoirs des trois ordres fussent vérifiés en commun, et que les votes fussent comptés par tête et non par ordre. Il fut enfin du nombre des quarante-sept députés patriotes de l'ordre de la noblesse qui se réunirent au tiers-état, déjà constitué en *assemblée nationale*. Dès lors, tous les ennemis de la liberté accusèrent le duc d'Orléans de vouloir renverser Louis XVI du trône pour se mettre à sa place; de s'être fait chef d'un parti puissant et d'employer son immense fortune à tout bouleverser. Quand la révolution éclata au 14 juillet et qu'on porta le buste du duc en triomphe, ses ennemis lui firent un crime de sa popularité. C'était son argent qui soudoyait le peuple de Paris, qui faisait révolter le régiment des gardes françaises; tout enfin se faisait

par lui ou pour lui. Le duc dédaigna ces calomnies, et, sans se laisser intimider par les menaces de vengeance qu'on lui adressait sans cesse, continua à défendre avec fermeté la cause qu'il avait embrassée. Élu le 3 juillet président de l'assemblée nationale, il refusa cette fonction si recherchée, et qu'un prince, chef de parti, ou qui eût songé à le devenir, aurait acceptée avec empressement. Il se conduisit avec la même mesure à l'époque de la fuite du roi et de la famille royale, le 21 juin 1791. Loin de chercher à profiter de cette circonstance pour s'emparer du pouvoir, ni lui, ni aucun de ceux qu'on accusait de former son parti et de vouloir le porter au trône, ne firent la moindre démarche qui pût indiquer cette intention. Il déclara, au contraire, publiquement qu'il n'accepterait ni la

régence, ni aucune place qui le mettrait à la tête du gouvernement. Il continua à siéger dans l'assemblée nationale constituante jusqu'à l'époque de sa dissolution, le 30 septembre 1791. Après la journée du 10 août 1792, quand les armées coalisées envahissaient la France et menaçaient d'anéantir l'indépendance du pays, le parti le plus exalté, qui prit bientôt le nom de parti de la Montagne, et qui disposait déjà des élections de Paris, se détermina à faire élire le duc d'Orléans député de cette ville à la convention nationale; mais il se présenta une difficulté d'un genre fort singulier. On lui reconnut bien toutes les qualités requises pour être admis comme *électeur* et comme *éligible*, mais on prétendit qu'on ne savait comment l'inscrire sur les registres, at-

tendu qu'on ne lui connaissait plus de nom. En effet, selon les lois du moment, il n'en avait plus ; celui d'Orléans, qui provenait d'un duché, ne convenait pas, d'après les décrets de l'assemblée constituante qui avait interdit les noms de terre, par suite de l'abolition de la féodalité, et il n'existait pas de nom de famille dans la maison royale, puisque son avénement au trône de France remontait à l'époque où il n'y avait que des noms personnels. On lui dit cependant que la loi prescrivait à ceux qui, comme lui, ne savaient quel nom prendre, de s'adresser à la municipalité du lieu qu'ils habitaient, afin qu'elle leur en donnât un; en conséquence il se décida à s'adresser à la commune de Paris, qui s'empressa de lui décerner pour nom de famille celui d'*Éga-*

lité, qu'il lui fallut bien adopter; c'eût été courir à une mort certaine à cette époque que de le refuser; il eut donc le malheur d'être élu à la convention nationale par l'influence des Montagnards, qui crurent avoir besoin de lui pendant quelque temps encore; mais il fut nommé le dernier des députés de la ville de Paris, afin de mieux constater le nivellement des conditions, et sous le nom de *Louis-Philippe-Joseph Égalité*. On savait bien qu'il n'avait pas choisi le dernier de ces noms, et comment il avait été forcé de l'accepter; mais ses ennemis ne cherchèrent pas moins à lui en faire un crime. Tant qu'il siégea dans cette assemblée, il vota avec ceux qui l'avaient fait élire, et il devint l'objet des violentes attaques du côté droit et des Girondins, qui avaient

sans cesse à la bouche le fameux cri d'ordre de *faction d'Orléans*, dont les divers partis se servaient tour à tour contre leurs adversaires. Ce fut cependant comme complice des Girondins qu'il fut condamné depuis par ces mêmes montagnards, jaloux de prouver ainsi qu'ils n'étaient pas de cette faction. Mais ils n'abandonnèrent le malheureux prince qu'après l'avoir entraîné à voter encore avec eux dans le procès du roi. Ils y mirent la plus grande importance; séductions, prières, menaces, rien ne fut épargné. Il eût été à désirer pour la gloire du prince qu'il fût resté inébranlable dans son premier projet de se récuser comme étant proche parent du roi; mais sa funeste destinée l'emporta, et le vote qui lui fut arraché [1] ne servit

(1) Le vote du duc d'Orléans n'eut au reste

pas même à sauver sa propre vie. Le duc de Chartres, alors à l'armée, fut inconsolable, en apprenant que son père avait ainsi voté, et lui en exprima, dans ses lettres, sa vive douleur. Quelque temps auparavant (16 dé-

aucune influence sur le sort du roi, dont la mort était depuis long-temps décidée par la majorité de la Convention. Les Girondins voulurent, il est vrai, le sauver, et cependant plusieurs d'entre eux votèrent eux-mêmes la mort. Le vertueux Malesherbes fit en vain entendre l'éloquence de l'amitié en faveur d'un roi qui se repentait de n'avoir pas suivi ses patriotiques conseils; l'éloquent Vergniaux fit aussi d'inutiles efforts pour lui sauver au moins la vie. La culpabilité fut d'abord déclarée à la presque unanimité; un tiers voulut l'appel au peuple: 387 votans opinèrent pour la mort, 334 seulement demandèrent ou le bannissement ou la détention, ou la mort, mais avec un sursis formel. On voit donc qu'un seul vote, de quelque côté

cembre 1792), lorsque les Girondins parvinrent par surprise à faire rendre un décret qui bannissait du territoire français tous les membres de la maison de Bourbon qui s'y trouvaient encore, décret qui à la vérité fut rapporté deux

qu'il vint, ne pouvait pas entraîner la balance.

Deux princes bons et vertueux, doués des qualités qui font estimer l'homme privé, Charles Ier et Louis XVI, périrent sur l'échafaud ; tous deux eurent le malheur de placer leur confiance en des hommes bien mal habiles, s'ils n'étaient pas bien pervers. Les conseillers qui entourèrent Louis XVI ne l'entretenaient que des moyens de reconquérir le pouvoir dont il avait hérité de ses pères et dont rien, selon eux, ne devait le priver. Leurs manœuvres maladroites ne donnèrent que trop de prises à ses ennemis. En lisant les Mémoires de Mme de Larochejacquelin, ouvrage qui a du moins le mérite d'exprimer franchement les espérances de son parti,

jours après par l'influence de la Montagne, le duc de Chartres avait déjà écrit à son père pour l'engager à profiter de ce décret et à se retirer avec tous les siens aux États-Unis de l'Amérique, seul pays au monde qui leur offrît alors un asile tranquille. Malheu-

on voit que jusqu'au 10 août on s'occupait constamment, au château des Tuileries, de projets de contre-révolution, projets dont les sermens prêtés à la constitution n'auraient pas empêché l'exécution en temps opportuns. Mais si l'on manquait de bonne foi à la cour, la personne du monarque n'en devait pas moins rester sacrée. L'exemple de l'Angleterre fut même perdu pour ses juges. Les malheurs des personnes d'un rang si élevé produisent bientôt sur le peuple une impression profonde. De terribles réactions s'ensuivent. La mort du roi et celle de la reine ont excité plus de haines et de projets de vengeance que les massacres de septembre et de la terreur.

reusement son éloignement de Paris rendit nuls les efforts qu'il fit pour déterminer le duc d'Orléans à se retirer de la Convention et à quitter la France, seul moyen de sortir avec sa famille des embarras d'une position qui devenait tous les jours plus cruelle. Que de malheurs eussent été épargnés à cette famille, si ce conseil avait été suivi! Le jeune duc adressa aussi une lettre dans le même sens au président de la Convention nationale, mais qui fut supprimée, parce qu'elle n'arriva à Paris qu'après la révocation du décret. Cette lettre fut connue cependant des chefs de la Montagne, et acheva de les indisposer contre le duc de Chartres, en leur prouvant que ses opinions personnelles n'étaient nullement conformes aux leurs. Il avait d'ailleurs, à l'armée, manifesté sou-

vent avec plus de franchise que de prudence l'horreur que lui inspiraient les excès révolutionnaires qui se commettaient à Paris.

Au mois de février 1793, il avait été rappelé à l'armée pour être employé sous les ordres du général Miranda, qui faisait alors le siége de Maëstricht; mais ce siége fut bientôt levé. Le prince de Saxe-Cobourg, à la tête d'une nombreuse armée autrichienne, venait, le 1er mars, de violer le territoire neutre du Palatinat; il traversa Juliers et força le général Lanoue, qui commandait les troupes françaises sur la Roër, à évacuer Aix-la-Chapelle et à se replier sur Liége. L'armée devant Maëstricht fut à son tour obligée de se replier; mais, réunie au corps de Lanoue, elle prit une position encore formidable devant Louvain. Le général

Dumouriez, qui venait de remporter de brillans succès en Hollande, se hâta d'accourir pour réparer cet échec. Dès son arrivée, le 15 mars, il reprit l'offensive et fit rétrograder l'avant-garde autrichienne de Tirlemont jusque derrière la Gette. Ce fut là son dernier succès; il voulut en profiter et livra, le 18, la bataille de Nerwinde, où la fortune trahit ses espérances et lui en fit malheureusement concevoir d'un tout autre genre, qui eurent des suites encore plus funestes.

Le duc de Chartres commandait le centre de l'armée, composé de deux divisions sous les ordres des généraux Dietman et Dampierre. Il devait soutenir l'attaque dirigée d'abord sur le village de Nerwinde, pendant que l'aile droite enlèverait ceux de d'Oberwinde et de Middelwinde et

que l'aile gauche attaquerait l'aile droite des Autrichiens, en se prolongeant jusqu'au poste de Léau. Le village de Nerwinde fut emporté par une division du général Valence qui commandait la droite de l'armée; mais cette division, attaquée par des forces très supérieures, fut bientôt forcée de l'évacuer. Le duc de Chartres, à la tête de seize bataillons d'infanterie, s'y porta avec impétuosité et l'emporta de nouveau, en repoussant les Autrichiens de haie en haie, lorsque la vue des renforts considérables qui arrivaient de leur aile droite répandit une terreur panique dans quelques bataillons de nouvelle levée. Les funestes cris de *sauve qui peut* se firent bientôt entendre, et tous les efforts du général ne purent arrêter le désordre toujours croissant; il fallut encore

évacuer Nerwinde. Heureusement, le feu bien soutenu de quelques anciens bataillons, qui tinrent ferme sur la place du village, arrêta assez longtemps les Autrichiens arrivant en force, pour les empêcher de poursuivre la masse des fuyards, qui en sortaient dans la plus grande confusion.

L'aile gauche de l'armée française, commandée par le général Miranda, avait été enfoncée et totalement dispersée par l'aile droite des Autrichiens, ce qui leur permit de porter des forces si supérieures contre le centre commandé par le duc de Chartres. Les ponts sur la Gette avaient même été abandonnés par les troupes de Miranda, et si l'ennemi avait su y passer pendant la nuit, il aurait pu couper toute retraite à l'armée fran-

çaise. Celle-ci bivouaqua cependant sur le champ de bataille jusqu'à la pointe du jour, et ce ne fut qu'alors qu'elle opéra sa retraite. Le duc de Chartres fit son mouvement rétrograde en bon ordre et en même temps que le général Leveneur, qui avait pris le commandement de l'aile droite où le général Valence avait été blessé. Le prince regagna Tirlemont, et ses troupes firent si belle contenance que les Autrichiens ne purent les entamer. Entré dans cette ville, il en fit fermer les portes, garnit les remparts, et prit de si bonnes dispositions qu'il suspendit la marche victorieuse de l'ennemi.

Mais, pendant ce temps, Dumouriez négociait avec les Autrichiens. Il avait formé le projet de dissoudre la Convention par la force des armes et

de rétablir la royauté constitutionnelle en France. Malheureusement pour lui il fallait à la réussite de ses vastes desseins un double concours, celui de son armée et celui de l'ennemi. Les soldats français ne voulurent point prendre pour alliés ceux qu'ils venaient de combattre, et les Autrichiens, voyant que le pouvoir du général français sur son armée se bornait à se faire accompagner dans leur camp par quelques escadrons de hussards, rompirent bientôt une négociation qui présentait si peu de chances de succès. L'entreprise ayant totalement échouée, Dumouriez trouva son salut dans la fuite; mais il causa le malheur, non-seulement des complices de ses projets, mais aussi de ceux qui passaient pour être ses amis ou qui avaient eu des relations intimes

avec lui. Toute la famille d'Orléans fut de ce nombre. Le duc de Chartres, entièrement étranger à tous ces pourparlers entre les Autrichiens et Dumouriez, n'en fut pas moins enveloppé dans la proscription de ce dernier.

Dès les premiers jours du mois d'avril 1793, le comité de la Convention, dit de *sûreté générale*, décerna des mandats d'arrêt contre le duc de Chartres et son frère le duc de Montpensier. Ce dernier servait alors à l'armée du Var. Cette mesure fut bientôt suivie de l'arrestation de leur père et de celle de tous les membres de sa famille qui n'avaient pas quitté la France. Le duc d'Orléans fut arrêté au Palais-Royal le 4 avril, avec son troisième fils, le duc de Beaujolais, âgé seulement de treize ans et demi.

Le duc de Montpensier fut arrêté à Nice; mais le duc de Chartres, instruit du sort qu'on lui préparait par Dumouriez, qui lui fit passer l'original du décret rendu contre lui, quitta l'armée le 5 avril et s'éloigna, l'ame navrée de douleur, d'une patrie qu'il chérissait et qu'il avait si courageusement servie.

Le duc d'Orléans fut d'abord conduit à la mairie de Paris, d'où il réclama vainement auprès de la Convention l'inviolabilité de sa personne en sa qualité de député, faisant observer qu'il ne pouvait être arrêté qu'en vertu d'un décret d'accusation rendu par la Convention elle-même, et qu'un pareil décret n'existait pas. L'assemblée ne répondit à cette réclamation, si bien fondée, qu'en passant à l'ordre du jour, et les deux princes

furent emprisonnés à l'Abbaye. Ils n'y restèrent que peu de temps ; un décret de la Convention ordonna leur translation et celle de tous les membres de leur famille dans les forts et châteaux de Marseille, où ils furent immédiatement conduits. Tous les biens de la famille furent séquestres, et les rigueurs de leurs infâmes geôliers mirent bientôt le comble à ces injustices. Le duc d'Orléans fut d'abord enfermé dans le fort Notre-Dame ; on le transféra ensuite au fort Saint-Jean dans un des cachots de la tour où il resta avec son plus jeune fils. Le duc de Montpensier fut mis dans un autre cachot de la même tour, et, quoique si près les uns des autres, toute communication leur fut interdite. Ils ne pouvaient même, dans ce climat brûlant, obtenir la permis-

sion d'aller respirer l'air quelques instans au sommet de la tour [1]. Plusieurs mois se passèrent ainsi; quand le soin de garder ou plutôt de tourmenter les malheureux captifs fut ôté

(1) On empêchait même le duc de Montpensier, lorsqu'on ouvrait la porte de son cachot, de s'en approcher pour respirer l'air de l'escalier. Un matin seulement, est-il dit dans ses Mémoires, après lui avoir apporté son déjeuner, on lui permit de rester un moment sur le pas de la porte : il entendit la voix de son père, qui n'était séparé de l'escalier que par une grille; c'était la première fois depuis long-temps. Il demandait à la sentinelle quelle heure il était; le duc de Montpensier s'empressa de lui crier : « Il est neuf heures... Bonjour, mon père, comment vous trouvez-vous? — Ah! Montpensier, lui répondit-il aussitôt, que je suis aise d'entendre ta voix!... Ma santé n'est pas très bonne, mon pauvre enfant; mais si je te voyais, cela me ferait du bien. » On referma sur-le-champ la porte des prisonniers.

à la municipalité terroriste de Marseille, ils obtinrent cependant des militaires, à qui leur garde fut alors confiée, quelques adoucissemens à leur triste sort [1].

Après plus de six mois d'une cruelle attente, et lorsque le duc d'Orléans pouvait croire qu'il était oublié dans

(1) Les sbires de l'autorité civile, à Marseille comme ailleurs, furent impitoyables. L'ame des familiers de l'inquisition revit dans tous ces agens de police subalterne : c'est une grace d'état, comme la générosité chez les militaires. Un sergent de l'armée de Cartaux, de garde près des jeunes ducs de Montpensier et de Beaujolais, leur permit de dîner ensemble ; un officier du bataillon de la Côte-d'Or, nommé Cotin, leur dit : « Venez, citoyens, venez respirer l'air ; il est trop cruel « de vous étouffer de la sorte : je le prends « sur moi ; on m'en punira si on le juge à « propos. » C'était pendant le règne de la terreur.

son cachot, on l'en fit sortir tout à coup; mais c'était pour le conduire à l'échafaud. Ses deux jeunes fils restèrent encore trois ans et demi dans le fort Saint-Jean.

Le 3 octobre, le député Amar fit à la Convention nationale, au nom du comité de sûreté générale, un rapport sur la prétendue conspiration des Girondins, à la suite duquel il proposa que quarante-cinq députés fussent mis en accusation et immédiatement jugés par le tribunal révolutionnaire; cette proposition fut aussitôt décrétée avec un petit amendement du député de Paris, Billaud de Varennes, portant, sans rien motiver, que le nom du duc d'Orléans serait ajouté à la liste des députés qui devaient être jugés par le tribunal révolutionnaire. On savait bien que ce malheureux prince

n'avait jamais appartenu au parti des Girondins qu'on voulait immoler; mais la terreur était déjà si grande à cette époque que pas une voix ne s'éleva pour s'opposer à cette addition, ni même pour en demander les motifs.

Des commissaires furent aussitôt envoyés à Marseille pour y prendre le duc d'Orléans et le conduire à Paris. Ils cherchèrent d'abord à le rassurer en lui disant qu'on ne l'y demandait que pour en obtenir quelques renseignemens devenus nécessaires, et que l'ordre de le ramener dans la capitale avait sans doute été donné dans l'intention de mettre un terme à sa captivité. Après quelques interrogatoires de simple forme, le duc put en effet croire, qu'après de si longues iniquités, on en était enfin revenu à de meilleurs sentimens envers lui. Le 23 oc-

tobre 1793, il entra dans la prison de son fils le duc de Montpensier : « Je « viens, mon cher fils, lui dit-il, « pour t'embrasser et te dire adieu, « car je vais partir. Je voulais m'é- « loigner sans te le dire ; mais je n'ai « pu résister à l'envie de te voir en- « core avant mon départ. Adieu, mon « cher enfant ; console-toi, console « ton frère, et pensez au bonheur « que nous aurons en nous revoyant. » Il fit le voyage bercé de cette espérance, et, dans la dernière lettre que ses deux fils reçurent de lui, datée de Lyon, il s'efforçait encore de dissiper les inquiétudes qu'ils avaient sur son sort.

Arrivé à Paris dans la nuit du 5 au 6 novembre, il fut conduit en droiture à la Conciergerie, où on lui annonça qu'il paraîtrait, dès le lendemain, de-

vant le tribunal révolutionnaire; ce fut alors seulement qu'il eut connaissance de l'acte d'accusation porté contre lui, et sur lequel il devait être jugé. Il fut frappé du plus grand étonnement, car cet acte était précisément celui qui avait été dressé contre les Girondins, ses ennemis, condamnés à mort par ce même tribunal et exécutés huit jours avant son arrivée. Parmi toutes les absurdités que contenait cet acte, il en était une surtout bien frappante; on y avait laissé subsister, par mégarde ou par mépris pour l'opinion et pour tous les moyens de défense que l'accusé pourrait y opposer, le chef d'accusation, déjà si ridiculement porté contre le député Carra, d'avoir conspiré pour placer le duc d'Yorck sur le trône de France. Aussi, quand le duc d'Orléans enten-

dit la lecture de cet article, il dit en souriant avec mépris : « Mais ceci en « vérité a l'air d'une plaisanterie ». Lorsqu'il fut interpellé par le tribunal de déclarer ce qu'il avait à répondre aux accusations portées contre lui, il se borna à faire observer « qu'elles se « détruisaient d'elles-mêmes et qu'el- « les ne pouvaient lui être applicables, « puisqu'il était notoire qu'il avait été « constamment opposé au système et « aux mesures du parti qu'on l'ac- « cusait d'avoir favorisé ». Le tribunal ayant néanmoins passé outre, et l'ayant, sans désemparer, condamné à mort, il dit froidement après la lecture de sa sentence, et sans paraître éprouver la moindre émotion : « Puis- « que vous étiez décidés à me faire « périr, vous auriez dû chercher au « moins des prétextes plus plausibles

« pour y parvenir ; car jamais vous ne « persuaderez à qui que ce soit que « vous m'ayez vous-mêmes cru cou- « pable de tout ce dont vous venez « de me déclarer convaincu ; et vous « moins que personne, vous qui me « connaissez si bien, ajouta-t-il en re- « gardant fixement le chef du jury (le « fameux Antonnelle, maire d'Arles, « avec lequel il avait eu des relations). « Au reste, continua-t-il, puisque mon « sort est décidé, je vous demande de « ne pas me faire languir ici jusqu'à « demain, mais d'ordonner que je sois « conduit à la mort sur-le-champ. » Ce courage calme et cette demande inattendue parurent frapper de quelque étonnement les hommes de sang qui venaient de le condamner. Ils n'hésitèrent pas cependant à lui accorder la triste faveur qu'il deman-

duit. En traversant la place du Palais-Royal, la charrette qui le conduisait au supplice fut, par un raffinement de cruauté, arrêtée pendant quelques minutes; mais l'effet qu'on avait recherché fut manqué : on ne put arracher aucun signe de faiblesse au prince, qui promena avec le plus grand sang-froid ses regards sur la façade de son palais. Arrivé à la place Louis XV, il monta d'un pas ferme sur l'échafaud, et reçut le coup fatal, le 6 novembre 1793, à quatre heures du soir.

Ainsi finit ce prince malheureux, entraîné depuis long-temps vers sa perte, et triste jouet d'événemens auxquels aucune force humaine ne pouvait résister. Élevé quelques instans au plus haut degré de la faveur populaire, il eut tout le temps d'en déplorer l'inconstance. Haï de la cour de

Louis XVI, indignement calomnié par les ennemis de la liberté, s'il ne fut constamment irréprochable, quelques erreurs ne devaient pas faire méconnaître ses bonnes qualités, ni les services qu'il avait rendus. Rien ne peut excuser la lâche ingratitude des hommes comblés de ses bienfaits qui le trahirent, et l'atroce perfidie de ceux qui le livrèrent à la mort [1].

(1) « Malheureux et excellent père (dit le duc de Montpensier dans ses Mémoires), quiconque a pu vous voir de près et vous bien connaître sera forcé de convenir, s'il n'est un indigne calomniateur, que vous n'aviez dans le cœur ni la moindre ambition, ni aucun désir de vengeance; que vous possédiez les qualités les plus aimables et les plus solides, mais que vous manquiez peut-être de cette fermeté qui fait qu'on n'agit que d'après sa propre impulsion; que, d'ailleurs, vous accordiez votre confiance avec trop de faci-

Son fils aîné, que nous appellerons maintenant duc d'Orléans, avait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, quitté l'armée et la France le 5 avril, le lendemain même du jour où son père avait été arrêté à Paris. Il arriva, non sans danger, au quartier-général des Autrichiens qui était alors à Mons. L'archiduc Charles, qui s'y trouvait, lui fit l'accueil le plus honorable et l'en-

lité, et que des scélérats avaient trouvé le moyen de s'en emparer pour vous perdre et vous sacrifier à leurs atroces projets. Celui qui tiendra ce langage ne fera que vous rendre la justice la plus sévère; mais vos ennemis écraseront sa voix, et malheureusement ils n'en ont que trop les moyens. Eh bien! qu'ils consomment leur ouvrage! qu'ils achèvent de déchirer la mémoire de cet être infortuné et sacrifié! mais puisse-t-il au moins être mieux connu un jour! puisse le monde savoir ce que je sais! et puissé-je encore exister à cette époque! » Ce témoignage d'un

gagea avec instance à prendre du service dans l'armée autrichienne, lui offrant le grade de lieutenant-général, le même qu'il avait en France. Proscrit, sans fortune, n'ayant pour le moment même que de bien faibles ressources, et voyant devant lui le plus menaçant avenir, rien ne pût porter le prince français à servir l'étranger ou à ternir la gloire de ses premières armes [1]. Toute la faveur qu'il

fils sera sans doute récusé par ceux qui ont voué au père une haine que ses malheurs et sa mort cruelle n'ont pu éteindre et qui les porte encore à outrager sa mémoire. Mais nous le reproduisons ce témoignage de piété filiale, parce qu'il est l'expression chaleureuse mais vraie des sentimens de ceux qui ont approché le plus près du duc d'Orléans, ou vécu dans son intimité, et qui l'ont mieux connu que ses détracteurs.

(1) « Celui-là au moins, dit Napoléon dans

réclama de l'archiduc Charles fut un passeport pour la Suisse, où il se flattait de trouver un asile tranquille. Le passeport lui fut accordé, mais l'asile lui fut bientôt refusé partout.

Il partit de Mons le 12 avril 1793, voyageant sous un nom anglais, avec le jeune César Ducrest, qui avait été son aide-de-camp depuis la bataille de Jemmapes. Le héros de cette glorieuse journée traversa alors en fugitif les mêmes contrées qu'il avait naguère parcourues en vainqueur à la tête de troupes françaises. Une gazette lui apprit, pendant ce triste voyage, l'arrestation de toute sa famille. Arrivé à Bâle, le 22 avril, il y reçut des nouvelles de sa sœur, mademoiselle d'Orléans, alors proscrite

ses Mémoires, n'a jamais pris les armes contre son pays ni servi l'étranger. »

comme lui et dont il était devenu le seul protecteur : elle venait d'arriver à Schaffhouse avec madame de Genlis, qui lui servait encore de gouvernante, conduite par Gustave de Montjoie, adjudant-général dans l'armée française, mais qui avait été obligé de quitter cette armée par les mêmes motifs et en même temps que le prince. Le duc d'Orléans, pour rejoindre sa sœur, quitta Bâle et chercha à trouver pour elle et pour lui un refuge paisible dans l'intérieur de la Suisse, loin des frontières de la France ; mais ses efforts furent vains : à Zurich, à Zug, partout il fut repoussé, et on lui annonça positivement qu'il ne pourrait trouver aucun asile dans la libre Helvétie. Telle était sa cruelle destinée ; proscrit en France par les révolutionnaires terroristes qui la dominaient alors et

qui l'inondaient de sang, il était encore proscrit à l'étranger comme un partisan de cette révolution dont il déplorait les excès et dont il était devenu une des victimes. Les nobles émigrés le poursuivaient surtout avec fureur.

Dans cette position terrible, il voulut, avant tout, trouver à sa sœur un refuge assuré. M. de Montesquiou, ancien membre de l'assemblée constituante, et depuis général en chef de l'armée française qui fit la conquête de la Savoie, mais qui avait été décrété d'accusation peu de temps après, s'était retiré en Suisse et vivait sous le nom du chevalier de Rionel dans la petite ville de Bremgarten. Il avait, pendant son commandement de l'armée des Alpes, eu l'occasion de rendre un important service aux Suisses; ceux-ci,

par reconnaissance, le protégeaient dans sa retraite contre les dénonciations et les attaques des émigrés qui le poursuivaient aussi comme général révolutionnaire. On résolut de le consulter, et le comte de Montjoie alla le voir à Bremgarten. Le général témoigna le plus vif intérêt pour les illustres proscrits et le plus grand désir de leur être utile. Il entama d'abord une négociation avec la supérieure d'un couvent à Bremgarten même, et fut assez heureux, après bien des difficultés, pour y faire recevoir mademoiselle d'Orléans et même Mme de Genlis. « Quant « à vous, dit-il au prince, il n'y a d'au- « tre parti à prendre que celui d'errer « dans les montagnes, de ne séjourner « nulle part, et de continuer cette triste « manière de voyager jusqu'au mo- « ment où les circonstances se mon-

« treront plus favorables. Si la fortune « vous redevient propice, ce sera pour « vous un *Odyssée* dont les détails se- « ront un jour recueillis avec avidité. »

Le duc d'Orléans suivit ce sage conseil, et, satisfait d'avoir au moins trouvé momentanément un asile pour sa sœur chérie, il se sépara d'elle le 20 juin 1793. La douleur que cette séparation causa à tous deux était du moins adoucie par l'espoir de se donner l'un à l'autre de fréquentes nouvelles, et ils étaient loin de penser sans doute qu'ils ne se reverraient que quinze ans plus tard. Seul, à pied et presque sans argent, le chef de cette malheureuse famille commença alors ses voyages dans l'intérieur de la Suisse et les Alpes.

Malheureusement pour nos lecteurs, cette Odyssée dont parlait le

général Montesquiou, si elle a en effet été rédigée par l'illustre voyageur, n'est pas parvenue jusqu'à nous. Nous savons seulement qu'il lutta longtemps avec courage contre la fatigue et la pauvreté, et qu'uu jour il demanda vainement asile aux religieux de l'hospice du mont Saint-Gothard[1]; mais nous aurions aimé à le

(1) Dans une de ses courses, le duc se présenta devant l'hospice du mont Saint-Gothard, le 29 août 1793. Il sonna; un capucin, se montrant à un vasistas, lui cria en italien: *Che volete?* — Je voudrais, répondit le voyageur, quelque nourriture pour mon compagnon et pour moi. — On ne reçoit point ici les piétons et les gens de votre espèce. — Mais, révérend père, nous paierons tout ce que vous voudrez. — Non, non, cette auberge-là est bonne pour vous, répliqua le capucin, en montrant du doigt un mauvais hangar où des muletiers se partageaient un fromage des Alpes, et il referma la fenêtre.

suivre partout dans ses courses aventureuses, au milieu des hautes montagnes, sur les pics glacés des Alpes, et nous aurions vu parfois le proscrit français se reposer sur ces anciens ossemens du monde, comme le proscrit romain sur les ruines de Carthage. Mais un nouveau genre d'occupations fut offert au noble exilé, et des talens, que peu de princes ont possédés, lui permirent de s'y livrer avec ardeur. Ses faibles ressources pécuniaires étaient totalement épuisées quand celles qu'il avait acquises dans une savante éducation vinrent heureusement à son secours. Le général Montesquiou lui écrivit pour lui faire part de l'idée qu'il avait conçue de le placer comme professeur dans un collége du pays des Grisons, à Reichenau, dont un des propriétaires, M. Aloyse

Jost, était son ami. Le prince y consentit, ainsi que M. Jost, auquel il fut recommandé de ne révéler à personne le rang du jeune Français qui allait instruire les élèves de ce collége. Le secret fut bien gardé; le prince arriva à Reichenau sous un nom emprunté, subit un examen en forme devant tous les chefs du collége, et fut, à l'unanimité des voix, admis comme professeur. En cette qualité, le duc d'Orléans enseigna, pendant huit mois, la géographie, l'histoire, les mathématiques, les langues française et anglaise, et sut, autant par sa conduite que par ses talens, se concilier l'estime des chefs, ainsi que l'amitié et la reconnaissance des élèves[1]. Le général d'armée, le prince

(1) Ce beau trait du prince a été mis en scène avec bonheur, au théâtre du Gymnase

du sang royal avait disparu, et personne n'eut l'idée de les rechercher sous le costume modeste du professeur d'humanités. Nous souhaitons à tous ceux que la fortune fait tomber d'un rang élevé le désir et les moyens de pourvoir d'une manière aussi honorable à leur existence; mais il en sera toujours qui aimeront mieux mendier les secours de l'étranger ou allumer les feux de la guerre civile au sein de leur patrie, pour reconquérir ce que le sort ou leur propre incapacité leur a fait perdre.

dramatique, en novembre 1830, *Le Collège de* ***, pièce où la personne du prince exilé figurait, mais avec beaucoup de convenance, obtint un succès complet à Paris, et elle a été jouée et se joue encore sur tous les théâtres des provinces, ainsi que le *Moulin de Jemmapes*, autre pièce des mêmes auteurs, et qui retrace des faits non moins honorables.

Ce fut pendant son séjour à Reichenau que le duc apprit la fin tragique de son malheureux père. Nous n'essaierons pas de peindre la douleur dont il fut accablé. De nouvelles inquiétudes pour sa sœur vinrent s'y mêler. Elle ne put prolonger plus long-temps son séjour dans le couvent de Bremgarten. Des troubles avaient été excités en cette ville par des émigrés français, qui, dans leur haine pour tout ce qui portait le nom de d'Orléans, étaient parvenus à s'associer quelques misérables, et jetèrent un jour des pierres aux vitres du couvent parce qu'une jeune princesse de ce nom y avait été reçue; on en voulait surtout beaucoup à Mme de Genlis. L'entretien au couvent devenait d'ailleurs dispendieux; le duc d'Orléans était dénué de ressources, et Mademoiselle n'avait

rien pu sauver de France; il fallut donc songer encore à sortir de cette position. La tante des enfans d'Orléans, Mme la princesse de Conti, qui habitait alors Fribourg, voulut bien se charger de sa nièce. Mais telle était toujours l'animosité de la haute aristocratie française et étrangère contre le nom que portait la jeune et intéressante victime des orages politiques, que la princesse de Conti n'osa pas d'abord recevoir sa nièce chez elle, ni même la faire venir à Fribourg. La veuve du gouverneur de feu le duc d'Orléans, Mme la comtesse de Pons-Saint-Maurin, fut donc chargée du soin d'aller prendre la princesse à Bremgarten; elle la conduisit dans un petit village près du lac de Constance, où Mademoiselle resta cachée pendant trois mois. De là, elle fut enfin amenée à Fribourg,

où elle entra pendant la nuit; mais ce ne fut pas encore pour habiter dans la maison de sa tante; de nouvelles précautions étaient jugées nécessaires. Elle fut donc reléguée dans un couvent cloîtré, et y demeura enfermée pendant deux ans sans oser en sortir. Lorsque les armées françaises pénétrèrent en Suisse, la princesse de Conti fut obligée de quitter ce pays pour se rendre d'abord en Bavière et ensuite en Hongrie, où elle emmena avec elle mademoiselle d'Orléans.

Quelques mouvemens politiques s'étaient aussi opérés dans le pays des Grisons, et M. Aloyse Jost, l'ami du général Montesquiou, avait quitté Reichenau pour se rendre à l'assemblée générale tenue à Coire. La malveillance avait perdu la trace du duc d'Orléans, et le général entrevit la possibi-

lité de lui donner un asile chez lui. Ce prince quitta donc, au grand regret de ses élèves, sa chaire de professeur, et, muni du certificat le plus honorable, vint à Bremgarten sous le nom de Corby. Passant pour un des aides-de-camp du général, il resta auprès de lui jusque vers la fin de 1794; mais, à cette époque, la malveillance, toujours si active, parvint encore à découvrir les traces du prince; il lui fallut quitter la Suisse et se séparer de son digne ami, M. de Montesquiou, qu'il ne devait plus revoir. Ce général mourut quelques années après.

Il n'était pas facile de trouver alors un pays en Europe où le duc pût vivre inconnu et à l'abri de l'infatigable persécution dont il était partout l'objet. Il reprit alors pour lui-même le projet qu'il avait proposé trois ans aupara-

vant à son père, et résolut, en traversant l'Atlantique, de chercher dans le Nouveau-Monde l'asile que lui refusait l'ancien. Hambourg lui parut le port où il pourrait le plus facilement trouver l'occasion de s'embarquer pour les États-Unis, et il se rendit dans les environs de cette ville vers la fin du mois de mars 1795. Mais des promesses de fonds dont on l'avait flatté ne s'étant pas réalisés, il ne put rassembler assez de moyens pécuniaires pour entreprendre un voyage aussi long et aussi dispendieux. Il fallut donc prendre une autre direction. La presqu'île scandinave, bien digne d'intérêt par elle-même, pouvait être explorée à peu de frais, surtout d'après la manière modeste avec laquelle voyageait le prince. Ce pays lui offrait d'ailleurs, par son éloignement du théâtre de la guerre

et par le peu d'émigrés français qui s'y étaient rendus, les moyens de dérouter de nouveau la malveillance qui le poursuivait. Muni d'une faible lettre de crédit sur un banquier de Copenhague, auquel il était en outre particulièrement recommandé, non comme duc d'Orléans, mais comme un voyageur suisse, il se rendit d'abord dans la capitale du royaume de Danemarck, accompagné du comte Gustave de Montjoie, et son banquier lui obtint des passeports danois bien en règle avec lesquels il put dès lors voyager en toute sécurité.

De Copenhague, le duc se rendit à Elseneur, vit le château de Kronenbourg qui commande ce port, et où la malheureuse reine Caroline Mathilde, mère du roi actuel, fut enfermée pendant qu'on instruisait le procès du

comte de Struensée, sacrifié à la haine de la vieille reine douairière Marie-Julie. Il traversa ensuite le Sund, et à Helsingbourg mit pied à terre dans la Suède hospitalière, où tout voyageur honnête est certain de trouver, sans distinction de rang et de fortune, un accueil bienveillant. Après avoir visité la riche et commerçante ville de Gothembourg, la seconde du royaume, il remonta le lac de Vener pour admirer les magnifiques cascades de la Goétha-Elf et les immenses travaux entrepris depuis deux siècles à Trollhœttan pour joindre par un canal le golfe Bothnique à la mer du Nord, travaux qui seront terminés, à ce qu'on espère, sous le règne du roi actuel. Le duc prit ensuite la route de la Norvége, séjourna à Fredrikshall, petite forteresse devant laquelle Charles XII

fut tué. Les braves montagnards norvégiens, un des meilleurs peuples de la terre, reçurent partout en frères les voyageurs français. Après avoir séjourné à Christiania et à Drontheim, le duc suivit la côte jusqu'au golfe de Salten, et, malgré le danger, visita le Mahlstrom. A certaines époques, les eaux de la mer, sans cause apparente ou connue, y tournoient sur elles-mêmes avec une telle violence qu'elles engloutissent tout ce qui en approche, même les plus gros navires, dont les débris ne reparaissent plus, tandis qu'en d'autres temps, les flots y sont aussi peu agités que dans la mer environnante. Parti de Saltdalm, il parcourut toute la Laponie et vit une nouvelle race d'hommes si différens de leurs voisins, les Norvégiens et les Suédois, et si curieux à observer dans leurs

mœurs simples et patriarcales. Voyageant à pied, avec ses hôtes Lapons qui lui servaient de guides à travers les montagnes, les précipices et les torrens, il arriva jusqu'à la pointe la plus septentrionale du globe, au Cap-Nord, le 24 août 1795. Le duc d'Orléans s'avança ainsi jusqu'à dix-huit degrés du pôle arctique, et à cinq degrés plus près de ce pôle que les deux seuls Français qui, avant lui, avaient pénétré dans ces contrées hyperboréennes, Maupertuis, envoyé par le roi de France pour mesurer un degré du méridien sous le cercle polaire, et le poète Regnard voyageant pour son plaisir, plus d'un siècle auparavant, protégé dans ses courses vagabondes par le roi de Suède Charles XI. Le duc d'Orléans aurait pu avec plus de vérité que ce dernier graver sur la pierre

l'inscription encore citée dans le Nord:

Hic tandem stetimus nobis ubi defuit orbis.[1]

car, au point où le poète s'arrêta, la terre était encore loin de manquer sous ses pieds.

Traversant une seconde fois la Laponie suédoise, il descendit à Tornéo, à l'extrémité du golfe Bothnique, se rendit de là à Abo, parcourut une partie de la Finlande qui appartenait encore alors à la Suède, mais s'arrêta sur les bords de la rivière de Kymene qui formait la limite entre ce royaume et la Russie. Catherine II gouvernait ce vaste empire, et ses sentimens hostiles pour la France, qui paraissent être passés en héritage à ses petits-fils, n'étaient pas de nature à inspirer

(1) « Nous nous sommes arrêtés ici où la terre nous a manqué. »

au duc d'Orléans un bien vif désir de visiter ses états; il préféra se rendre dans la capitale de la Suède, s'embarqua pour les îles d'Aland, et de là pour Stockholm où il arriva vers la fin d'octobre. Il passa plusieurs jours dans cette ville sous l'incognito qu'il avait adopté, et quand un hasard qu'il n'avait pu prévoir le fit enfin reconnaître, il dut se convaincre par l'accueil de tous les Suédois que la France et la liberté peuvent compter à peu près autant d'amis que d'habitans dans ce royaume. Le bon duc de Sudermanie (depuis roi sous le nom de Charles XIII), le gouvernait en qualité de régent pendant la minorité de Gustave IV. Le duc d'Orléans eut la curiosité de voir au moins de loin cette cour du Nord; on donnait un bal au château le 1er novembre, jour anni-

versaire de la naissance du jeune roi; le banquier du duc lui proposa un billet pour une des tribunes les plus élevées de la salle, où celui-ci croyait bien pouvoir se rendre sans être remarqué. Mais le ministre de France près de la cour de Suède, qui le vit et le reconnut, alla de suite trouver le chancelier comte de Sparre, et lui dit : « Vous « me cachez quelques-uns de vos se« crets ; vous ne m'avez point dit que « vous aviez ici le duc d'Orléans ». Le chancelier prétendit qu'il n'en était rien. « Il y est si bien, reprit l'envoyé, « que le voilà là-haut dans cette tri« bune. » Après avoir consulté le régent, le chancelier envoya un gentilhomme de la chambre chercher le duc pour le conduire dans l'enceinte où se trouvait la cour et où il fut reçu avec la plus haute distinction. Les princes

lui prodiguèrent les offres les plus généreuses, et firent donner les ordres nécessaires pour qu'il pût voir tout ce qu'il jugerait digne de fixer son attention dans la capitale et dans toute l'étendue du royaume. Il ne profita que de cette dernière preuve de bienveillance. Quittant bientôt Stockholm, il voyagea dans l'intérieur de la Suède, visita les mines qui font en partie la richesse du pays, descendit dans les fameuses mines de cuivre de Falslun, où l'on trouve à une grande profondeur des villes souterraines, vit les bons et braves paysans de la Dalécarlie qui ont encore conservé les mœurs et le costume de leurs pères; ceux-là aidèrent, comme on sait, Gustave Wasa à chasser l'étranger et à délivrer le pays d'un joug odieux. Le duc d'Orléans put se reposer sur la grande

pierre de *Mora*, du haut de laquelle ce héros, alors fugitif comme lui, harangua les Dalécarliens pour les engager à marcher contre le féroce Christiern, le Néron du Nord. De là, il se rendit dans le port de Carlscrona, arsenal de la marine suédoise, où les vaisseaux peuvent être mis à sec dans de vastes bassins taillés dans le roc, tant pour leur conservation que pour les réparations jugées nécessaires. Le prince repassa ensuite le Sund et revint, par Copenhague et Lubeck, à Hambourg, en 1796. Malheureusement sa visite dans les royaumes du Nord n'avait point amélioré sa position, ni sous le rapport politique, ni sous celui des finances, et il se retrouvait, à Hambourg, presque sans ressources pécuniaires. On lui fit, il est vrai, des propositions qui auraient pu

paraître à tout autre bien séduisantes, afin de l'attirer dans les camps étrangers, où l'on mettait alors un haut prix à ses services ; mais le prince, toujours inflexible sur ce point, refusa les offres les plus brillantes.

D'un autre côté, les cinq rois à toge courte qui, sous le nom de directoire, gouvernaient la France avec une déplorable incapacité, redoutaient la présence du duc d'Orléans en Europe, et croyaient leur puissance en danger, tant qu'il ne serait pas séparé d'eux par l'espace des mers. Le moyen le plus sûr de tout obtenir de lui était de l'attaquer par ses affections les plus tendres. Ils négocièrent donc avec la duchesse sa mère, lui promirent la levée du séquestre de ses biens, la liberté de ses deux autres fils et toujours détenus à Marseille, à condition

que tous trois s'embarqueraient pour l'Amérique. Mais il fallait d'abord retrouver les traces du duc d'Orléans, qu'on avait perdues depuis son départ de Suède. Le ministre de la république française près des villes Anséatiques, après deux mois de recherches jusqu'en Pologne, le découvrit enfin dans la petite ville de Friedrikstadt dans le Holstein, et lui fit remettre une lettre de sa mère. Cette princesse, dans les termes les plus touchans, suppliait son fils, en son nom et pour l'intérêt des captifs de Marseille, de partir pour les États-Unis.

« Que la perspective de soulager les « maux de ta pauvre mère (lui écri- « vait-elle), de rendre la situation des « tiens moins pénibles, de contribuer « à assurer le calme de ton pays, « exalte ta générosité! »

Le duc d'Orléans répondit sur-le-champ à sa mère la lettre suivante :

« Quand ma tendre mère recevra « cette lettre, ses ordres seront exécu- « tés; je vais m'embarquer sur le pre- « mier bâtiment qui fera voile pour « les États-Unis.... Et que ne ferais- « je pas après la lettre que je viens de « recevoir? Je ne crois plus que le « bonheur soit perdu pour moi sans « ressource, puisque j'ai encore un « moyen d'adoucir les maux d'une « mère si chérie, dont la position et « les souffrances m'ont déchiré le « cœur depuis si long-temps..... Je « crois rêver quand je pense que dans « peu j'embrasserai mes frères, et que « je serai réuni à eux, car je suis ré- « duit à pouvoir à peine croire ce dont « le contraire m'eût paru jadis impos- « sible. Ce n'est pas cependant que je

« cherche à me plaindre de ma desti-
« née ; et je n'ai que trop senti com-
« bien elle pouvait être encore plus
« affreuse ; je ne la croirai même pas
« malheureuse si, après avoir retrouvé
« mes frères, j'apprends que notre
« mère chérie est aussi bien qu'elle
« peut l'être, et si j'ai pu encore une
« fois servir ma patrie, en contribuant
« à sa tranquillité et par conséquent
« à son bonheur. Il n'y a pas de sa-
« crifice qui m'ait coûté pour elle ; et,
« tant que je vivrai, il n'y en a point
« que je ne sois prêt à lui faire. »

Il s'embarqua sur le vaisseau des États-Unis *l'America*, le 24 septembre 1796, et, après une heureuse traversée, arriva à Philadelphie, le 21 octobre suivant. Ses deux jeunes frères, les ducs de Montpensier et de Beaujolais, furent moins heureux ; ils

restèrent plusieurs mois en mer; partis en novembre de Marseille, ils n'arrivèrent qu'en février 1797 en Amérique. Ce fut un beau jour pour tous trois quand ils purent enfin se réunir après une séparation de quatre cruelles années, qui avait apporté tant d'infortunes dans leur famille. Ils résolurent bien d'unir désormais leurs destinées et de ne plus se quitter. Ce ne fut en effet que la mort qui les sépara.

Les deux jeunes princes rapportèrent bien à leur aîné quelques espérances pour l'avenir, mais de bien faibles ressources pour le présent. Ils résolurent de faire d'abord une connaissance plus intime avec le pays libre où ils venaient d'aborder. Tous trois partirent à cheval de Philadelphie, accompagnés d'un seul domestique, se rendirent d'abord à Baltimore, de

là en Virginie, où ils allèrent voir, à Mount-Vernon, le plus grand homme que les temps modernes aient produit, et que leurs fastes peuvent opposer à tout ce que l'antiquité a offert d'illustres citoyens à l'admiration et à l'exemple des hommes. Le général Washington venait de déposer la présidence des Etats-Unis, et avait engagé les princes français à le visiter dans sa modeste retraite. Ils en reçurent l'accueil le plus honorable. Après avoir quitté le Cincinnatus américain et parcouru plusieurs états de l'Union, en admirant les prodiges de la civilisation et de la culture, ils voulurent aussi voir ces hommes restés plus près de l'état sauvage, jadis les seuls maîtres de ces vastes contrées et maintenant refoulés au loin par les avides Européens. Ils visitèrent ainsi les Chero-

quées, prirent part à leurs fêtes, pénétrèrent dans les forêts et les déserts des six nations, se dirigèrent ensuite vers les lacs supérieurs d'Erié et Ontario pour admirer une des plus grandes merveilles de la nature, le saut de la Niagara [1].

(1) Lettre écrite par le duc de Montpensier à Mademoiselle d'Orléans.

Philadelphie, 14 août 1797.

« J'espère que vous aurez reçu les lettres « que nous vous écrivîmes de Pittsbourg, il « y a près de deux mois; nous étions alors au « milieu d'un grand voyage que nous venons « de terminer, il y a quinze jours. Il a duré « quatre mois; nous avons fait, pendant cet « espace de temps, mille lieues et toujours « sur les mêmes chevaux, excepté les cent « dernières lieues que nous avons faites, par- « tie par eau, partie à pied, partie sur des « chevaux de louage, et partie en stage ou « voiture publique. Nous avons vu beaucoup

Ce fut là sans doute l'époque la plus heureuse de la vie des trois princes, réunis après de longues souffrances. Ils voyageaient ensemble et sans entraves dans un pays libre, loin des regards de la malveillance et des soup-

« de sauvages, et nous sommes même restés « plusieurs jours dans leur pays : ce sont en « général les meilleures gens du monde, ex- « cepté lorsqu'ils sont ivres ou excités à la « colère. Ils nous ont reçus à merveille, et « notre qualité de Français a beaucoup con- « tribué à cette bonne réception, car ils ai- « ment infiniment notre nation. Ce que nous « avons vu de plus intéressant après eux a « certainement été la cascade de Niagara, « vers laquelle je vous mandais de Pitts- « bourg que nous allions nous diriger ; c'est « le spectacle le plus imposant, le plus ma- « jestueux que j'aie jamais vu ; sa hauteur est « de 137 pieds, et son volume d'eau est im- « mense, puisque c'est le fleuve Saint-Laurent « qui se précipite tout entier en cet endroit ;

çons des gouvernemens. Cette époque de bonheur fut malheureusement de courte durée; de nouvelles traverses les attendaient.

Peu de temps après leur retour à Philadelphie, au mois de juillet 1797,

« j'en ai pris une esquisse, et je compte en « faire une gouache que ma chère petite sœur « verra sûrement chez notre tendre mère; « mais elle n'est pas encore commencée et « me prendra beaucoup de temps, car ce « n'est en vérité pas un petit ouvrage.

« Pour vous donner une idée de la manière « agréable dont on voyage en ce pays, je vous « dirai, chère sœur, que nous avons passé « quatorze nuits dans les bois, dévorés par « toutes sortes d'insectes, souvent trempés « jusqu'aux os, sans pouvoir nous sécher et « n'ayant pour toute nourriture que du lard, « quelquefois un peu de bœuf salé et du pain « de maïs; indépendamment de cela, qua- « rant eou cinquante nuits dans de mauvaises « cabanes où nous devions coucher sur un

la fièvre jaune se déclara avec une grande violence en cette ville. Tous les habitans jouissant de quelque aisance s'enfuyaient au loin. Les trois princes français qui, à leur entrée dans le monde, paraissaient destinés à une si grande fortune, ne purent alors, faute d'argent, s'éloigner de ce séjour de-

« plancher composé de bûches bien inégales,
« sans parler des humeurs et des *grognasseries*
« des habitans qui nous fermaient quelque-
« fois la porte au nez ou dont l'hospitalité
« était souvent bien maussade. Non, jamais,
« je le déclare, je ne conseillerai un sembla-
« ble voyage à qui que ce soit; cependant
« nous sommes loin de nous repentir de l'a-
« voir fait, puisque nous en avons rapporté
« tous trois d'excellentes santés, et nécessai-
« rement quelques connaissances de plus.

« Adieu, sœur bien chérie, bien aimée,
« bien tendrement aimée; recevez les em-
« brassemens des trois frères dont les pensées
« sont continuellement avec vous. »

venu pestilentiel. Ce ne fut qu'au mois de septembre suivant que leur excellente et si long-temps malheureuse mère, ayant été momentanément réintégrée dans la jouissance de ses biens, put leur faire passer quelques secours, qui les mirent à même de quitter Philadelphie. Ils entreprirent alors un voyage vers le Nord; mais, à leur arrivée à Boston, ils apprirent, par les papiers publics, qu'à la suite de la journée du 18 fructidor, une loi venait de décréter l'expulsion hors de la France de tous les membres de la famille des Bourbons qui s'y trouvaient encore, et qu'il n'y avait point d'exception pour leur auguste mère. Cette princesse fut déportée en Espagne avec le prince de Conti et la duchesse de Bourbon. Ses fils n'eurent plus d'autre pensée que celle d'aller la rejoindre. Mais

ce dessein n'était pas facile à exécuter dans le dénuement auquel ils étaient encore une fois réduits, et pendant que la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre interceptait presque toutes les communications. Pour échapper aux corsaires anglais comme aux vaisseaux de la marine royale qui sillonnaient toutes les mers, ils résolurent de se rendre à la Louisiane par la navigation intérieure des fleuves de l'Amérique : cette province appartenait encore à l'Espagne; il devait y avoir entre elle et l'île de Cuba quelques relations, et, une fois arrivés à la Havane, d'où l'on expédiait de temps à autre des bâtimens de guerre espagnols en Europe, les princes espéraient obtenir le passage sur l'un de ces vaisseaux. Ils partirent de Philadelphie le 10 décembre 1797, par la saison la plus rigoureuse;

ils descendirent l'Ohio et le Mississipi au milieu des glaces et arrivèrent à la Nouvelle-Orléans le 17 février de l'année suivante. Le gouverneur don Gayoso, ainsi que les habitans de cette ville, firent le meilleur accueil aux princes français; mais, après avoir vainement attendu pendant cinq semaines une corvette espagnole qui devait arriver de la Havane et y retourner, ils résolurent de tout braver pour hâter leur arrivée près de leur mère. Ils s'embarquèrent donc sur un bâtiment américain, et celui-ci fut pris pendant la traversée par une frégate anglaise. Le duc d'Orléans se nomma au capitaine qui le fit transporter avec ses frères à la Havane, où ils débarquèrent le 31 mars. Mais leur espoir de trouver là quelque facilité pour passer en Europe fut complètement déçu. Le séjour

des princes français dans l'île de Cuba porta même ombrage à la cour d'Espagne. Un ordre daté d'Aranjuez, le 21 mai 1799, prescrivit au capitaine-général de la Havane de reléguer les trois frères à la Nouvelle-Orléans, sans leur assurer seulement quelque moyen d'y subsister.

Une aussi odieuse persécution ne pouvait que les indigner, et ils refusèrent, comme on le pense bien, de laisser ainsi disposer de leurs personnes. Il n'y avait plus dans l'Ancien-Monde que l'Angleterre où ils pussent aborder avec quelque sécurité. Profitant d'un parlementaire espagnol, ils se rendirent d'abord aux îles anglaises des Bahamas et de là à Halifax, où se trouvait alors un des fils du roi Georges III, le duc de Kent, qui reçut très honorablement les princes français,

mais qui ne se crut pas cependant autorisé à leur accorder passage pour l'Angleterre sur un vaisseau de la marine royale. Sans se laisser décourager par tant de contrariétés, les trois frères se jetèrent dans un petit navire américain qui les conduisit à New-Yorck, où ils profitèrent du départ d'un paquebot anglais qui les conduisit à Falmouth, et ils arrivèrent enfin à Londres au commencement de l'année 1800.

Le comte d'Artois et une foule d'émigrés se trouvaient alors en cette ville. Le duc d'Orléans eut une entrevue avec le premier, pendant laquelle les règles de l'étiquette des cours furent sans doute bien observées, et qui se passa d'ailleurs très décemment; les journaux anglais de cette époque en rendirent compte. La malveillance des

émigrés purs n'osait trop se manifester par des actes publics, le gouvernement britannique paraissant lui-même protéger les trois frères. Le nom du duc d'Orléans, ses malheurs, le courage qu'il avait déployé sur les champs de bataille, et celui non moins grand avec lequel il supportait l'infortune, le rendaient l'objet de l'estime et de la vénération des Anglais.

Toujours occupé du même projet, celui de rejoindre son auguste mère, et de concerter avec elle les moyens de préparer un meilleur avenir pour les débris de leur famille, il obtint du gouvernement anglais d'être transporté sur une frégate à l'île de Minorque; il espérait pouvoir plus facilement là trouver l'occasion de pénétrer en Espagne. A peine arrivé dans cette île, le bruit s'y répandit que l'armée

de Condé devait venir s'y réunir à l'armée anglaise. On insista de nouveau pour que le duc d'Orléans se rangeât sous les drapeaux de l'émigration; mais, de concert avec ses deux frères, il s'y refusa formellement.

La guerre entre l'Espagne et l'Angleterre continuait toujours et apportait beaucoup d'obstacles aux communications. Cependant, une corvette du royaume de Naples, qui n'était point en guerre avec l'Espagne, étant venue accidentellement au port Mahon, les princes français obtinrent d'être portés par elle dans la rade de Barcelonne; mais, par la méfiance ou la haine que le nom de d'Orléans inspirait toujours au gouvernement espagnol, ils ne purent pénétrer dans l'intérieur de ce royaume, et se virent forcés de retourner en Angleterre, sans avoir

pu remplir le vœu le plus cher à leur cœur.

Après tant d'essais infructueux et de courses inutiles, le duc d'Orléans s'établit avec ses deux frères dans un modeste asile, à Twickenham, n'ayant pour tous trois qu'un seul domestique, et se faisant apprêter leurs repas par une cuisinière du pays. Ils y furent rejoints par le chevalier de Broval, qui leur avait été attaché dans les premiers temps de leur éducation et qui, jusqu'à la fin de ses jours, a fait preuve d'un dévouement sans bornes à leur famille [1]. Le duc d'Orléans menait une

(1) M. le chevalier de Broval, conseiller d'état, officier de la Légion-d'honneur, est mort, le 15 juillet 1832, à Villiers-sur-Seine, près Neuilly. A la restauration, le duc d'Orléans l'avait nommé directeur-général de l'administration de ses domaines et finances.

vie très retirée à Twickenham, mais sans perdre son temps dans une stérile oisiveté. Il étudiait l'économie politique, l'administration et les lois de l'Angleterre, où les libertés publiques et la sécurité individuelle sont si

Le prince ne pouvait choisir un plus digne représentant, et, dans des transactions difficiles, M. de Broval apporta toujours une lucidité de vues qui lui mérita les éloges de nos premiers jurisconsultes. Une intégrité à toute épreuve, un zèle infatigable, une grande aménité de manières et une noble indépendance dans les idées, tels étaient les traits distinctifs du caractère de M. de Broval, qui, dans un poste élevé, se fit des amis de tous ceux qui eurent de fréquens rapports avec lui. Chargé de la distribution des nombreux bienfaits du prince, ils acquéraient un nouveau prix par la manière délicate dont ils étaient répartis. Sa perte a été vivement sentie par l'auguste famille à laquelle il s'était dévoué.

bien assurées par la constitution. Il visitait tour à tour les monumens publics et les établissemens formés par l'industrie des particuliers, qui ont porté l'agriculture et les fabriques à un si haut degré de perfection, tant en Angleterre qu'en Écosse. Le gouvernement anglais savait apprécier la manière de vivre du duc d'Orléans, qui, se renfermant dans la retraite, y passait des jours paisibles, sans intrigues, sans projets ambitieux, et surtout sans importuner sans cesse les ministres de nouvelles demandes, comme les autres princes émigrés. Mais le coup le plus sensible devait encore l'atteindre dans cette retraite. Depuis longtemps la santé du duc de Montpensier déclinait, et ce prince succomba enfin à une maladie de poitrine dans l'année

1807 [1]. Le comte de Beaujolais languissait attaqué du même mal. Les

(1) Antoine-Philippe d'Orléans, duc de Montpensier, naquit à Paris, le 3 juillet 1775. A l'époque de la révolution, il parut de bonne heure dans les rangs des défenseurs de la patrie. A seize ans, il entra comme sous-lieutenant dans le 14e régiment de dragons dont son frère aîné était colonel; quand celui-ci fut fait officier-général, il devint son aide-de-camp. A la bataille de Valmy, il se conduisit de manière à mériter l'honorable témoignage du général Kellermann, qui écrivit au ministre de la guerre ce qui suit: « Embarrassé du choix, je ne citerai parmi ceux « qui ont montré un grand courage que « M. Chartres et son aide-de-camp M. Montpensier, dont l'extrême jeunesse rend le « sang-froid, à l'un des feux les plus soutenus « qu'on puisse voir, extrêmement remarquable » (*Moniteur*, 22 sept. 1792). Devenu lieutenant-colonel, adjudant-général, il signala de nouveau son courage à Jemmapes. Il passa en la même qualité dans l'armée

médecins anglais furent d'avis qu'il pouvait encore être sauvé s'il était

d'Italie, sous les ordres du général Biron. Au mois d'avril 1793, il fut arrêté à Nice et transféré à Marseille, au fort Notre-Dame-de-la-Garde, où arrivèrent, quelques jours plus tard, le duc d'Orléans son père, le comte de Beaujolais son frère, la duchesse de Bourbon sa tante, et le prince de Conti son oncle, tous enfermés en vertu d'un décret de la Convention.

Ce prince a laissé des Mémoires pleins de charme et d'intérêt. Il y retrace les détails de sa longue et cruelle captivité à Marseille. Nous en avons fait quelques extraits plus haut. Après le 9 thermidor, les deux frères éprouvèrent quelque adoucissement dans leur sort, et leur détention devint moins rigoureuse. Ils conçurent même l'espoir de pouvoir se dérober par la fuite aux mauvais traitemens, qui, d'un moment à l'autre, pouvaient se renouveler. Ils conclurent, par l'entremise d'une personne dévouée, un marché avec un capitaine de navire qui de-

transporté dans un climat plus doux. On lui conseilla de se rendre à Malte;

vait partir pour Livourne. Le jour fixé pour leur départ, le 18 novembre 1794, à six heures du soir, le comte de Beaujolais sort le premier de sa chambre, après être convenu d'attendre son frère sur le port ou de lui envoyer un bateau pour le chercher au pied de la tour, dans le cas où il ne le verrait pas arriver. Quelques minutes après, le duc de Montpensier le suit, passe devant les sentinelles sans être arrêté, franchit le pont, et se croit déjà en liberté. Mais il a le malheur de rencontrer le commandant du fort qui le reconnaît et lui crie : « Où allez-vous? vous « êtes l'aîné des Orléans; si vous ne rentrez « pas à l'instant, j'appelle la garde et je vous « fais saisir. — J'allais à la comédie, répond « e prince, comme je l'ai déjà fait quel- « quefois à votre insu; mais je vois que je « serai privé de ce plaisir ce soir », et il remonte tristement l'escalier du fort. A peine rentré dans sa chambre, il attache une corde à a enêtre et s'y abandonne : il était par-

mais il ne consentit à entreprendre ce voyage que sur la promesse du duc

venu à la moitié de la hauteur, c'est-à-dire à environ trente pieds, lorsque la corde casse; il tombe sans connaissance; en rouvrant les yeux, il est frappé de la clarté de la lune et se trouve dans la mer jusqu'à mi-corps. Après avoir vainement attendu le bateau que son frère devait lui envoyer, il se détermina à traverser le port à la nage. Il s'aperçut alors, par l'excessive douleur qu'il éprouvait, que son pied était cassé, et, la force lui manquant, il eut une peine extrême à faire quelques brassées pour atteindre la chaîne du port et s'y reposer. Pendant les deux mortelles heures qu'il resta sur cette chaîne, sept bateaux passèrent; il faisait en vain à chacun d'eux des supplications accompagnées de promesses. « Il est trop tard, disaient les uns. — Nous n'avons pas le temps, disaient les autres », et ils continuaient à ramer. (On avait fait les mêmes réponses au comte de Beaujolais, malgré toutes ses offres.) Enfin un batelier plus compatissant vint le chercher, le

d'Orléans de l'accompagner. Les deux frères arrivèrent dans cette île au com-

déposa mourant dans sa barque, et le conduisit au port. A l'instant où on le posait sur le rivage, un passant s'écria : « Eh ! c'est un « des Orléans! il faut qu'il ait voulu s'échap- « per. » Aussitôt on appela la garde, et trois commissaires vinrent ajouter à ses douleurs le tourment d'un interrogatoire : « Pourquoi « cherchais-tu à t'évader? lui demandent-ils. « — Pour me soustraire, répond le duc, à « l'atroce tyrannie sous laquelle je gémis de- « puis près de trois ans, et pour recouvrer « ma liberté dont on n'a pas le droit de me « priver. — Qu'est devenu ton frère? — Je l'i- « gnore. J'espère que, plus heureux que moi, « il s'est retiré de vos mains et que vous ne « le reverrez plus. » Le comte de Beaujolais avait en effet trompé toutes les surveillances; mais, instruit du malheur du duc de Montpensier, il était venu volontairement reprendre ses fers, pour aider son frère à supporter ses chaînes et ses douleurs.

Cependant ces deux princes demandaient

mencement de mai 1808. Mais là, d'après une nouvelle consultation de mé-

qu'on exécutât en leur faveur le décret sur l'échange des membres de la famille de Bourbon détenus en France. Le directoire exigea, pour prix de leur liberté, que leur frère aîné quittât l'Europe; ils le rejoignirent enfin en Amérique, et ils ne se quittèrent plus.

Ce jeune prince, mort à la fleur de l'âge, était doué des plus aimables qualités; il avait reçu une excellente éducation, et montra de bonne heure du goût pour les arts; il cultiva surtout la peinture avec succès. Plusieurs tableaux de sa composition, une vue de la chute de la Niagara, et un autre très remarquable sur son entrevue avec son frère Beaujolais dans l'intérieur de son cachot de la tour du fort Saint-Jean à Marseille, se trouvent dans la galerie du Palais-Royal.

Il est enterré à Wesminster, et le duc d'Orléans a fait placer sur son tombeau cette épitaphe :

Princeps illustrissimus et serenissimus

decins, qui déclarèrent que le climat brûlant de Malte était pernicieux au

Antonius Philippus, dux de Montpensier,
Regibus oriundus,
Ducis Aurelianensis filius natu secundus,
A tenera juventute
In armis strenuus;
In vinculis indomitus,
In adversis rebus non fractus,
In secundis non elatus,
Artium liberalium cultor assiduus,
Urbanus, jucundus, omnibus comis,
Fratribus, propinquis, amicis, patriæ
Nunquam non deflendus.
Utcunque fortunæ vicissitudines
Expertus,
Liberali tamen Anglorum hospitalitate
Exceptus,
Hoc demum in regum asylo
Requiescit.

Natus III Julii MDCCLXXV
Ob. XVIII Maii MDCCCVII, ætat. XXX.
In memoriam fratris dilectissimi
Ludovicus Philippus, dux Aurelianensis,
Hoc marmor posuit.

malade, le duc d'Orléans écrivit au roi de Naples et de Sicile, Ferdinand IV, pour lui demander la permission de transporter son frère sur le mont Etna. La réponse n'arriva qu'après la mort du jeune prince [1]. La lettre du roi Fer-

(1) Louis-Charles d'Orléans, comte de Beaujolais, né à Paris, le 7 octobre 1779, n'avait que treize ans lorsqu'il fut arrêté avec son père au Palais-Royal. Il fut emmené avec lui à Marseille. Son frère était enfermé dans un cachot au-dessous du sien; mais le bonheur de le voir lui était refusé par ses barbares geôliers. Lorsqu'il passait devant sa porte, il ne manquait jamais de lui crier: « Bonjour, mon frère », sachant combien le son d'une voix aimée peut faire de bien. Un jour, il se glissa, à la suite de ses gardiens, jusque dans la prison du duc de Montpensier et le pressa dans ses bras. On eut bientôt la cruauté de les séparer. Ce ne fut que quelques mois après, en août 1793, qu'on permit aux deux frères de se voir. Enfin, dans l'année 1796,

dinand était conçue dans les termes les plus flatteurs et invitait le duc à venir à Palerme, où se trouvait alors la cour de Sicile. Le prince s'y rendit et fut accueilli par le roi et la reine Marie-Caroline avec tous les égards qui lui

rendu à la liberté, il alla, ainsi que nous l'avons déjà dit, rejoindre le duc d'Orléans à Philadelphie. Il fit, avec ses frères, les différens voyages qu'ils entreprirent, et vint avec eux en Angleterre, en 1800. Il eut la douleur d'y voir périr le duc de Montpensier et il se sentit lui-même atteint de cette funeste maladie de poitrine qui venait de lui enlever ce frère chéri. Assez indifférent sur sa mort prochaine, il ne consentit à quitter l'Angleterre, dont le climat, selon l'avis des médecins, lui était pernicieux, que sur la promesse du duc d'Orléans de l'accompagner; mais son mal était mortel; il y succomba à Malte, le 30 mai 1808, à l'âge de vingt-huit ans, et fut enterré dans cette île. Le comte de Beaujolais était d'une charmante figure et

étaient dus. Il y vit la princesse Amélie, qui devait plus tard lui assurer tant de bonheur, en unissant sa destinée à la sienne, et à qui il adressa dès lors ses vœux. Le roi et la reine parurent agréer sa recherche, et la jeune princesse ne put rester insensible aux hommages d'un prince aimable, que tant de qualités brillantes, et ses malheurs même, rendaient si

du plus heureux naturel. Il avait beaucoup de courage et désirait ardemment l'occasion de le signaler. Un jour, il voulut même visiter, d'aussi près que possible, le camp de Boulogne, à l'époque où Bonaparte, premier consul, préparait une descente en Angleterre. Malgré toutes les représentations de ses frères, il s'embarqua sur une corvette qui devait aller reconnaître les côtes, essuya le feu des batteries françaises, et revit ainsi, pour un moment, les rivages de cette patrie, loin de laquelle il devait mourir.

intéressant; mais les événemens politiques retardèrent long-temps cette heureuse union. Il fallut essuyer encore de nombreux revers et affronter de nouveaux dangers.

On venait d'apprendre à Palerme que Napoléon, s'érigeant d'abord en arbitre entre le roi d'Espagne et son fils, avait bientôt résolu de les priver tous deux de la couronne, et de soumettre aussi ce royaume à sa domination, en y envoyant, avec le vain titre de roi, son frère Joseph. Cette funeste guerre d'Espagne, si injuste en son principe et si désastreuse par ses résultats, était commencée. Le roi des Deux-Siciles, jaloux de soutenir les droits de sa famille, crut que la présence d'un de ses fils dans ce royaume pourrait être utile, et il résolut d'y envoyer le prince Léopold; mais il vou-

lut que le duc d'Orléans accompagnât ce jeune prince pour l'aider de ses conseils et de son expérience. L'ambassadeur anglais près de la cour de Sicile paraissait approuver ce projet, et en facilita même en partie l'exécution, en procurant aux deux princes leur passage sur un vaisseau de guerre de sa nation. Mais le gouvernement anglais, qui voulait agir pour son propre compte et rester seul maître des affaires en Espagne, où il envoyait des troupes, crut que la présence des princes pourrait nuire à ses desseins. Des ordres furent donnés en conséquence, et, lorsque les deux princes arrivèrent à Gibraltar, où il était convenu que le vaisseau anglais devait d'abord mouiller, le gouverneur de cette forteresse, à leur grande surprise, leur déclara péremptoirement qu'il ne les laisserait

point entrer en Espagne. Ils ne purent en tirer aucune explication sur les motifs d'une défense qui leur parut si extraordinaire. Le prince de Salerne fut retenu deux mois à Gibraltar et le duc d'Orléans fut conduit en Angleterre sur le même bâtiment qui les avait amenés de Palerme. Il arriva à Londres, en septembre 1808, et se plaignit d'abord de la conduite du gouverneur de Gibraltar; mais on lui répondit que le gouverneur s'était conformé aux intentions du gouvernement. Le duc sollicita au moins la faculté d'aller rejoindre sa mère à Figuières; mais c'était toujours en Espagne et il ne put l'obtenir. Ce ne fut même pas sans difficulté qu'il obtint de sortir alors d'Angleterre sur une frégate dont le commandant eut ordre de le conduire à Malte, mais de ne pas le laisser ap-

procher des côtes de l'Espagne. Au milieu de tant de contrariétés, il eut cependant un bonheur qui le dédommagea de bien des peines. Après quinze années de séparation, il put embrasser sa sœur, qui l'avait vainement cherché à Malte et Gibraltar, et qui le trouva enfin à Portsmouth, au moment où il allait s'embarquer. Cette princesse monta avec lui à bord de la frégate qui fit voile pour la Méditerranée, et ils arrivèrent à Malte, au commencement de 1809. Le duc écrivit aussitôt à sa mère et lui envoya le chevalier de Broval pour tâcher d'arranger une entrevue, à laquelle des obstacles sans cesse renaissans s'opposaient, et qui ne put encore avoir lieu alors.

Les nouvelles que le prince reçut à cette époque de Palerme n'étaient rien

moins que satisfaisantes. Ses ennemis, toujours ardens à lui nuire, avaient profité de son absence pour faire naître de fortes préventions contre lui dans l'esprit de la reine Marie-Caroline, qui avait, comme on sait, tout pouvoir dans l'état. Il ne s'agissait de rien moins que de faire manquer le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Amélie. Il se hâta donc de retourner à Palerme, où il parvint bientôt à dévoiler la fausseté et la perfidie de ses calomniateurs et à dissiper tous les nuages qui s'étaient élevés pendant son absence. La main de la princesse lui fut alors solennellement promise. Le duc désirait vivement que sa mère pût être témoin de cette union, et il lui demanda de nouveau une entrevue soit en Sicile, soit en Sardaigne; il passa lui-même à Cagliari pour la fa-



Marie Amélie,

Reine des Français.

A Paris chez Basbu, Cour des Fontaines, 3.

ciliter; enfin la princesse Adélaïde, sa sœur, lui écrivit de Malte que le gouvernement anglais ne s'opposait plus à leur passage au Port-Mahon, et elle vint reprendre son frère à Palerme, où il était revenu, après avoir plus d'une fois, pendant ses fréquens voyages dans la Méditerranée, couru le risque d'être pris par les corsaires barbaresques. Il fallut encore une fois remettre à la voile pour Mahon, où il eut enfin, après une séparation de seize années bien orageuses, le bonheur d'embrasser sa mère chérie. Il la conduisit, ainsi que sa sœur, à Palerme, et, le 25 novembre 1809, fut célébrée, en cette ville, l'union d'un petit-fils d'Henri IV avec la fille du roi des Deux-Siciles.

La princesse Marie-Amélie, en consacrant devant l'autel le don de son

cœur par celui de sa main, était sans doute loin de prévoir le sort que l'impénétrable avenir lui réservait, et de croire qu'en épousant un prince proscrit, poursuivi par la fortune et les hommes, elle faisait un premier pas vers le plus beau trône de l'univers. Si jamais il y eut un mariage contracté parmi les personnes de son rang sans vues d'intérêt ou d'ambition, ce fut donc bien le sien. Il a été couronné de plus de bonheur cependant que les mariages de ses deux sœurs aînées, l'impératrice d'Autriche Marie-Thérèse, et la grande-duchesse de Toscane, Marie-Louise, ainsi que celui de sa sœur cadette Marie-Antoinette avec le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII. Ces princesses furent toutes trois enlevées par une mort prématurée à la fleur de leur âge.

Le sort devait bien quelques dédommagemens à la princesse Marie-Amélie dont l'enfance s'était passée au milieu des troubles et des orages politiques. Une femme d'un grand mérite, madame d'Ambrosio, avait été le plus particulièrement chargée de son éducation, et la princesse puisa dans ses leçons ces sentimens d'une piété douce, cet amour de la vertu, cette bienveillance pour ses semblables, qui nous préparent à nous-mêmes des jouissances si pures et qui font le bonheur de ceux qui nous entourent. Mais le cours de son éducation, ainsi que nous l'avons dit, fut souvent troublé par les événemens du dehors. A peine âgée de dix ans, la princesse vit l'effroi se répandre dans le palais de ses augustes parens. Vers la fin de 1792, une flotte française, sous les ordres de

l'amiral Latouche-Tréville, entra dans le golfe de Naples et menaçait d'incendier cette belle cité, si le roi ne satisfaisait pas immédiatement aux demandes du gouvernement français. Il fallut céder, et, depuis lors, ce ne fut qu'une succession d'alarmes toujours croissantes, jusqu'au moment où l'armée commandée par le général Championet vint envahir le royaume entier et s'emparer de la capitale. La cour fut obligée de se retirer en Sicile, au mois de décembre 1798. Une révolution éclata à Naples; et elle fut terrible pendant sa durée et par ses suites. La princesse Amélie était restée à Palerme auprès de sa mère, et ce ne fut qu'au mois de juin, quand l'armée française eut évacué le royaume de Naples, que la reine Marie-Caroline quitta Palerme et s'embarqua avec ses

trois filles pour Livourne. Elle ne voulut pas encore retourner dans la capitale de ses états, et ce ne fut qu'en 1802, après avoir fait un long séjour à Vienne, qu'elle se détermina à revenir à Naples pour le double mariage de sa fille cadette avec le prince des Asturies, et de son fils aîné le prince François, duc de Calabre, avec l'infante Marie-Isabelle. Le départ pour l'Espagne de sa sœur Marie-Antoinette fut pour la princesse Amélie, qui lui portait la plus tendre affection, une source de regrets, et bientôt la plus profonde douleur leur succéda, lorsqu'elle apprit la destinée malheureuse de cette sœur chérie, qui mourut, en 1806, presque en même temps que ses sœurs aînées, l'impératrice d'Autriche et la grande-duchesse de Toscane. Ces pertes cruelles ne furent pas

encore les seuls malheurs que la princesse Amélie eut à déplorer. Dans la même année de 1806, le roi son père fut obligé d'abandonner de nouveau le royaume de Naples et de se retirer une seconde fois en Sicile avec toute sa famille. Mais, à Palerme comme à Naples, au milieu des fêtes comme dans la retraite, la jeune princesse Amélie gagnait tous les cœurs; ses vertus et ses aimables qualités se développaient, se fortifiaient au sein du malheur même. Ce fut dans cette cour exilée de la plus belle partie de ses domaines, que parut, en 1808, un autre illustre exilé qui conduisit, vers la fin de l'année suivante, comme nous venons de le dire, son auguste fiancée à l'autel.

Le duc d'Orléans goûtait depuis quelques mois les douceurs d'un heu-

reux mariage, lorsqu'une frégate espagnole qui portait un envoyé de la régence de Cadix, chargé d'une mission particulière pour ce prince, arriva à Palerme. La régence suppliait le duc de se rendre en Espagne, où l'on espérait que sa présence exercerait l'influence la plus heureuse sur tous les esprits, réunirait les partis et servirait efficacement la bonne cause. On offrait au prince le gouvernement de la Catalogne avec tous les honneurs dus aux infans. Mais la régence avait négligé, sans doute par crainte de refus, une précaution bien essentielle dans l'état des affaires, et vu le peu de puissance qui lui restait à elle-même. Elle n'avait point pris l'avis des Anglais sur la démarche quelle faisait auprès du prince. On avait, au contraire, agi avec le plus grand mystère;

aussi, dès que le général anglais en fut informé, il témoigna tout son mécontentement. On ne voulait pas voir de prince français en Espagne, et le duc d'Orléans moins que tout autre. C'était toujours le même système, d'après lequel on lui avait refusé, quelques années auparavant, la permission d'aller embrasser sa mère. Son arrivée, maintenant qu'il était appelé par la régence et les cortez, avait d'ailleurs une autre importance qu'une simple visite. Le parti espagnol l'avait demandé; le parti anglais le repoussait. Une frégate anglaise fut de suite envoyée à Cadix pour prendre à son bord le duc d'Orléans et le transporter en Angleterre. Le prince refusa de s'embarquer; l'ambassadeur anglais pressait vivement le conseil de régence de l'y contraindre, mesure que ce con-

seil ne crut cependant pas devoir prendre. Enfin, après trois mois de vains pourparlers, les cortez, alors réunis à l'île de Léon, lui envoyèrent une députation de trois de leurs membres pour lui représenter que, dans les circonstances où l'on se trouvait, son éloignement était nécessaire au salut de l'Espagne. Les Anglais menaçaient de retirer leurs troupes de la péninsule si l'on ne pouvait, de gré ou de force, obtenir son départ. Le prince ne crut pas devoir résister plus long-temps et, s'embarquant sur une frégate espagnole, il retourna à Palerme, au mois d'octobre 1810. Un grand bonheur l'y attendait; la duchesse lui présenta à son arrivée le premier fruit de leur hymen. C'était un fils, c'était le duc d'Orléans actuel.

Retiré à la campagne, ne prenant

aucune part aux troubles de la Sicile, où les partis étaient d'une violence extrême et où la reine Marie-Caroline et les Anglais se disputaient le pouvoir, il y demeura tranquille et estimé de tous les partis jusqu'au mois d'avril 1814. Ce fut un vaisseau anglais, entré le 23 avril dans le port de Palerme, qui apporta la grande nouvelle de la chute de Napoléon et du rappel de la maison de Bourbon au trône de France. Les portes de la France, qui étaient depuis si long-temps fermées au duc d'Orléans, lui furent enfin rouvertes. Pressé du désir de revoir sa patrie après une si longue absence, il part sur-le-champ pour Paris, se retrouve bientôt avec une joie qu'on ne peut décrire sur le sol natal, et se présente le 17 mai aux Tuileries, revêtu de cet uniforme de lieutenant-général fran-

çais, qu'il avait honoré dès sa première jeunesse et qu'il n'avait jamais traîné dans les camps de l'étranger.

Le lendemain, le duc d'Orléans reprit possession du palais de ses pères. Il n'en put occuper qu'une petite partie : le théâtre, la bourse et une foule de locataires encombraient presque tout l'édifice.

Mais un de ses premiers soins fut d'aller chercher sa noble épouse et sa jeune famille. Celle-ci était augmentée de deux filles, les princesses Louise et Marie, nées toutes deux à Palerme, la première le 3 avril 1812, et la seconde le 12 avril 1813. Au mois de juillet, le duc s'embarqua sur le vaisseau de ligne français *la Ville de Marseille*, accompagné du baron Atthalin et du comte de Sainte-Aldegonde, qu'il avait attachés à sa personne en

qualité d'aides-de-camp. Son voyage à Palerme et son retour à Paris furent prompts. Il y vivait heureux et honoré par tout un peuple qui savait lui tenir compte d'anciens et éclatans services, et il avait récemment vu naître son second fils, le duc de Nemours (25 octobre 1814), quand la nouvelle du débarquement de Napoléon sur les côtes de Provence vint remettre encore en question tout l'avenir de la maison de Bourbon.

Appelé aux Tuileries le 5 mars au matin, le duc d'Orléans reçut l'ordre de Louis XVIII de partir immédiatement pour Lyon. Arrivé dans cette ville, il assista à un conseil de guerre présidé par le comte d'Artois et où se trouvait le maréchal Macdonald, duc de Tarente. Il y fut reconnu qu'il n'existait aucun moyen de s'opposer

efficacement à l'entrée de Napoléon à Lyon, et le comte d'Artois repartit sur-le-champ pour Paris. Quand le duc y revint, sa sollicitude se porta sur sa jeune famille qu'il envoya avec la duchesse en Angleterre. La princesse Adélaïde ne voulut point quitter son frère.

Le 16 mars, le duc d'Orléans partit pour aller prendre le commandement des départemens du Nord, que Louis XVIII venait de lui confier : il arriva le lendemain à Péronne, où le maréchal Mortier, duc de Trévise, fit mettre les lettres de service du prince à l'ordre du jour et le présenta aux troupes comme commandant en chef. Accompagné du maréchal, il alla visiter les places de Cambray, Douay et Lille. Le 20 mars, il envoya à tous les commandans des places du

ressort de son commandement pour instruction : « De faire céder toute « opinion au cri pressant de la patrie ; « d'éviter les horreurs de la guerre ci- « vile, de se rallier autour du roi et « de la Charte constitutionnelle, et « surtout de n'admettre, sous aucun « prétexte, dans nos places les troupes « étrangères. » Mais, ce même jour, le télégraphe de Lille transmettait un ordre de Napoléon ainsi conçu : « L'em- « pereur rentre dans Paris à la tête des « troupes envoyées contre lui. Les au- « torités civiles et militaires ne doi- « vent plus obéir à d'autres ordres que « les siens, et le pavillon tricolore doit « être sur-le-champ arboré. »

Le duc d'Orléans n'en remplit pas moins avec zèle les fonctions qui lui avaient été confiées. Il alla, le 21, inspecter la place de Valenciennes, où

il put se rappeler avec orgueil qu'il avait commandé, à l'âge de dix-huit ans, lors du commencement de la lutte glorieuse que la France soutint contre les armées de la coalition. Il se rendit ensuite à Lille, où Louis XVIII entra le 22 mai pour en partir le lendemain. En quittant pour la seconde fois la France, le roi ne laissa aucune instruction au duc d'Orléans ni aux autres chefs militaires. Dans cet état de choses, le duc, à qui il ne restait ni troupes ni moyens quelconques de résistance, ne put que prévenir les commandans des places du Nord qu'il n'avait plus d'ordres à leur transmettre au nom du roi qui prit, comme on sait, la route de Gand. Le duc d'Orléans quitta Lille deux jours plus tard et alla rejoindre sa famille en Angleterre. Mais, avant de partir, il adressa une

lettre au maréchal Mortier, pour lequel il avait une estime particulière datant déjà de loin, puisqu'ils avaient fait ensemble la fameuse campagne de 1792. Cette lettre, également honorable pour tous deux, fut publiée par plusieurs journaux du temps telle que nous la donnons ici.

Lille, 23 mars 1815.

« Je viens, mon cher maréchal, « vous remettre en entier le comman- « dement que j'aurais été heureux « d'exercer avec vous dans les dépar- « temens du Nord. Je suis trop bon « Français pour sacrifier les intérêts « de la France, parce que de nouveaux « malheurs me forcent de la quitter. « Je pars pour m'ensevelir dans la re- « traite et l'oubli. Le roi n'étant plus « en France, je ne puis plus vous trans-

« mettre d'ordre en son nom, et il ne
« me reste qu'à vous dégager de l'ob-
« servation de tous les ordres que je
« vous avais transmis, et à vous re-
« commander de faire tout ce que votre
« excellent jugement et votre patrio-
« tisme si pur vous suggéreront de
« mieux pour les intérêts de la France,
« et de plus conforme à tous les devoirs
« que vous avez à remplir. Adieu, mon
« cher maréchal, mon cœur se serre
« en vous écrivant ce mot. Conservez-
« moi votre amitié dans quelque lieu
« que la fortune me conduise, et comp-
« tez à jamais sur la mienne. Je n'ou-
« blierai jamais ce que j'ai vu de vous
« pendant le temps trop court que
« nous avons passé ensemble. J'ad-
« mire votre noble loyauté et votre
« beau caractère autant que je vous
« estime et que je vous aime; et c'est

« de tout mon cœur, mon cher maré-
« chal, que je vous souhaite toute la
« prospérité dont vous êtes digne, et
« que j'espère encore pour vous.

« L.-P. d'Orléans. »

Le prince alla s'établir à Twickenham, où il se renferma dans la retraite la plus absolue, sans prendre aucune part aux intrigues politiques de cette époque. Quand le gouvernement royal fut rétabli, le duc d'Orléans revint à Paris, au mois de juillet 1815. Les regards et les espérances des bons Français, des vrais patriotes, se portèrent dès lors sur ce prince; la conduite honorable qu'il avait tenue pendant son exil, à deux époques différentes; son courage, le souvenir des beaux faits d'armes de sa première jeunesse, qui s'était réveillé dans l'esprit du peuple,

ses mœurs pures et ses habitudes simples, qui le portaient à se mêler, sans faste ni prétentions, dans la foule des citoyens, tout lui donnait une popularité que les princes de la branche aînée ne pouvaient acquérir. Le parti toujours opposé à sa maison avait profité de son absence pour semer des soupçons à la cour. On avait fait insérer dans les journaux anglais, sous le nom du duc d'Orléans, alors bien tranquille à Twickenham, des protestations, des professions de foi fabriquées pour lui nuire. Le prince se contenta de les démentir; mais le parti continuait à lui prêter les projets les plus ambitieux, et était parvenu à inspirer d'assez vives alarmes au roi, qui ne se sentait pas encore bien affermi sur son trône. Le séjour du duc d'Orléans à Paris ne portait pas moins

d'ombrage à *Monsieur* et à ses fils. L'éloignement du prince fit pour quelque temps cesser ces clameurs. Il avait laissé sa femme et ses enfans en Angleterre; il alla les rejoindre et resta à Twickenham jusque vers la fin de septembre, époque à laquelle il revint à Paris.

Louis XVIII venait alors de rendre une ordonnance par laquelle les princes du sang étaient autorisés à prendre séance dans la chambre des pairs. Le duc d'Orléans se rendit avec empressement à ce poste; c'était tout à la fois pour lui un devoir à remplir et une occasion de manifester publiquement ses opinions et ses sentimens. Il ne tarda pas à user de sa prérogative dans une circonstance importante, mais qui, vu la position où le prince se trouvait, aurait pu paraître à tout

autre de nature à exiger le silence et la neutralité plutôt que l'action.

C'était l'époque où commencèrent ces réactions qui ensanglantèrent la France, après la seconde restauration ; ces proscriptions en masse et sans jugement, comme celles des *Trente-huit* et des votans ; c'était le temps des meurtres judiciaires de Ney, de Labédoyère, de Chartran, de Mouton-Duverney, des frères Faucher et de tant d'autres ; alors était réunie cette chambre bientôt honorée par le roi du nom d'*introuvable*. Là, l'homme aux catégories, le comte de la Bourdonnaye, demandait la mise en jugement des Français qui, depuis 89, n'avaient pas suivi la ligne droite ; là, M. Duplessis-Grenédan prouvait l'urgence du rétablissement des potences ; là, le vicomte de Bonald disait que l'accusé

qui périssait sur l'échafaud n'était que *renvoyé devant son juge naturel* ; alors enfin, selon les émigrés purs, les rectilignes, dont M. de Maistre a si bien exprimé la pensée, le fonctionnaire le plus nécessaire dans l'État, celui qui devait rester en constante activité, était le... bourreau. Louis XVIII était trop clément, trop débonnaire. « Mon « frère » disait élégamment *Monsieur*, « ne sait point régner, il ne fait que « régnoter. »

La chambre des pairs voulut aussi faire preuve de dévouement et d'énergie. Plusieurs de ses membres, que les trophées des députés de la seconde chambre ne laissaient sans doute pas dormir, demandaient à la fois l'épuration de toutes les administrations et le châtiment exemplaire des délits politiques. La commission de la cham-

bre haute, chargée de la rédaction de l'adresse au roi, accueillit ces demandes et avait inséré dans son projet cette phrase bénigne : « Sans ravir au trône les bienfaits de la clémence, nous oserons lui recommander les droits de la justice ; nous oserons solliciter humblement de son équité la rétribution nécessaire des récompenses et des peines, et l'épuration des administrations publiques. » A la lecture de ce paragraphe, il s'engagea une lutte très animée entre les hommes de sang et les patriotes dignes du titre de pairs de France. Les Barbé-Marbois, les Broglie, les Tracy, les Lanjuinais et autres repoussèrent, au nom de la justice et de l'humanité, ces insinuations odieuses qu'on voulait adresser à l'autorité royale. Quelques amendemens

partiels furent proposés; mais les forcenés insistant toujours avec violence pour que la chambre exigeât formellement le châtiment des coupables, le duc d'Orléans se leva avec un mouvement très marqué d'indignation et demanda la parole : « Tout ce que je « viens d'entendre, dit-il, me confirme « dans l'opinion qu'il convient à la « chambre de prendre un parti plus « décisif que celui des amendemens « qui lui ont été soumis jusqu'ici. Je « propose donc la suppression totale « du paragraphe. Laissons au roi le « soin de prendre constitutionnelle- « ment les précautions nécessaires « pour le maintien de l'ordre public, « et ne formons pas des demandes « dont la malveillance ferait peut-être « des armes pour troubler la tranquil- « lité de l'État. Notre qualité de juges

« éventuels de ceux envers lesquels « on recommande plus de justice que « de clémence nous impose d'ailleurs « un silence absolu à leur égard. Toute « énonciation antérieure d'opinion me « paraît une véritable prévarication « dans l'exercice de nos fonctions ju-« diciaires, en nous rendant tout à la « fois accusateurs et juges. »

Un grand nombre de pairs, émus à ce noble langage, s'écrièrent : *appuyé ! appuyé !* On remarqua que le duc de Richelieu fut de ce nombre ; la question préalable fut enfin adoptée par la majorité, le paragraphe rayé en entier, et les provocateurs de supplices eurent cette fois le dessous.

La conduite du duc d'Orléans, dont les journaux de la restauration ne rendirent point compte, mais qui fut citée avec de justes éloges par les journaux

anglais, ajouta à sa popularité en France, mais fut fortement blâmée à la cour et dans les salons du faubourg noble par excellence. L'ordonnance en vertu de laquelle les princes pouvaient siéger à la chambre des pairs fut d'abord révoquée; ils ne devaient plus y paraître qu'avec une autorisation spéciale pour chacun d'eux, et délivrée pour chaque séance. Les clameurs du parti, qui n'avait jamais cessé de dénaturer les actions du duc d'Orlans, redoublèrent. Il courait après la popularité, disait-on; il cherchait à rallier autour de lui tous les mécontens, à se former un parti; on chercha enfin à relever le ridicule épouvantail de la *faction d'Orléans.*

Pour apaiser toutes les alarmes vraies ou feintes des plus illustres personnages et imposer silence à la tourbe

des malveillans, le duc eut la générosité de s'éloigner encore pour quelque temps de Paris. On se plut à la vérité à répandre le bruit que son exil n'était point volontaire, qu'il lui avait fallu obéir à une lettre close, et qu'ainsi le premier prince du sang, frappé d'une première lettre de cachet, avait été réduit à l'impuissance de nuire, par l'emploi d'une arme dont l'autorité royale avait su se ressaisir.

Il est probable cependant que le duc d'Orléans s'était rendu de son plein gré en Angleterre, puisque, de son plein gré, il en revint dès le commencement de 1817. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que, s'il eut quelque complaisance pour l'autorité en s'éloignant cette dernière fois, il ne voulut plus en avoir désormais de pareille. On assure que le roi

Louis XVIII voulant l'engager quelque temps après à un nouveau voyage, le prince s'y refusa péremptoirement et déclara avec fermeté qu'il ne s'expatrierait plus; que sa conduite était irréprochable, et que, si l'on en pensait autrement, il était prêt à se défendre devant les tribunaux, mais qu'il ne se soumettrait qu'à un jugement légal. On se garda bien d'en provoquer un, et l'affaire en resta là.

Il ne fut plus permis au duc d'Orléans, à sa rentrée en France, et d'après ce qui s'était passé à la mémorable séance de la chambre des pairs du 13 octobre, de prendre part aux délibérations de cette chambre. Il se trouva de même, par la volonté du roi et la jalousie des princes, entièrement exclu de toute participation aux affaires publiques. La crainte excessive qu'eu-

tent le chef et les princes de la branche aînée de voir le premier prince du sang prendre quelque importance dans l'État, eut au moins pour celui-ci cet avantage, de lui permettre de consacrer plus de temps à ses affaires particulières. Elles exigeaient en effet de grands soins et présentèrent longtemps des embarras presque inextricables.

Quelques détails à ce sujet, fondés sur actes authentiques, ne seront pas sans intérêt, ou pourront au moins servir à redresser l'opinion assez généralement répandue par des hommes enclins ou intéressés à l'exagération, sur l'immense fortune que le duc d'Orléans devait avoir retrouvée lors de sa rentrée en France. Il fut à la vérité remis en possession des biens non vendus que son père avait possédés ;

mais la succession de ce prince était grevée de dettes énormes. La liquidation, commencée de son vivant par les mandataires de ses créanciers et continuée par l'État après sa mort, avait été interrompue après avoir été conduite de telle manière que d'immenses bénéfices en étaient revenus à l'État et que les gages des créanciers avaient disparu dans une proportion bien supérieure à celle des dettes liquidées.

Les biens qui furent rendus au duc d'Orléans étaient de deux natures ; les biens patrimoniaux non vendus qu'il devait partager par portion égale avec sa sœur la princesse Adélaïde, cohéritière de feu son père, et les biens d'apanage qui n'appartenaient qu'à lui seul. Ces derniers, inaliénables par leur nature pour le prince apanagiste,

puisqu'ils étaient grevés envers l'État d'un droit de retour qui interdisait même toute hypothèque, n'avaient jamais été donnés comme gages d'aucune créance et n'avaient pas pu l'être. Les créanciers des princes prédécesseurs du duc n'avaient donc de droits à exercer que sur les biens patrimoniaux; et ces biens, par l'effet des diverses dilapidations qui eurent lieu pendant le gouvernement révolutionnaire, se trouvaient réduits à une valeur inférieure à la moitié de la somme des dettes auxquelles ils devaient servir de gages. D'un autre côté, les biens d'apanage, tant par l'effet des changemens survenus dans la législation de l'État que par celui des mêmes dilapidations, se trouvaient réduits bien au-dessous de la moitié de ce que le chef de la famille,

Monsieur (duc d'Orléans), frère de Louis XIV, avait reçu comme sa part de la succession du roi son père, et pareillement au-dessous de la moitié de ce que l'État avait repris en 1791, lorsqu'une loi du temps avait opéré cette reprise.

Le duc d'Orléans fut d'abord forcé par la nature des choses de n'accepter la succession de son père, quant aux biens patrimoniaux, que sous *bénéfice d'inventaire* et de se déclarer, avec sa sœur, *héritiers bénéficiaires*. Il ne lui restait ensuite que deux partis à prendre : celui d'abandonner aux créanciers la masse des biens patrimoniaux de la succession, sans intervenir en aucune manière dans leur liquidation, et en se renfermant dans la jouissance des biens d'apanage, sur lesquels les créanciers n'avaient point de droits à

exercer : ou bien celui de se charger de la liquidation des dettes, en désintéressant les créanciers, et en les payant tant avec les produits des biens patrimoniaux qu'avec une partie des revenus de son apanage.

En prenant le premier parti, le prince se trouvait à l'instant libéré de toutes les dettes de la succession ; mais les créanciers auraient à peine recouvré la moitié des sommes qu'ils réclamaient. C'était cependant le moyen pour lequel inclinaient les membres du conseil du prince, effrayés du poids de la liquidation. Son opinion personnelle fut pour le second parti, et cette grande liquidation fut immédiatement entreprise. Le succès a couronné les efforts du prince. Il a obtenu la satisfaction de payer, par ses seuls moyens, toutes les dettes de ses prédécesseurs, tandis

que Charles X, avec une liste civile de plus de vingt-cinq millions et toutes les ressources que lui offraient l'habileté et la complaisance de financiers tels que M. de Villèle, ne put, pendant le cours de son règne, parvenir à payer les dettes contractées par lui-même. Ce monarque avait cependant adopté un mode de liquidation qui conduit vite au but, celui de renvoyer de trop importuns créanciers en niant simplement la dette.

Au milieu des soins de cette liquidation qui a duré dix ans, et pour laquelle il a fallu tant de persévérance et tant de sacrifices, le duc d'Orléans a encore trouvé le moyen d'exercer la plus active bienfaisance. Que de guerriers mutilés ou réduits à la misère, déplorables débris de nos grandes armées, que de pauvres honteux dont

nos troubles politiques ont dévoré la fortune ; que de malheureux enfin de toutes les classes de la société ont eu recours à lui ! Aucun n'a été repoussé. Bientôt le prince établit dans sa maison même un bureau particulier, dit *des secours*. La foule des demandeurs allait toujours en croissant ; il fallait prendre quelques renseignemens sur les personnes, et, pour peu qu'ils fussent favorables, le secours arrivait bientôt sans faste et sans éclat. Il est triste d'avoir à dire que dans le nombre des obligés il s'est trouvé plus d'un ingrat. Certaines exigences n'étaient jamais satisfaites ; et cependant les sommes employées annuellement en actes de cette nature étaient si considérables qu'on nous accuserait peut-être d'exagération si nous voulions,

même approximativement, en faire ici le calcul.

Pendant tout le règne de Louis XVIII, le duc d'Orléans vivait ainsi presque entièrement renfermé dans son intérieur, qui présentait un heureux modèle de l'union, des bonnes mœurs et des vertus privées. Surveillant avec la plus tendre sollicitude l'éducation de sa jeune et nombreuse famille, il l'a élevée dans les principes et la pratique des vertus dont lui-même et sa bienfaisante épouse n'ont cessé de donner l'exemple. Il a voulu que ses fils profitassent des avantages d'une éducation publique, et il les a envoyés, de bonne heure, suivre les cours dans nos lycées. Là ils étaient confondus, sans distinction de rang, avec les enfans des autres citoyens, et ambitionnaient

comme eux les prix universitaires; mais il leur fallait comme eux les mériter pour les obtenir. Cette manière d'envoyer des princes aux écoles publiques fut encore fortement blâmée à la cour; les uns la trouvaient inconvenante et dérogatoire; les autres, ambitieuse de popularité. Louis XVIII fit aussi un jour quelques observations à ce sujet au duc d'Orléans, qui y coupa court en rappelant à la mémoire de Sa Majesté que leur aïeul Henri IV, élevé d'après un système pareil, avait aussi été envoyé par ses augustes parens aux écoles du Béarn.

Quelle que fût l'abnégation personnelle du duc d'Orléans de toute participation aux affaires publiques, il n'en recevait pas moins dans son intimité les hommes qui s'occupaient avec le

plus de talent et de patriotisme de ces affaires. Les Foy, les Manuel, les Stanislas Girardin, les Benjamin Constant, pour ne parler ici que des illustres morts dont la France déplorera long-temps la perte, se rendaient souvent au Palais-Royal ou à Neuilly. L'accueil amical qu'ils y recevaient les dédommageait amplement de l'animadversion aristocratique de la vieille cour des Tuileries.

Au mois de juin 1821, le duc d'Orléans eut le malheur de perdre sa mère qui mourut des suites d'un cancer au sein dans sa maison de campagne à Ivry-sur-Seine, près Paris. Cette princesse, qui a laissé tant de regrets, fut enterrée à Dreux, dans la chapelle qu'elle avait commencé à relever pour servir de sépulture à sa famille, et qui a de-

puis été achevée par les soins de son fils [1].

(1) Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans, naquit à Paris, le 13 mars 1753; elle était fille du vertueux duc de Penthièvre et de Marie-Félicité d'Est. Elle perdit sa mère peu de temps après sa naissance; madame de Saluces fut sa gouvernante et elle fut élevée dans le couvent des Bénédictines à Montmartre. Par la mort de son frère unique, le prince de Lamballe, elle se trouva, de bonne heure, héritière de toute la fortune de la maison de Penthièvre. Le duc d'Orléans, aïeul de S. M. le roi des Français, ayant demandé sa main pour son fils, alors duc de Chartres, elle lui fut accordée, et leur mariage fut célébré le 5 avril 1769 dans la chapelle de Versailles. Tendrement attachée à son époux, cette princesse, par ses vertus, les graces de sa personne, sa bonté, sa charité pour les pauvres, devint bientôt un objet d'amour et de respect pour tout ce qui l'approchait. Elle suivit le prince dans plusieurs voyages en Hollande, dans le

Pendant les trois années que dura encore le règne de Louis XVIII, il

midi de la France et en Italie. Elle visita Turin, Gênes, Venise, Florence, Rome et Naples; ce fut en cette dernière ville que commença entre elle et la reine Marie Caroline une liaison que déjà elles désiraient cimenter un jour par un mariage entre leurs enfans.

La duchesse d'Orléans éprouva de bien vifs chagrins pendant la tourmente révolutionnaire, et n'eut que de trop justes sujets d'alarmes sur le sort des personnes qui lui étaient les plus chères. La piété filiale et l'amour maternel purent seuls adoucir l'amertume de ses douleurs. En 1791, elle alla joindre le duc de Penthièvre son père, qui s'était retiré au château d'Eu. Lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, ils furent mis tous deux en arrestation pendant quinze jours, après lesquels, rendus à la liberté, ils vinrent habiter successivement Anet et le château de Vernon. Là, le vertueux duc de Penthièvre fut protégé, pendant tous les orages

n'y eut rien de changé dans la vie simple et retirée du duc d'Orléans. Il pas-

de cette époque, par l'affection universelle de tous ceux qui avaient été ses vassaux. Les habitans de Vernon plantèrent un bel arbre de la forêt devant la porte du château, et au milieu des attributs de la liberté, on lisait l'inscription suivante : *Hommage à la vertu*. Le duc mourut dans cet asile, le 4 mars 1793. Sa fille resta encore quelque temps dans son château de Vernon, soumise à une sorte de surveillance, jusqu'à ce qu'un décret du 6 octobre ayant prononcé l'expulsion de tous les membres de la famille de Bourbon, cette princesse fut amenée dans les prisons de Paris. Des gendarmes furent d'abord envoyés à Vernon pour l'arrêter. A leur arrivée, les habitans s'assemblèrent spontanément, accoururent en foule à la porte du château, déclarant que si cette citoyenne était suspecte ils sauraient bien la garder, mais qu'ils ne souffriraient pas qu'elle fût détenue ailleurs que chez elle. Les gendarmes se retirèrent; mais des forces plus considérables

sait une grande partie de son temps au château de Neuilly; il en dessinait lui-

se présentèrent peu après, et la princesse ne voulut pas elle-même qu'on résistât. Elle fut conduite au Luxembourg, où on l'abreuva d'humiliations : on enferma avec elle, dans la même chambre, une courtisane. De nouvelles douleurs vinrent bientôt ajouter à l'horreur de sa situation. La tête de son malheureux époux tomba sur l'échafaud. La vertueuse madame Élisabeth subit le même sort. Chaque jour lui enlevait quelques-uns de ses compagnons d'infortune ou de ses amis. Enfin on donna l'ordre de la transférer elle-même du Luxembourg à la Conciergerie; c'était le signal de sa mort. La courageuse vertu d'un homme obscur, de-Benoît, concierge du Luxembourg, vint au secours de tant d'infortune. Il dit que la princesse était trop malade pour être transportée; on gagna du temps, et le généreux refus de Benoît déroba cette illustre victime à la hache révolutionnaire. Le 9 thermidor arriva avant qu'on eût disposé de son sort, et celui de tous

même les nouveaux jardins, présidait aux plantations considérables dont il

les détenus fut adouci. La duchesse d'Orléans fut transférée dans la maison de santé dite de *Belhomme*, rue de Charonne. Le directoire, qui prit bientôt les rênes de l'État, redoutait la présence du fils aîné de la princesse en Europe. Le jeune duc d'Orléans se trouvait alors dans les environs de Hambourg, pendant que ses deux frères languissaient dans les prisons de Marseille. Mademoiselle était en Hongrie auprès de sa tante la princesse de Conti. Le directoire promit à la duchesse sa liberté et celle de ses deux plus jeunes fils, si l'aîné, qui portait le plus d'ombrage à ce faible gouvernement, pouvait se décider à s'embarquer pour l'Amérique. Elle lui écrivit en invoquant son amour pour elle, pour ses frères, pour sa patrie ; il se rendit sans hésiter aux désirs de sa mère, et partit pour Philadelphie. Le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, rendus à la liberté, allèrent le rejoindre ; sa famille fut ainsi, pour le moment, mise à l'abri des

l'environnait, et décorait l'intérieur avec les produits de l'industrie fran-

dangers qui la menaçaient en France, et quelque joie put se glisser dans le cœur d'une mère infortunée. Mais elle fut bientôt en butte à de nouvelles persécutions. Un décret du corps législatif, adopté à l'unanimité par les deux conseils, avait bien ordonné la levée du séquestre sur ses biens, mais le nom qu'elle portait inquiétait toujours le directoire, qui fit traîner la mise en possession en longueur, et qui méditait en secret sur les moyens de l'expulser de France et de s'emparer de sa fortune. Le coup d'état du 18 fructidor lui en fournit l'occasion et le pouvoir. Dès le lendemain 19, une loi fut portée qui ordonnait la sortie du territoire français de tous les membres de la famille des Bourbons. La duchesse d'Orléans fut déportée en Espagne avec le prince de Conti et la duchesse de Bourbon, et ses biens, qui n'avaient été que séquestrés, furent alors confisqués et mis en vente. En échange, le directoire lui accorda une soi-disant pension de 100,000 francs qui

çaise et les chefs-d'œuvre de nos ar-
tistes, qui trouvèrent toujours en lui

ne fut jamais exactement payée. La princesse se rendit d'abord à Barcelonne et de là à Figuères, où elle reçut, en 1807, la reine d'Étrurie, tombée comme elle du faîte des grandeurs. Le 12 juin 1808, les hostilités ayant commencé en Catalogne, les habitans de Figuères prirent les armes contre les Français, et la ville fut bombardée par le château. L'asile qu'avait choisi la duchesse fut écrasé par les bombes, et elle fut obligée de s'enfuir à pied au milieu de la nuit. Après avoir erré dans les montagnes et sur les routes de Torruella de Monores à Tarragone, et ne trouvant plus de refuge tranquille dans la Catalogne envahie de tous côtés par les troupes françaises, elle se rendit à Mahon dans l'île de Minorque, où elle débarqua le 1er de janvier 1809. Ses enfans vinrent l'y chercher pour la conduire à Palerme, où elle assista au mariage de son fils aîné. Après avoir séjourné quelque temps en Sicile, la duchesse retourna à Mahon, où elle était encore en

un digne appréciateur de leurs talens et un généreux protecteur. Les hom-

1814, lors de la première rentrée des Bourbons. Elle revint alors en France et rentra dans la possession des biens qui n'avaient pas été vendus. Au mois de janvier 1815, elle fit une chute sur un escalier et eut le malheur de se casser une jambe. Elle était encore au lit lors du retour de Napoléon de l'île d'Elbe et de sa rentrée à Paris, le 20 mars. Il lui fit dire qu'elle pouvait rester parfaitement tranquille à Paris, si elle le désirait, et elle ne fut en effet nullement inquiétée pendant les cent jours. Pieuse sans faste, l'exercice des vertus chrétiennes et particulièrement de la bienfaisance ont rempli en entier les derniers jours de la duchesse d'Orléans. Après une maladie occasionnée par un coup au sein, cette princesse mourut à Yvry-sur-Seine, ainsi qu'il a été dit plus haut. On a publié : *Journal de la vie de S. A. S. la duchesse douairière d'Orléans, par E. Delille, son secrétaire intime*. On y trouve des extraits de son testament. Un legs, entre au-

mes de lettres n'eurent pas moins à se louer de lui ; il aimait à s'entourer de ceux qui les cultivaient avec succès, et plus d'un écrivain qui, par ses opinions libérales ou l'indépendance de son caractère, s'attirait la disgrace des hauts dispensateurs des munificences royales ou du royal écrivain lui-même [1], trouva chez le prince le plus honorable accueil.

tres, est fait au malheureux valet-de-chambre qui fut la cause involontaire de l'accident par lequel fut déterminée sa dernière maladie. Il lui est assuré une pension de 1000 fr. « On pourrait savoir un jour, disait la duchesse, que N*** est cause de mon accident, et, quoique ce soit innocemment, il pourrait peut-être devenir malheureux ; je veux qu'il ait au moins de quoi se mettre à l'abri de la misère. »

(1) Louis XVIII avait, comme on sait, de grandes prétentions littéraires, peu justifiées

Quand l'auteur des Messéniennes fut brutalemant destitué par le Vandale Corbière d'un modeste emploi au ministère de l'intérieur, il lui en fut aussitôt offert un autre, créé pour lui à la Bibliothèque du Palais-Royal. La même main généreuse vint aussi au secours de l'honorable indigence du Tyrtée de nos armées, dont le chant patriotique avait si souvent guidé nos soldats à la victoire. Plus tard, un éclatant témoignage de bienveillance fut rendu à l'auteur de la Marseillaise; alors la générosité était justice. Aux Tuileries, on ordonnait que le savant mathématicien, le septuagénaire Le-

au reste par le minutieux ouvrage sorti de sa plume (*Voyage à Bruxelles et à Coblentz*). Un joli quatrain sur l'éventail de la reine Marie-Antoinette lui a même été contesté; mais le *Voyage* n'a été réclamé par personne.

gendre, membre de l'Institut, fût privé d'une pension dont il jouissait depuis un quart de siècle; que le jeune Lebrun, auteur de *Marie-Stuart*, fût rayé du registre pour celle que Napoléon lui avait donnée au sortir du prytanée de Saint-Cyr; que Tissot fût arraché à la chaire de professeur pour laquelle il avait été désigné par Delille, et où il le remplaçait avec tant de talent. Mais aussi on comblait de faveurs de serviles écrivassiers.

Louis XVIII mourut le 16 septembre 1824. Si les sanglantes réactions des premières années de son règne, si les exils, si les meurtres judiciaires, les cours prévôtales, les trames ourdies par des agens provocateurs avaient fait verser des larmes amères aux familles et aux amis des victimes, au moins sa mort n'en fit-elle répan-

dre à personne : il ne fut pas même regretté des siens ni de ceux qui se proclamaient les royalistes par excellence, les soutiens du trône et de l'autel. La haute aristocratie, les émigrés, les prêtres, trouvaient que Louis XVIII n'en faisait pas assez pour eux et qu'il en avait beaucoup trop fait contre leur système rétrograde, en octroyant sa Charte au peuple français. Il aurait dû se ressaisir de l'autorité du grand roi son aïeul, l'exercer dans toute son étendue, et surtout en faire rejaillir sur eux l'éclat et les bénéfices : cela lui eût été facile à sa seconde rentrée, à l'aide des étrangers, ses augustes alliés ; au reste, il tendait peut-être à ce même but, mais par une voie détournée qu'il ne suivait qu'avec faiblesse et hésitation. On se plut bientôt même

à jeter du doute sur ses véritables intentions, à l'accuser de perfidie envers son parti; et, dans plus d'un salon ainsi qu'au pavillon Marsan, on gratifiait Louis XVIII du titre de *roi jacobin*. Le parti absolutiste enfin fondait de hautes espérances sur son successeur, le roi chevalier; et en effet, il avait raison de compter sur lui. Le parti contraire avait, comme on sait, de tout autres sujets de plainte contre le roi défunt, et lui reprochait des torts bien plus graves.

Le règne de Charles X ne commença pas cependant sous des auspices trop défavorables, Il fallait peu de chose, à cette époque, pour faire croire à un meilleur avenir. Quelques mots bienveillans et populaires qui furent prêtés à ce prince, lors de son entrée à Paris, et la suppression de la cen-

sure préventive pour les journaux, qu'il ordonna d'abord, firent naître des espérances que le peuple confiant et crédule saisit avec empressement. D'ailleurs, dans la position où l'on se trouvait, tout changement devait être favorable et l'on était avide de changement. On espérait surtout généralement le renvoi immédiat du triumvirat Villèle, Corbière et Peyronnet, ministres également réprouvés par l'opinion publique. Il y avait bien quelque doute sur le choix de leurs successeurs ; mais enfin ce choix ne pouvait tarder à être connu, et l'on attendait chaque matin avec impatience l'arrivée du *Moniteur*, pour y trouver les noms des nouveaux élus et la composition d'un ministère moins anti-national. Cet espoir, comme bien d'autres, fut complètement déçu ; Villèle sut se

rendre de plus en plus agréable et nécessaire au nouveau souverain, non-seulement par l'ardeur avec laquelle il secondait ses vues pour la conquête du pouvoir absolu, idée fixe de Charles X[1], mais aussi par l'habileté financière avec laquelle il sut fournir en secret, ou sans qu'il y parût au budget de l'État, tout l'argent dont le roi et les princes de sa maison étaient affamés. Des sommes énormes furent ainsi dévorées à côté d'une liste civile de plus de vingt-cinq millions, qui ne suffisait point aux dé-

(1) Ce prince disait souvent à ses familiers: « *qu'il lèguerait le trône de France à ses héritiers tel qu'il l'avait reçu de ses ancêtres, et qu'il saurait bien monter à cheval quand il le faudrait.* » Il répétait souvent aussi: « *qu'il valait mieux monter à cheval qu'en charrette*, » faisant allusion au sort funeste de Louis XVI,

penses désordonnées de la cour la plus coûteuse et la plus prodigue qui ait existé en aucun temps.

Tout en bravant avec audace l'opinion de la France, M. de Villèle sut encore retenir entre ses mains les rênes de l'État pendant quatre longues années ; il n'eut cependant pas la gloire dont il se croyait certain et dont il s'était vanté, celle de mourir ministre ; mais il eut, en revanche, la gloire d'amasser pour lui et les siens une fortune colossale, d'augmenter la dette de l'État dans une progression effrayante, de donner un nouvel aliment à l'agiotage par la création du trois pour cent et de faire octroyer un milliard aux émigrés. Pour se rendre la congrégation et les jésuites de plus en plus favorables, il fit décréter la loi de sang dite *du sacrilége* ; il fut moins

heureux pour une loi *sur le droit d'aînesse* et pour celle *de justice et d'amour* contre la presse, proposées par son collègue Peyronnet : toutes deux furent rejetées par la cour des pairs ; mais il se vengea noblement de cette chambre en y introduisant soixante et quinze pairs nouveaux, presque tous partisans zélés de l'absolutisme. Il eut enfin la gloire de faire licencier la garde nationale de Paris et de commander, pour dernier exploit, des charges à la baïonnette et des fusillades dans la rue Saint-Dénis contre des citoyens inoffensifs. Après avoir accompli, sous l'égide de son royal maître, cette longue série d'actes qu'il est inutile de qualifier ici, il commença enfin à s'apercevoir des embarras de sa position ; il comprit alors qu'il serait peut-être prudent de remettre, pour

quelque temps au moins, la direction ostensible des affaires à des hommes moins odieux aux Français que lui et ses collègues.

La majorité venait de lui échapper en deux occasions importantes à la chambre des-pairs, et il n'était pas trop certain de la reconquérir, même avec ce qu'on appelait par dérision *sa fournée* nouvelle. A la chambre des députés, le bataillon sacré des *trois cents*, dont il était si fier et que son coup d'œil avait long-temps fait manœuvrer, commençait à fléchir et s'affaiblissait chaque jour par quelques désertions. Il voulut cependant tenter un dernier effort pour ressaisir le pouvoir, et fit dissoudre cette assemblée dans l'espoir d'obtenir une plus grande majorité par des élections nouvelles. Cette attente fut encore

trompée, et, malgré toutes les fraudes électorales ordonnées par lui et si fidèlement exécutées par ses agens, la chambre plus populaire de 1828 fut élue.

Il n'y avait plus de moyens dilatoires : M. de Villèle donna sa démission ; il organisa lui-même le ministère qui devait succéder au sien, espérant bien encore le diriger de loin, ou le faire tomber à son gré. En se retirant, il ne priva point le monarque de ses conseils, et les avis secrets qu'il lui faisait passer de sa terre près de Toulouse, avis toujours favorablement reçus aux Tuileries, entravèrent souvent les opérations de son successeur, dont plusieurs propositions furent regardées par le parti *ultra* comme trop libérales.

Pendant cette désastreuse époque

où la France, frémissant d'indignation, subissait le joug de l'absolutisme sous un ministère que la nouvelle chambre s'empressa de flétrir du nom bien mérité de *déplorable*, la conduite du duc d'Orléans fut toujours ce qu'elle devait être, noble et mesurée. La cour crut sans doute lui faire une faveur insigne en lui accordant pour lui et sa famille le titre d'*altesse royale*. Nous citons simplement ici pour mémoire ce fait peu important par lui-même : tout ce qu'il nous paraît offrir de remarquable, c'est qu'il ait eu lieu si tard et qu'il ait fallu une ordonnance pour donner le titre de *royal* au descendant direct de Louis XIV.

Quoi qu'il en soit, Son Altesse Royale, simple dans ses goûts, se plaisant au sein de sa famille, ne changea rien à sa vie habituelle et

continua à se montrer rarement à la cour. Un plaisir, devenu depuis plusieurs générations l'occupation favorite des princes de la maison de Bourbon, n'avait aucun attrait pour le duc d'Orléans : il n'était point chasseur et ne put donc s'associer aux exploits de Charles X et de son fils, qui se distinguaient par une grande adresse et remportaient de si beaux triomphes dans les forêts. Il donnait, à la vérité, des soins aux bois qui lui avaient été rendus, en faisait replanter les parties dévastées pendant la révolution ; mais c'était dans un but utile aux générations futures et non aux bêtes fauves. Il mit aussi une louable persévérance à terminer la grande entreprise commencée par son père : le Palais-Royal, tel qu'il avait été rendu au prince en 1814, était dans un état de dégrada-

tion extrême. De misérables galeries de bois menaçaient ruine; des constructions conduites à moitié avaient été abandonnées; l'intérieur des arcades offrait une bigarrure désagréable à l'œil, chaque locataire empiétant sur la voie publique par des devantures et des étalages divers; les femmes honnêtes commençaient à craindre de s'y rendre au milieu de l'affluence des rebuts de leur sexe. En quelques années, sous les auspices du prince et avec le concours du plus habile de nos architectes, M. Fontaine, tout fut terminé, régularisé, embelli, et le Palais-Royal est devenu un monument que l'habitant de Paris peut offrir avec orgueil à l'admiration de l'étranger.

Cependant une grande crise approchait et se faisait déjà pressentir par

les signes ordinaires des tempêtes politiques. Selon les projets bien arrêtés du roi, le ministère Martignac ne devait servir que de transition à un autre pouvoir moins timoré qui saurait rendre au trône son ancien éclat et rétablir le monarque dans tous ses droits, trop long-temps méconnus. Il est juste de dire que M. de Martignac et ses collègues voulurent sincèrement le bien de l'État. Ils cherchèrent à ramener le gouvernement dans des voies plus constitutionnelles et à donner à la France quelques-unes des garanties qu'elle réclamait en vain depuis si long-temps. Mais, si ces hommes d'État agissaient de bonne foi, il n'en était pas de même de la cour, et ils se trouvèrent sans cesse contrariés par un pouvoir occulte qui se plaisait à entraver leur marche; ils

parvinrent néanmoins à décréter une loi électorale destinée à réprimer les fraudes qui, sous leurs prédécesseurs, avaient si profondément gangréné la représentation nationale; une loi sur la presse, incomplète sans doute, mais qui n'admettait ni censure ni procès de tendance; et enfin une ordonnance sur les congrégations religieuses, tendant à exclure les jésuites, sinon de France, du moins de l'enseignement public.

C'était beaucoup obtenir de Charles X; il fallut péniblement arracher la sanction royale à de pareilles lois. Aussi les ministres virent-ils leur crédit décliner chaque jour auprès de ce prince. Bientôt on ne leur répondait que par le mot d'ordre du parti : *plus de concessions.* Déjà, par deux fois, l'homme de prédilection, auquel ils

savaient bien que la seconde place dans l'État devait tôt ou tard être donnée, avait traversé la mer, quittant son ambassade à Londres, sans daigner même en prévenir le ministre des relations extérieures, et toujours il avait reçu l'accueil le plus gracieux aux Tuileries. Les ministres ne s'abusèrent plus sur les desseins de Charles X, et, pour éviter le scandale d'un renvoi, ils offrirent tous ensemble leur démission, qui fut acceptée avec une satisfaction des plus marquées.

La France, qui n'était pas dans la confidence des projets de la cour, fut frappée de stupeur en apprenant par le *Moniteur* du 8 août que le prince de Polignac était placé à la tête de l'administration. Le nom qu'il portait avait déjà été funeste à la royauté; lui-même n'était connu que par sa parti-

cipation au complot de la machine infernale et par son refus de prêter serment, comme membre de la chambre des pairs, à la Charte constitutionnelle. Il était prince à la façon de la cour de Rome, et on le savait nourri de maximes ultramontaines. Malheureusement pour lui et pour son maître, il ne connaissait pas la France, et il avait un profond mépris pour le peuple français, qu'il mettait encore au-dessous du *mob* ou de la plus vile populace de Londres.

Il croyait que l'audace suffisait, et, qu'en tout osant, on pourrait tout emporter; aussi mit-il d'abord une espèce de recherche à braver l'opinion publique. La composition du ministère lui était abandonnée, et il choisit de dignes collègues : l'homme aux sanglantes catégories fut placé au

ministère de l'intérieur ; le transfuge de Waterloo, odieux à l'armée, devint ministre de la guerre, et on fit chercher à Poitiers le procureur du roi le plus fameux par ses réquisitoires et par la haine que lui portait tout le barreau, pour en faire un préfet de police à Paris. Enfin, quand M. de Labourdonnaye, qui visait à la présidence du conseil, fut mécontent de la part d'autorité qui lui était échue, et se retira, M. de Peyronnet fut rappelé à l'intérieur pour couronner l'œuvre de la création du ministère le plus anti-national qui ait existé jamais.

Des cris d'indignation partirent de tous les points de la France ; la nation se prépara à la defense de ses droits menacés ; des associations formées pour le refus de l'impôt se propagèrent avec rapidité ; et la presse

s'engagea dans une guerre à outrance avec le nouveau ministère.

L'ouverture des chambres eut enfin lieu après neuf mois d'attente : le discours du roi fut hostile et menaçant : « Si de coupables manœuvres, « disait Sa Majesté, suscitaient à mon « gouvernement des obstacles que je « ne veux pas, que je ne puis pas pré- « voir, je trouverai la force de les « surmonter dans ma résolution. » Les députés, à leur tour, déployèrent une noble fermeté. Dans l'adresse en réponse au discours du trône, signée par la majorité des membres de la chambre, il était dit : « L'intervention « du pays fait du concours permanent « des vues politiques de votre gou- « vernement avec les vœux du peu- « ple, la condition indispensable de « la marche régulière des affaires pu-

« bliques. Sire, notre loyauté, notre « dévouement nous condamnent à « vous dire que ce concours n'existe « pas. Entre ceux qui méconnaissent « une nation si calme, si fidèle, et « nous, qui avec une conviction pro- « fonde, venons déposer dans votre « sein les douleurs de tout un peuple, « que la haute sagesse de Votre Ma- « jesté prononce. » Cette sagesse se prononça dans les termes suivans :

« J'avais compté sur le concours des « deux chambres pour le bien que « j'avais médité pour consolider le « bonheur de mon peuple. Je suis « peiné d'entendre les députés dire « que, de leur part, ce concours n'exis- « te pas. Je vous ai annoncé dans mon « discours mes résolutions; *elles sont « immuables*; l'intérêt de mon peuple « me défend de m'en écarter. Mes

« ministres vous feront connaître mes « volontés. » La chambre fut de suite prorogée, et, peu de temps après, dissoute.

Il fallut convoquer de nouveau les colléges électoraux. Le ministère fit les plus grands efforts pour que les élections lui fussent favorables; et comme il croyait n'avoir plus de ménagemens à garder, il manœuvra plus audacieusement et avec plus d'impudeur que celui de Villèle. Il fallait écarter les deux cent vingt-un députés signataires de l'adresse et les hommes indépendans et énergiques dont on redoutait l'opposition. Mais malgré toutes les intrigues de ses agens et l'ajournement des vingt colléges qu'on croyait les plus difficiles à influencer, malgré les circulaires menaçantes, les destitutions, les déplacemens, l'oppo-

sition triompha dans l'immense majorité des colléges ; les deux cent vingt-un furent presque intégralement réélus et se trouvèrent fortifiés d'un grand nombre de députés patriotes.

Les murmures, les malédictions qui retentirent dans toute la France, pendant les élections, ne parurent point intimider les nouveaux dépositaires du pouvoir[1]; ils firent annon-

(1) Il faut en excepter deux, MM. de Courvoisier et Chabrol de Crussol, qui avaient reculé devant les projets de contre-révolution en donnant leur démission. Le ministère des ordonnances était donc composé du prince Polignac, ministre des affaires étrangères et président du conseil; de Peyronnet, ministre de l'intérieur; Chantelauze, garde-des-sceaux; Bourmont, ministre de la guerre; d'Haussez ministre de la marine; Montbel, ministre des

cer, par les journaux à leur solde, qu'ils paraîtraient devant les deux chambres; ils se vantèrent même d'y obtenir une majorité favorable à leur administration. Fier de son crédit auprès du roi et de son omnipotence ministérielle, le président du conseil s'avançait dans la carrière qu'il s'était tracée avec une assurance, on pourrait même dire une fatuité inconcevable. Il était parvenu à inspirer la même confiance à Charles X, qui ne s'était pas encore montré aussi ferme en ses projets. Le programme du coup d'état avait été apporté d'Angleterre, où probablement il avait été approuvé par le duc de Wellington. Les ordonnances qui devaient détruire

finances; Guernon de Ranville, ministre des cultes et de l'instruction publique, et Capelle, ministre des travaux publics.

la Charte étaient rédigées d'avance ; on n'attendait plus que l'arrivée de la nouvelle de la prise d'Alger pour frapper le grand coup. Nul doute sur la réussite, car ce peuple qu'on méprisait, quelle résistance pourrait-il offrir? M. de Polignac disait qu'il ferait balayer devant lui cette canaille comme la poussière des rues : les journées de juin 1823, les fusillades de la rue Saint-Denis prouvaient assez, selon lui, qu'il était facile de mettre à la raison la tourbe populaire.

Pour préparer, en quelque sorte, les esprits aux lois qu'on allait promulguer, on s'était fait adresser des mémoires [1] dans lesquels l'anéantissement de la Charte et le rétablissement de la monarchie pure étaient explicitement demandés. Ce fut sans

(1) Publiés par MM. Madrolles et Cottu.

doute aussi pour en faire sentir la nécessité que de mystérieux incendiaires promenaient leurs torches enflammées dans plusieurs de nos départemens et y portaientla ruine et l'épouvante.

Enfin le canon annonça aux habitans de Paris la conquête de la ville barbaresque, et l'archevêque, en faisant chanter le *Te Deum* dans l'église de Notre-Dame, dit au roi : *Que cette victoire était le présage d'une plus importante encore*, celle que monseigneur savait bien qu'on se disposait à remporter sur la liberté.

Mais, quelque certain qu'on se crût de ce triomphe, on ne dédaigna pas cependant d'appeler encore un peu de ruse à l'aide du pouvoir. La dissolution de la nouvelle chambre était décidée dans le conseil ; le jour où cette dissolution devait être déclarée

était fixé. On envoya cependant des lettres closes aux pairs et aux députés pour les convoquer à une prétendue session qui devait commencer le 3 août, et qu'on était bien résolu à ne pas ouvrir. Plusieurs membres des deux chambres reçurent leurs lettres de convocation les 25 et 26 juillet. On voulait attirer les députés à Paris, sans doute pour les avoir sous la main, et pour s'emparer plus facilement de ceux qu'on redoutait ou dont on voulait se venger.

Ce fut encore l'oracle officiel du *Moniteur* qui annonça, le 26 juillet, à la France, les nouvelles destinées que son roi lui préparait. Les quatre fameuses ordonnances y parurent précédées d'un long et astucieux rapport au roi, signé par tous les ministres et provoquant ces nouveaux décrets : la

première abrogeait les lois qui consacraient la liberté de la presse et remettait en vigueur le décret du 21 octobre 1814, d'après lequel nulle feuille périodique ne pouvait paraître sans l'autorisation préalable du gouvernement; et l'ordonnance ajoutait que les presses et les caractères des journaux pris en contravention seraient saisis ou *mis hors de service;* la seconde, attentat direct contre la représentation nationale, prononçait la dissolution de la chambre des députés, avant même qu'elle eût été réunie; la troisième annulait les lois électorales en vigueur, réduisait le nombre des députés de quatre cent trente à deux cent cinquante-huit, ne laissait aux colléges d'arrondissement que le droit de présenter des candidats, abolissait le secret des votes, l'intervention des

tiers et la juridiction des tribunaux en matière d'élection ; la quatrième enfin convoquait de nouveaux colléges pour les 6 et 18 septembre, et les deux chambres pour le 28 du même mois.

Nous n'essaierons pas de tracer ici le tableau de l'indignation générale qui éclata dans Paris et bientôt dans toute la France, après la publication de ce tissu d'iniquités. Un roi parjure et des ministres traîtres à leur patrie prétendaient bouleverser, à traits de plume, toutes nos institutions, nous ravir ce qui nous restait de ces libertés, bien chèrement achetées au prix de quarante années de travaux, de sacrifices, de sang et de combats. Jamais on ne brava plus insolemment en face un peuple généreux ; et, comme l'a dit un de ses représentans (M. de Bérenger), il était réservé à notre hé-

roïque nation de recevoir de son roi plus d'outrages en un seul jour que l'étranger n'eût jamais osé lui en faire. Nous ne donnerons pas non plus l'historique des trois immortelles journées, dont plusieurs récits ont déjà été publiés. Les événemens se sont passés sous nos yeux; nous y avons pris part, nous y étions : pères, enfans, femmes même sont descendus dans la sanglante arène. Nous y étions tous, nous autres patriotes de 89. La mort avait bien éclairci nos rangs, mais enfin aucun de ceux à qui le sort a permis de survivre au règne de la terreur, aux guerres étrangères, à celles plus cruelles encore allumées au sein de la France, aux exils et aux échafauds de la restauration, aucun n'a manqué de se présenter au combat et d'offrir en tribut jusqu'à la dernière goutte

de son sang, pendant ces jours de danger, où il s'agissait de nouveau de liberté, de gloire et d'indépendance nationale. Nous avons sillonné nos rues de formidables barricades, marché tour à tour à l'Hôtel-de-Ville, aux ponts, au Louvre, aux Tuileries. C'est devant ce peuple si méprisé, et qui montra par son courage et sa magnanimité s'il méritait ces mépris, que se sont dispersés les Suisses, la garde royale, et les soldats des régimens de ligne, combattant à regret contre leurs frères. Après avoir repris avec enthousiasme nos couleurs du 14 juillet et nos uniformes de gardes nationaux, nous avons élevé sur le trône un prince digne d'être placé à la tête des Français : c'est à lui qu'il faut maintenant revenir.

Le duc d'Orléans était à Neuilly

avec sa famille dans la plus complète ignorance de ce qui se tramait à la cour : le secret en avait été bien gardé, et ce prince, ainsi que les autres citoyens, n'en fut instruit que par l'officiel messager de malheurs, le *Moniteur* du 26 juillet. Le duc se trouvait dans une position extraordinaire et des plus délicates; placé presque à égale distance entre Paris insurgé, Paris en feu, et la résidence royale de Saint-Cloud, d'où émanaient les ordres de tout égorger pour soumettre la cité rebelle. Il est heureux, mais certes bien étonnant que, dans son imprévoyance, son inconcevable sécurité, Charles X, entouré de ses conseillers, n'ait point eu l'idée de sommer le duc d'Orléans de se rendre à Saint-Cloud, et, en cas de refus, ne l'ait pas fait enlever de sa

maison de campagne, où il se trouvait avec une suite peu nombreuse, sans garde et sans aucun moyen de défense. Le roi était entouré d'hommes qui n'auraient pas mieux demandé que de se charger d'une pareille mission ; elle leur aurait offert à la fois l'occasion de prouver leur zèle au maître et de satisfaire, sans péril, à des sentimens long-temps comprimés.

De cruels embarras furent par cet insigne oubli épargnés aux patriotes qui, au milieu du feu des trois journées, avaient déjà tourné leurs regards vers Neuilly et formé des vœux pour posséder le duc d'Orléans à leur tête. Des amis dévoués surent cependant faire parvenir jusqu'à lui d'utiles avertissemens, et bientôt la victoire rendit les communications plus faciles. Après avoir reçu deux députations

des membres de la seconde chambre réunis à Paris, le prince revint lui-même en cette ville dans la soirée du 30 et reçut, le lendemain, au Palais-Royal une députation plus nombreuse, à laquelle s'étaient joints quelques membres de la chambre des pairs ; elle venait offrir au prince de prendre en mains les rênes du gouvernement avec le titre provisoire de lieutenant-général du royaume : le prince en accepta les fonctions, et bientôt on lut avec une satisfaction générale, affichée sur les murs de la capitale, la proclamation suivante :

« Habitans de Paris. Les députés
« de la France, en ce moment réunis
« à Paris, m'ont exprimé le désir que
« je me rendisse dans cette capitale
« pour y exercer les fonctions de

« lieutenant-général du royaume. Je « n'ai pas balancé à venir partager « vos dangers, à me placer au milieu « de votre héroïque population, et à « faire tous mes efforts pour vous « préserver des calamités de la guerre « civile et de l'anarchie. En rentrant « dans la ville de Paris, je portais avec « orgueil ces couleurs glorieuses, que « nous avons reprises et que j'ai moi-« même long-temps portées. Les « Chambres vont se réunir; elles avi-« seront au moyen d'assurer le règne « des lois et le maintien des droits de « la nation.

« La Charte sera désormais une vé-« rité.

« Louis-Philippe d'ORLÉANS. »

Le poste que ce prince avait accepté ne devait être rempli par lui

que jusqu'au moment où les vœux du peuple français, pour la succession au trône vacant, pourraient être exprimés par les représentans de la nation réunis dans les deux chambres. La lieutenance-générale ne fut marquée par aucun événement de quelque importance, si ce n'est l'expédition populaire sur Rambouillet. La cour et l'armée royale se retiraient vers ce point, où l'on espérait pouvoir tenir encore quelques instans. Charles X et son fils, le vainqueur de l'Espagne, avaient encore à leur disposition une force militaire de douze mille hommes, dont trois beaux régimens de cavalerie et quarante pièces de canon. La Vendée et les provinces de l'Ouest, avec lesquelles on était entré en communication, pourraient, à ce qu'on crut, être soulevées; mais ce dernier

projet de guerre civile manqua par la promptitude avec laquelle les hommes des barricades se précipitèrent sur Versailles et Rambouillet. L'armée parisienne, commandée par le général Pajol avec le colonel Jacqueminot pour chef d'état-major, n'avait ni artillerie ni cavalerie; elle offrait un aspect bizarre par la diversité d'armes, de costumes, et par la multitude de voitures de toute espèce, omnibus, fiacres, cabriolets, qui transportaient une partie des combattans. On n'était pas cependant sans inquiétude à Paris; cette masse de patriotes, dont la formation avait été si spontanée et dont l'armement était si incomplet, aurait pu être attaquée avec un bien grand avantage dans les plaines de Rambouillet par les troupes réglées de la garde, infanterie et cavalerie;

elle pouvait se voir foudroyée par l'artillerie royale. Heureusement le choc redouté n'eut point lieu; à la première nouvelle de l'approche des Parisiens (auxquels un corps de deux mille Rouennais, des patriotes de Louviers, Elbeuf et du Hâvre se joignirent en route), la terreur de la cour fut grande; elle consentit à tout ce que les commissaires du gouvernement provisoire, MM. Maison, Odilon-Barrot et de Schonen vinrent lui proposer. Charles X restitua les diamans de la couronne qu'il emportait avec lui dans sa fuite, et se rendit à petites journées avec sa famille à Cherbourg, où il s'embarqua pour l'Angleterre, délivrant à jamais la France de sa présence[1].

(1) En débarquant sur le rivage anglais, Charles X dit à l'officier de marine français qui

Ainsi finit le drame de la seconde restauration. Les Suisses, les officiers

l'avait escorté : « Adieu, capitaine, nous nous « reverrons bientôt. — Je ne pense pas, répon- « dit le capitaine Durville, que mes affaires me « rappellent de long-temps en Angleterre. »

Voici quelques détails publiés dans le temps sur le voyage de l'ex-monarque :

Charles X a enfin quitté le sol de la France, et sans laisser après lui aucun de ces sentimens qui permettent l'espérance du retour. Partout il a rencontré sur son passage une nation grande et dédaigneuse qui trouve dans sa grandeur même et dans la chute profonde de l'ennemi qu'elle a vaincu des motifs de calme et de générosité. Quelques larmes de femme, quelques témoignages d'une pitié stérile, se perdaient au milieu d'un vaste silence de réprobation et parmi les marques universelles d'une indifférence calme et sévère. En vain l'ex-roi traversait avec une lenteur affectée les contrées où jadis de nombreux défenseurs s'étaient armés pour

et soldats de la garde royale, ainsi que des corps de la ligne soumis à la dis-

sa famille, où le sang royaliste avait coulé par torrens, où sa présence inutilement attendue aurait pu donner la victoire à ceux qu'il avait laissé mourir pour sa cause; en vain il étalait devant ces populations le spectacle toujours attendrissant des grandes infortunes, de la vieillesse déchue, de l'enfance vouée à un irréparable malheur; rien n'a ému des cœurs ulcérés par un règne dont le long avilissement venait de se terminer dans le sang, et qui ne promettait à la France qu'un avenir honteux et sinistre. Arrivé aux frontières de la patrie et au terme de ses espérances, Charles n'a pas osé s'arrêter dans la dernière ville française que ses pas venaient fouler; il a traversé Cherbourg en fugitif, suivi d'un reste d'appareil militaire qui ressemblait à une pompe funèbre, accompagné d'une troupe harassée qui marchait par un reste de devoir et qui aspirait au moment de rentrer dans ses foyers; abandonné des ministres qui

cipline militaire et qui ne purent se soustraire aux ordres de leurs chefs,

l'avaient poussé dans ce dernier exil, et environné d'une famille au désespoir. Désespoir inutile qui n'inspirait aucune sympathie, car, parmi tous ces gémissemens excités par la perte du trône, par la colère de la défaite, par l'humiliation d'un despotisme vaincu, il n'y avait pas une larme pour le remords ni pour le sang versé. Rien n'avait encore dissipé ce profond aveuglement, ce vertige meurtrier qui s'étaient emparés des membres de cette famille; ils s'en vont couverts du sang du peuple, et avec les mêmes passions, la même soif de despotisme, la même haine de la liberté qui leur ont conseillé le parjure et le carnage. Vingt-cinq ans de malheurs, quinze ans de prospérités ne leur avaient rien appris. Tels ils étaient en 1789; le peuple seul a fait des progrès. Quel beau spectacle de force et de magnanimité donné par lui en 1830!

Nous tenons d'un témoin oculaire que jus-

avaient combattu la plupart à regret, pour une déplorable cause. Ce sont eux

qu'à Saint-Lô Charles X et sa cour ont été dans une perpétuelle illusion sur l'état des populations de la France : depuis le départ de Saint-Cloud on a conservé l'espoir d'être secondé et enlevé, soit par des troupes régulières qu'on disait toujours prêtes à opérer un mouvement, soit par des paysans de Bretagne ou de Basse-Normandie, accourant la croix vendéenne sur le cœur. Lorsque le Dauphin, sur l'invitation des commissaires, eut dissout les corps de la garde royale à Chartres, il dit tout haut aux officiers : « Je vous remercie, messieurs, nous nous reverrons bientôt ». Les gardes-du-corps ont été dans une complète ignorance du mouvement de Paris. Lorsque les grandes journées de juillet commencèrent dans la capitale, on ordonna aux gardes de faire filer leurs armes et leurs chevaux sur Saint-Cloud et de les rejoindre en bourgeois. Arrivé au château, le Dauphin leur dit : « Demain le roi rentrera

qui ont versé leur sang dans cette terrible lutte contre le peuple. Quant

dans Paris, et nous ferons fusiller les canailles qui ont fait cette échauffourée. » Ce n'est qu'à Chartres qu'ils ont appris quelques-uns des événemens; mais on leur parlait de la proclamation du duc de Bordeaux comme roi; on n'était occupé que de la nouvelle étiquette pour la royauté improvisée de l'élève de MM. Tharin et de Damas, et de savoir dans quel ordre et comment on traiterait les divers membres de la famille royale. Jusqu'à ce que les commissaires du gouvernement aient pu organiser un service régulier, l'escorte du roi n'a pas mangé; les officiers et les gardes-du-corps sont restés quarante-huit heures sans prendre aucune espèce de nourriture, toujours à cheval; l'ex-roi disait tout bas aux officiers : « Cela ne durera pas, vous verrez bientôt ! » Ces espérances ne se sont pas réalisées et l'on est arrivé à Saint-Lô sans rien voir de tant de choses promises. On a pu dès lors remarquer un plus grand abatte-

aux héros de la légitimité rentrée, les défenseurs nés de la couronne, ces

ment dans la physionomie du roi et de sa famille, excepté le duc d'Angoulême qui n'a pas cessé son béat sourire, même au moment de s'embarquer sur le paquebot. Depuis Saint-Lô, l'escorte s'était considérablement affaiblie ; plusieurs des gardes-du-corps et des gendarmes de chasse l'avaient abandonnée, épuisés qu'ils étaient de tant de privations ; d'autres n'avaient plus de chevaux, la plupart s'étaient débarrassés de leurs casques lourds et fatigans, et s'étaient coiffés d'un simple bonnet de police ; ces figures pâles, couvertes de poussière et de sueur, contrastaient avec la pompe des voitures dorées et les nombreux fourgons des cuisiniers. Arrivé à Cherbourg, on comptait encore dans l'escorte sept cent cinquante hommes présens. Ils se sont réunis sur le port au moment de l'embarquement de l'ex-roi. La duchesse de Berry a donné sa main à baiser à tous les officiers, et elle en a embrassé plusieurs. La duchesse d'Angoulême

seigneurs qui devaient mourir sur les marches du trône, et, au moindre dan-

a fait également ses adieux, mais avec moins de larmes et de sensibilité. L'ex-roi paraissait affecté; toutefois, jusqu'au dernier moment, les règles de l'étiquette ont été en tout point accomplies : c'était la préoccupation de toute cette cour.

D'une première voiture sont d'abord descendus M. de Damas, M. de Mesnard, Mme de Gontaut et le duc de Guiche. Ils ont gagné précipitamment le navire. Mme de Gontaut s'est arrêtée devant M. le maréchal Maison, et lui a dit : « Qu'il est cruel, M. le maréchal, de quitter la France ! » Les yeux de Mme de Gontaut étaient remplis de larmes, et sa figure annonçait la plus profonde douleur.

La voiture royale contenait Charles X vêtu d'un simple frac bleu, le dauphin en redingote olive, avec un chapeau gris sur la tête ; la dauphine, plus que simplement habillée ; le duc de Bordeaux et Mademoiselle, la duchesse de

ger, couvrir de leurs corps la personne sacrée de leur maître, il n'est point

Berry, coiffée d'un chapeau d'homme et revêtue d'une amazone. Le duc de Bordeaux est descendu le premier, le Dauphin le conduisait, il donnait le bras à la Dauphine, dont les traits étaient altérés au-delà de toute expression. La figure de Charles X était abattue, ses yeux étaient fatigués, mais il conservait du calme.

Parmi les personnes qui accompagnaient l'ex-roi, on a remarqué le duc de Raguse, le duc Armand de Polignac, le duc de Guiche, Mme de Bouillé, et quelques officiers de la maison. Il y avait en tout soixante personnes de marque. M. le général Talon, qui a fait préparer les logemens, est reparti pour Paris aussitôt après l'embarquement.

Les bâtimens ont pris la mer à deux heures précises. Le pilote qui a conduit le paquebot hors du port est revenu vers sept heures, et a rapporté qu'au moment où les princes ont vu s'éloigner les côtes de France, ils se sont aban-

parvenu à notre connaissance qu'un seul ait succombé dans la lutte des.

donnés à la douleur la plus vive, et ont répandu des larmes abondantes. Charles X paraît être celui qui a montré le plus de résignation.

Aucun ministre ne se trouvait avec la famille royale.

Au moment où Charles X a traversé les rues de Cherbourg, toutes les fenêtres des maisons lui avaient laissé voir les pavillons tricolores qui avaient été arborés pour célébrer l'avénement de Louis-Philippe. Plusieurs des personnes de la suite du roi avaient encore la cocarde blanche. Ce signe, que les massacres de Paris ont rendu si odieux, a provoqué des cris de réprobation au milieu de la foule; mais les murmures se sont apaisés quand on a assuré aux habitans que, dès que l'ex-roi serait embarqué, les hommes qui portaient encore la cocarde blanche la remplaceraient par les couleurs nationales.

La figure du Dauphin se faisait remarquer par le contraste qu'elle offrait avec l'expression

trois journées. Leur courage, si bouillant au cabinet, aux Tuileries, ou dans les salons ministériels, s'est refroidi devant les barricades. Ils se sont réservés sans doute pour de meilleures occasions : c'est parmi les étran-

douloureuse des autres membres de la famille déchue ; ses yeux clignotant, sa bouche, son nez en perpétuelle contraction, donnaient à sa physionomie un air de joie que les spectateurs ne pouvaient concevoir. Un officier, arrivant de Paris, s'approche de lui : « Eh bien ! lui dit-il, est-on tranquille là-bas ? — Oui, monseigneur, parfaitement tranquille. — Ah ! ah ! ah ! et les barricades, eh ? — Il n'en reste plus de traces. — Ah ! ah ! ah ! ils n'ont donc plus peur ! Et le Dauphin de s'agiter, de sauter, comme si cette nouvelle lui faisait le plus grand plaisir. Mme la Dauphine, qui comprenait sans doute ce qu'un pareil interrogatoire avait de pénible pour l'ex-roi et les autres membres de la famille, y mit fin brusquement en congédiant l'officier.

gers, à Édimbourg, Turin, Nice ou Fribourg qu'on les retrouvera en action ; et c'est aux feuilles de ces pays à citer leurs noms et leurs hauts faits. Pour nous, il nous est impossible de désigner ici, parmi nos adversaires au combat, un seul de ces personnages illustres à noms antiques, et de relater quelque acte de dévouement courageux, à l'heure du danger, parmi les grands instigateurs du coup d'état.

Le 3 août, se fit l'ouverture de la session des deux Chambres. Ce n'était point une séance royale, car on n'y voyait pas de ministres ni de gens de cour. Les tribunes publiques étaient occupées de bonne heure en partie par des dames, derrière lesquelles se trouvaient debout quelques-uns des jeunes héros de l'école polytechnique, qui avaient si vaillamment combattu

et si bien dirigé les attaques populaires, véritables généraux de vingt ans, comme l'a si bien dit notre poète national.

A une heure précise, une salve de vingt et un coups de canon et le roulement des tambours de la garde nationale annoncèrent l'arrivée du duc d'Orléans, revêtu de l'uniforme d'officier général et décoré du seul cordon de la Légion-d'Honneur ; le prince fut accueilli à l'entrée de la salle par des applaudissemens universels auxquels succéda bientôt le plus profond silence. D'une voix d'abord émue, il prononça le discours suivant :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, Paris, troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois, les défendait avec un courage héroïque. Au milieu

de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus : les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus grands dangers. Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens fut tourné vers moi ; ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie ; ils m'ont invité à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis accouru au milieu de ce vaillant peuple, suiv ide ma famille et portant ces couleurs qui, pour la seconde fois, ont marqué parmi nous le triomphe de la liberté. Je suis accouru fermement résolu à me dévouer à tout ce

que les circonstances exigeraient de moi dans la situation où elles m'ont placé, pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte dont le nom invoqué pendant le combat l'était encore après la victoire.

« Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux Chambres qu'il appartient de me guider. Tous les droits doivent être solidement garantis, toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développemens dont elles ont besoin. Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte d'avance toutes les conséquences. Je crois devoir appeler dès aujourd'hui

votre attention sur l'organisation des gardes nationales, l'application du jury aux délits de la presse, la formation des administrations départementales et municipales, et, avant tout, sur cet article 14 de la Charte qu'on a si odieusement interprété.

« Le passé m'est douloureux ; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir ; mais, au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les cités françaises, à l'aspect de l'ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.

« Oui, messieurs, elle sera heureuse et libre cette France qui nous est si chère ; elle montrera à l'Europe,

qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que les libertés, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

« Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement, sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance, dans les institutions cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États.

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, aussitôt que les Chambres seront constituées, je ferai porter à votre connaissance l'acte d'abdication de S. M. Charles X; par ce même acte S. A. R. Louis-Antoine de France, dauphin, renonce également à ses droits. Cet acte a été remis entre mes mains hier, 2 août, à onze heures du

soir : j'en ordonne ce matin le dépôt dans les archives de la chambre des pairs et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

C'est avec une gravité noble, et comme un homme sincèrement préoccupé des destinées de la France et digne de les comprendre, que le duc d'Orléans prononça ce discours. Des salves d'applaudissemens couvrirent les passages où ce prince parla de la nécessité de la bonne foi, et flétrit l'article 14 de la Charte qu'on a si *odieusement interprété*, dit-il avec un accent très énergique. La nouvelle de l'abdication de Charles X et de son fils produisit peu de sensation ; elle était déjà connue, et la cession d'un trône, qu'on ne possédait plus et qu'on n'avait pas les moyens de reconquérir, était un acte sans importance, bon en

effet pour être enseveli dans la poussière des archives avec ceux des Chilpéric et des Louis-le-Hutin.

Au reste, il n'y eut point, pendant cette première séance de la nouvelle Chambre, de ces exclamations fanatiques, de ces vociférations dont les hommes de la droite saluaient précédemment les plus odieuses proclamations du pouvoir absolu. Le public était calme comme la force, majestueux et réservé dans la victoire. Une foule immense couvrait la place et les quais voisins de la Chambre ainsi que le pont de la Concorde; partout régnait le plus grand ordre; les citoyens, armés ou désarmés, s'empressaient de réprimer eux-mêmes le moindre cri offensif et la plus légère provocation à la licence. Le lieutenant-général du royaume sortit au milieu des députés

qui le conduisirent jusqu'à sa voiture, et partout, sur son passage, il fut salué par les acclamations du peuple.

Madame la duchesse et mademoiselle d'Orléans visitèrent le même jour les hôpitaux où étaient les blessés des trois journées, et leur portèrent d'abondans secours et des paroles de consolation.

Dans la séance du 7 août, la Chambre des députés, sur la proposition d'une commission de ses membres, porta le décret suivant : « La Chambre des députés, prenant en considération l'impérieuse nécessité qui résulte des événemens des 26, 27, 28 et 29 juillet dernier et jours suivans, et de la situation générale où la France s'est trouvée placée par suite de la violation de la Charte constitutionnelle;

« Considérant en outre que, par

suite de cette violation et de la résistance héroïque des citoyens de Paris, S. M. Charles X, S. A. R. Louis-Antoine, dauphin, et tous les membres de la branche aînée de la maison royale sortent en ce moment du territoire français,

« *Déclare que le trône est vacant en fait et en droit et qu'il est indispensable d'y pourvoir.*

« La Chambre des députés déclare secondement que, selon le vœu et dans l'intérêt du peuple français, le préambule de la Charte constitutionnelle est supprimé comme blessant la dignité nationale en paraissant octroyer aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement, et que les articles suivans de la même Charte doivent être supprimés ou modifiés de la manière qui va être indiquée.

(Suivent les suppressions et modifications qui ont été réglées pour la Charte de 1830.)

« Moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, la Chambre des députés déclare enfin que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, *duc d'Orléans*, lieutenant-général du royaume, et ses descendans à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

« En conséquence, S. A. R. LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, *duc d'Orléans*, lieutenant-général du royaume, sera invité à accepter et à jurer les clauses et engagemens ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indi-

quées, et, après l'avoir fait devant les Chambres assemblées, à prendre le titre de Roi des Français. »

Immédiatement après l'adoption de cette déclaration, la Chambre se rendit en corps chez le lieutenant-général du royaume pour lui présenter la résolution importante qu'elle venait de prendre. Voici la réponse que fit ce prince aux députés :

« Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez ; je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie.

« Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne

puis vous cacher tous les sentimens qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture ; mais il en est un qui les domine tous, c'est l'amour de mon pays ; je sens ce qu'il me prescrit et je le ferai. »

Dans la soirée, plus de quatre-vingts pairs de France, ayant à leur tête M. le baron Pasquier, présentèrent au duc d'Orléans leurs hommages et leur adhésion à la déclaration de la Chambre des députés. Le chef de cette députation s'exprima ainsi :

« La Chambre des pairs vient présenter à Votre Altesse Royale l'acte qui doit assurer nos destinées. Vous avez autrefois défendu, les armes à la main, nos libertés encore nouvelles et inexpérimentées; aujourd'hui, vous allez les consacrer par les institutions et les lois. Votre haute raison, vos

penchans, le souvenir de votre vie entière nous promettent un roi-citoyen. Vous respecterez nos garanties qui sont aussi les vôtres. Cette noble famille que nous voyons autour de vous, élevée dans l'amour de la patrie, de la justice et de la vérité, assurera à nos enfans la paisible jouissance de cette Charte que vous allez jurer et les bienfaits d'un gouvernement à la fois stable et libre. »

Enfin la journée du 9 août vint fixer le sort du prince et de la France. Dès le matin, les avenues du palais de la chambre des députés étaient remplies d'une foule immense. A midi les portes s'ouvrirent, et bientôt les tribunes publiques furent envahies par un grand nombre de dames. Aucun changement important n'avait été fait dans la salle. L'espace ordinairement

occupé par la tribune était remplacé par une estrade surmontée d'un dais qu'ombrageaient des drapeaux tricolores. Trois plians étaient placés en avant du fauteuil qui devait servir de trône, à la gauche duquel on voyait une petite table avec un encrier, tandis qu'une autre table placée à droite supportait une couronne, une épée, une main de justice et les autres attributs de la souveraineté. La tribune diplomatique était entièrement remplie ; on y voyait plusieurs dames parées d'écharpes et de guirlandes tricolores.

A deux heures, madame la duchesse d'Orléans, suivie de sa famille, vint prendre place dans la tribune qui lui était réservée. Tous les regards de l'assemblée se portèrent vers cette princesse, et bien des voix s'exprimè-

rent en termes flatteurs sur la dignité et la modestie de l'auguste personne que cette séance allait proclamer reine des Français.

A deux heures et demie, le bruit du canon et le chant de *la Marseillaise* annoncèrent l'arrivée du lieutenant-général. Il était précédé par quatre maréchaux de France et suivi de ses deux fils aînés, le duc de Chartres et le duc de Nemours. Les maréchaux se tinrent à côté du trône, les pairs et les députés étaient debout et découverts, le prince se plaça sur le siége qui était devant le trône, et ses fils sur les deux autres à ses côtés. Le plus profond silence s'étant établi dans l'assemblée, le duc d'Orléans dit :

« Monsieur le président de la Chambre des députés, veuillez donner lecture de la déclaration de la Cham-

bre. » M. Casimir Perrier s'avança au pied de l'estrade et lut d'une voix ferme cette déclaration avec les modifications apportées à la Charte. Le duc d'Orléans ajouta : « Monsieur le président de la Chambre des pairs, veuillez me remettre l'acte d'adhésion de la Chambre. » M. Pasquier remit cet acte et le prince reprenant la parole s'exprima en ces termes :

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, j'ai lu avec une grande attention la déclaration de la Chambre des députés et l'adhésion de la Chambre des pairs ; j'en ai pesé, médité toutes les expressions. J'accepte, sans restriction ni réserve, les clauses et engagemens que renferme cette déclaration, et le titre de roi des Français qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observation. »

A ces mots, le duc d'Orléans s'est découvert et, debout, la main levée, il a prononcé d'une voix ferme et sonore la formule du serment devant l'assemblée, qui s'était levée par un mouvement spontané.

« En présence de Dieu, je jure d'observer fidèlement la Charte constitutionnelle avec les modifications exprimées dans la déclaration ; de ne gouverner que par les lois et selon les lois; de faire rendre bonne et exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

A peine ces derniers mots furent-ils prononcés qu'un cri universel de *Vive le roi!* ébranla les voûtes de la salle. Les pairs et les députés agitèrent leurs chapeaux, les tribunes répondirent à

ces acclamations par des cris de *Vive le roi! vive la famille royale!* l'émotion fut à son comble. Quelques larmes s'échappèrent des yeux de la reine, dont les regards s'arrêtèrent avec attendrissement sur son époux. Le roi répondit à ces félicitations de la manière la plus gracieuse et la plus cordiale; ses deux fils saluèrent l'assemblée avec reconnaissance. Pendant ce temps, le nouveau monarque s'avança vers la table placée à sa gauche, et M. le commissaire du département de la justice lui présenta la plume pour signer l'acte d'acceptation de la constitution et de la couronne. Les maréchaux lui présentèrent l'épée et la main de justice. Ces formalités remplies, le roi prit place sur son trône et prononça le discours suivant :

« Messieurs les pairs et messieurs les députés, je viens de consommer un grand acte. Je sens profondément toute l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la confiance que je les remplirai. C'est avec pleine conviction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était proposé.

« J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône auquel le vœu national vient de m'appeler; mais la France, attaquée dans ses libertés, voyait l'ordre public en péril; la violation de la Charte avait tout ébranlé; il fallait rétablir l'action des lois, et c'est aux Chambres qu'il appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs. Les sages modifications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse

au dedans, respectée au dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie. »

De nouvelles acclamations succédèrent à ce discours. L'assemblée tout entière se leva, le roi descendit lentement des degrés du trône, et, à sa sortie du palais de la Chambre, la foule s'empressait sur son passage et paraissait dans l'ivresse de la joie. Le peuple encombrait le quai d'Orsay, les murs, les fenêtres, les toits des maisons voisines. Le roi, à cheval, sans autre escorte que ses deux fils et quelques officiers d'état-major, saluait affectueusement. Plusieurs personnes s'approchaient de lui et lui serraient la main; d'autres prenaient les mains de ses enfans. Les princesses suivaient le cortège dans une voiture découverte attelée de deux chevaux;

les mêmes acclamations les accompagnèrent jusqu'au Palais-Royal.

Le procès-verbal de la séance royale apprit au public que le nouveau roi, ne voulant pas des noms de Louis XIX ni de Philippe VII, qui rappelaient l'ancien régime et qui lui avaient été proposés, prenait le nom et le titre de LOUIS-PHILIPPE PREMIER, ROI DES FRANÇAIS.

Tels furent les événemens de la glorieuse journée du 9 août 1830, une de ces journées qui jettent un long éclat dans les siècles et qui décident de la destinée des empires. C'est à dater de ce jour que nous sommes entrés dans l'ère du gouvernement représentatif; non ce régime bâtard, enté sur le droit divin, interprété par la contre-révolution pour servir de transition au pouvoir absolu, mais un

vrai système constitutionnel, fondé sur un pacte voté par la nation, accepté par le prince. Le nouveau roi a juré d'observer ce pacte; il l'a juré avec énergie, avec l'accent d'une conscience profondément pénétrée. Ce n'est point là un serment mystique prêté entre les mains d'un prêtre, et qu'un prêtre peut toujours annuler au nom du ciel; c'est le serment d'un prince honnête homme, prononcé à la face d'une nation loyale et généreuse. Cet engagement solennel est pur des arrière-pensées et des subtilités jésuitiques; il sera gardé aussi fidèlement que celui qui a été pris par la nation envers son nouveau roi. Les souvenirs de la vieille monarchie sont répudiés; ce n'est point un continuateur de l'ancienne dynastie, un oint de la sainte-ampoule, qui monte sur le

trône ; c'est le premier roi élu par le vœu du peuple ; c'est le chef d'une dynastie nouvelle ; et les Français qui l'ont choisi peuvent se dire, en le montrant avec quelque orgueil aux autres nations, qu'après avoir vu tous leurs droits méconnus et violés par un parjure, ils ont, dans leur juste courroux, précipité cet indigne monarque du trône, pour y placer aussitôt le meilleur de leurs citoyens.

Voici, nous osons l'espérer, la fin de nos révolutions. Après quarante années d'efforts, de combats et une éclatante victoire, nous devons être arrivés au but que nous ambitionnions. Nous avons posé les bases d'un gouvernement qui doit nous garantir également de l'anarchie et de la servitude ; il ne reste plus qu'à affermir ce qui a été si glorieusement fondé.

C'est maintenant le zèle, l'accord, le désintéressement des bons citoyens qui doivent consolider l'ouvrage commencé par l'héroïsme du peuple. Cette révolution de juillet 1830 sera ainsi le complément définitif d'un autre mémorable juillet, et le patriote de 89, qui voit tous ses vœux satisfaits, peut aujourd'hui s'écrier comme le vieillard Siméon, *nunc dimittis*....

Ici se termine aussi la tâche que nous avons entreprise. Qu'un peintre plus habile fasse succéder à notre légère esquisse un beau tableau d'histoire. Un bon roi ne manquera pas sans doute d'historiens éloquens. Quant à nous, simples narrateurs de faits bien connus, qui presque tous se sont passés sous nos yeux et auxquels nous avons plus ou moins pris part, nous ne sommes point entrés dans la

carrière du panégyrique. Ce n'est pas d'ailleurs sur les deux premières années d'un règne, qui heureusement promet une longue durée, qu'on peut bien juger un système entier et en parler avec convenance. Plus d'un écrivain de la génération qui s'élève s'en chargera. Puisse-t-il, dans tout ce dont l'impénétrable avenir dispose, n'avoir que d'heureux événemens à rapporter, de ces faits qui ajoutent à la gloire du prince et assurent le bien-être du peuple, liens devenus maintenant inséparables!

Nous consacrerons nos dernières pages aux personnes qui appartiennent de plus près à notre roi-citoyen. Nous honorons d'abord à côté du trône l'auguste sœur du monarque, sa première amie, sa fidèle et courageuse compagne dans l'une et l'autre fortune.

S. A. R. Madame **Eugénie-Louise-Adélaïde** *d'Orléans*, naquit à Paris, le 23 août 1777. Elle était jumelle d'une autre sœur, son aînée d'une demi-heure, qui mourut des suites de la rougeole, le 1er février 1782. Les premiers soins de son éducation furent confiés, ainsi que celle de ses frères, à madame la comtesse de Genlis, qui resta long-temps sa gouvernante. Quelque temps après la révolution de 89, la princesse fit avec cette dame un voyage en Angleterre, où son séjour se trouva prolongé, nous ignorons par quels motifs, bien au-delà du terme qui avait été fixé par le duc d'Orléans père. Des lois sévères contre les émigrés avaient été portées par la Convention nationale, et la jeune princesse, ainsi que sa gouvernante, à leur retour en France, au mois de novem-

bre 1792, se trouvèrent inscrites sur la fatale liste. Obligée de sortir immédiatement de Paris, et de la France sous peu de jours, Mademoiselle attendit au Raincy l'arrivée de son frère aîné, qui vint l'y chercher, par ordre de son père pour la conduire en Belgique. C'était faire de bonne heure l'apprentissage du malheur et subir, bien jeune, une des peines les plus cruelles qu'on puisse infliger aux coupables; elle, qui était si loin d'avoir quelque chose à se reprocher, fut frappée par l'exil et séparée de sa famille. La princesse habita pendant plusieurs mois la ville de Tournay avec sa gouvernante. Les talens dont elle était heureusement douée, les arts qu'elle cultivait avec succès servirent à adoucir les peines de son injuste exil.

Lorsque l'armée française fut obli-

gée d'évacuer la Belgique, en 1793, après la malheureuse bataille de Nerwinde, le duc de Chartres, ne voulant pas abandonner sa sœur sans appui dans un pays étranger, prit sur lui de la ramener en France, au milieu des troupes qu'il commandait, pour la faire respecter, jusqu'à ce qu'il pût, comme il l'espérait, obtenir sa radiation de la liste des émigrés, sur laquelle elle avait été si injustement portée. Mais le jeune prince, après avoir conduit sa sœur de Tournay à Saint-Amand, apprit qu'il était lui-même frappé d'un décret d'arrestation. Il n'eut alors d'autre parti à prendre que de faire conduire sa sœur et madame de Genlis aux avant-postes autrichiens, et muni des passeports qu'il avait, pour toute faveur, voulu accepter du chef de cette ar-

mée, le prince de Saxe-Cobourg, il leur donna rendez-vous en Suisse, où elles furent conduites par le comte Gustave de Montjoye.

Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, les illustres proscrits, partout poursuivis par les dénonciations des émigrés et les vexations des autorités suisses, virent qu'il leur serait impossible de s'établir tranquillement ensemble dans ces contrées. Il fallut se séparer, et le prince, dont la plus vive sollicitude se portait sur sa jeune sœur, parvint enfin, par l'entremise du général Montesquiou, à la placer avec sa gouvernante dans le couvent de Bremgarten. Elles vécurent quelque temps ignorées dans cette triste retraite. Mais, bientôt découvertes, il leur fallut chercher un nouvel asile. Dans cet embarras, le

prince s'adressa à sa tante, la princesse de Conti, qui habitait Fribourg et qui voulut bien se charger de mademoiselle d'Orléans, en prenant, toutefois, de grandes précautions pour cacher l'intérêt qu'elle prenait à sa nièce. La comtesse de Pont-Saint-Maurice, veuve du gouverneur du duc d'Orléans père, vint chercher la princesse à Bremgarten, la conduisit dans un village près du lac de Constance, où elle resta cachée pendant trois mois; de là, elle entra de nuit à Fribourg, mais pas encore pour habiter la maison de sa tante. Elle fut enfermée de nouveau dans un couvent, d'où elle ne sortit pas pendant deux ans. Ce ne fut qu'à l'époque de l'entrée en Suisse des armées françaises et lorsque la princesse de Conti fut obligée de quitter ce pays, que

Mademoiselle sortit de ce couvent pour suivre sa tante d'abord en Bavière et enfin en Hongrie où elles restèrent huit ans ensemble.

En 1800, la princesse apprit l'heureuse arrivée de ses frères en Angleterre et se hâta de leur écrire, en attendant le bonheur de les embrasser. La duchesse, leur mère, venait d'être déportée en Espagne ; elle ne put voir ses fils, qui firent de vains efforts pour être admis dans ce pays ; mais elle put enfin appeler auprès d'elle sa fille, qui quitta la Hongrie et se rendit à Figuières où se trouvait la duchesse douairière d'Orléans. Elle passa quelques années tranquilles, en Espagne, avec sa mère ; mais lorsque les troupes françaises, qui occupaient le château de Figuières, bombardèrent la ville, en 1794, la maison de la duchesse fut

une des premières atteintes, et les deux princesses furent obligées de se sauver à pied au milieu de la nuit. Elles se retirèrent d'abord à Villasac, dans les montagnes, et ensuite à Torruella de Mongry. C'est là que mademoiselle d'Orléans reçut de sa mère l'ordre d'aller rejoindre son frère aîné. Après l'avoir vainement cherché, à Gibraltar et à Malte où venait de mourir son frère cadet, le comte de Beaujolais, elle le trouva enfin à Portsmouth, au moment où il était prêt à s'embarquer pour tenter de nouveau de revoir sa mère. Mais, ne pouvant aller directement en Espagne, il fallut d'abord se rendre à Malte où les communications étaient plus faciles. Mademoiselle d'Orléans s'embarqua avec lui et arriva dans cette île, en janvier 1809. Après y avoir séjourné pendant

quelques mois, elle s'embarqua de nouveau pour aller à Mahon chercher la duchesse sa mère et la conduire à Palerme, où le mariage du duc d'Orléans avec la princesse des Deux-Siciles devait être célébré. Depuis cette époque elle n'a point quitté son frère. Elle est revenue avec lui en France; elle l'a suivi à Lille, en 1815, lorsqu'il fut chargé du commandement général des départemens du Nord, et en Angleterre, lorsque Louis XVIII eut quitté le royaume. Elle est rentrée avec lui une dernière fois dans sa patrie, qu'elle ne peut plus être contrainte à abandonner. Enfin, après tant de traverses et de peines, la fortune a cessé de lui être contraire; elle a dû jouir d'un bonheur bien pur en voyant porter au trône, par le vœu de ses concitoyens, un frère chéri

et dont elle est si tendrement aimée.

Madame Adélaïde joint à une grande bonté et à toutes les vertus de son sexe un caractère ferme et élevé. Elle a supporté avec courage les longs malheurs dont sa jeunesse a été abreuvée. Sa sensibilité n'en a pas été émoussée; Madame est heureuse quand elle peut maintenant soulager quelque infortune. La bienfaisance est une vertu de famille chez les d'Orléans et les Penthièvre, et elle n'a pas répudié cet héritage. A la cour corrompue de Charles X, on lui reprochait d'avoir des opinions libérales très prononcées, crime irrémissible, et dont on ne concevait pas qu'une princesse pût se rendre coupable. Il appartenait aux bons citoyens de l'en absoudre par leur estime et leur affection.

Ferdinand-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph, *duc d'Orléans*, PRINCE ROYAL, est né à Palerme le 3 septembre 1810. Il n'avait pas quatre ans quand il fut amené en France. Il fut confié à d'habiles instituteurs, et bientôt il montra les plus heureuses dispositions. Il était né prince; mais son père, éprouvé si long-temps par l'adversité, voulut, avant tout, lui donner une éducation forte, une véritable éducation d'homme. Aussi, des études bien entendues développèrent, de bonne heure, chez le jeune duc de Chartres, les facultés de l'esprit, tandis qu'en même temps la gymnastique, l'équitation et d'autres exercices salutaires développaient ses facultés physiques. Le prince fit de rapides progrès, et son père vit arriver avec joie le moment de mettre à exécution une idée

aussi noblement que sagement conçue, celle de placer son fils dans un collége au milieu des fils de ses concitoyens. Ce projet, accompli, excita grande rumeur au palais des Tuileries parmi la tourbe des jésuites à robes longues et à robes courtes; mais l'approbation de la France éclairée et la sympathie populaire que fit naître cet événement purent dédommager le duc d'Orléans des calomnies jésuitiques. Laissons parler ici Paul-Louis Courier, ce bon et franc vigneron, qu'on n'accusera certes pas de flatterie :

« La jeunesse croît chez nous et voit croître avec elle les princes; je dis avec elle, et je m'entends. Nos enfans, plus heureux que nous, vont connaître leurs princes élevés avec eux et en seront connus. Déjà voilà le fils aîné du duc d'Orléans, je sais cela

de bonne part, et vous le garantis plus sûr que si toutes les gazettes le disaient; voilà le duc de Chartres au collége, à Paris. Chose assez simple, direz-vous, s'il est en âge d'étudier : simple, sans doute, mais nouvelle pour les personnes de ce rang. On n'a point encore vu des princes au collége; celui-ci, depuis qu'il y a des colléges et des princes, est le premier qu'on ait élevé de la sorte, qui profite du bienfait de l'instruction publique et commune; et de tant de nouveautés écloses de nos jours, ce n'est pas celle qui doit le moins surprendre. Un prince étudier, aller en classe! Un prince avoir des camarades! Les princes jusqu'ici ont eu des serviteurs, et jamais d'autre école que celle de l'adversité, dont les rudes leçons etaient perdues souvent.



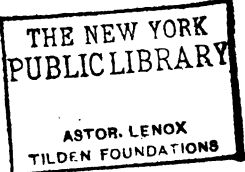
Ferdinand Philippe
Duc D'Orléans,
Prince Royal.

A Paris chez Barba, Cour des Fon[illegible]



Ferdinand Philippe
Duc D'Orléans,
Prince Royal.

A Paris, chez Barba, Cour des Fontaines, 3.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR. LENOX
TILDEN FOUNDATIONS

« Isolés à tout âge, loin de toute vérité, ignorant les choses et les hommes, ils naissaient, ils mouraient dans les liens de l'étiquette et du cérémonial; n'ayant vu que le fard et les fausses couleurs étalés devant eux, ils marchaient sur nos têtes et ne nous apercevaient que quand par hasard ils tombaient. Aujourd'hui, connaissant l'erreur qui les séparait des nations, comme si la clé d'une voûte, pour user de cette comparaison, pouvait en être hors et ne tenir à rien, ils veulent voir des hommes, savoir ce que l'on sait, et n'avoir plus besoin des malheurs pour s'instruire; tardive résolution, qui, plus tôt prise, leur eût épargné combien de fautes et à nous combien de maux! Le duc de Chartres au collége, élevé chrétiennement et monarchiquement, mais je pense

aussi un peu constitutionnellement, aura bientôt appris ce qu'à notre grand dommage ignoraient ses aïeux, et ce n'est pas le latin que je veux dire, mais ces simples notions de vérités communes que la cour taît aux princes, et qui les garderaient de faillir à nos dépens. Jamais de dragonnades ni de Saint-Barthélemy, quand les rois, élevés au milieu de leurs peuples, parleront la même langue, s'entendront avec eux sans truchement ni intermédiaires: de jacquerie non plus, de ligues ni de barricades.

« L'exemple ainsi donné par le jeune duc de Chartres aux héritiers des trônes, ils en profiteront sans doute. Exemple heureux autant qu'il est nouveau! Que de changemens il a fallu, de bouleversemens dans le monde pour amener là cet enfant! et que di-

rait le grand roi, le roi des honnêtes gens? Louis-le-Superbe, qui ne put souffrir confondus avec la noblesse du royaume ses bâtards même, ses bâtards! tant il redoutait d'avilir la moindre partie de son sang! Que dirait ce parangon de l'orgueil monarchique, s'il voyait aux écoles, avec tous les enfans de la race sujette, un de ses arrière-neveux, sans pages, ni jésuites, suivre des exercices et disputer des prix, tantôt vainqueur, tantôt vaincu; jamais, dit-on, favorisé ni flatté en aucune sorte, chose admirable au collége même (car où n'entre pas cette peste de l'adulation?), croyable pourtant, si l'on pense que la publicité des cours rend l'injustice difficile, qu'entre eux les écoliers usent peu de complaisance, peu volontiers cèdent l'honneur, non encore exercés

aux feintes qu'ailleurs on nomme déférence, égards, ménagemens, et qu'a produit l'horreur du vrai; là, au contraire, tout se dit : toutes choses ont leur vrai nom et le même nom pour tous; là, tout est matière d'instruction, et les meilleures leçons ne sont pas celles des maîtres. Point d'abbé Dubois, point de menins; personne qui dise au jeune prince : Tout est à vous; vous pouvez tout; il est l'heure que vous voulez. En un mot, c'est le bruit commun qu'on élève là le duc de Chartres comme tous les enfans de son âge; nulle distinction, nulle différence, et les fils de banquiers, de juges, de négocians, n'ont aucun avantage sur lui; mais il en aura, lui, beaucoup, sorti de là, sur tous ceux qui n'auront pas reçu cette éducation; il n'est, vous le savez, meilleure éducation que celle

des écoles publiques, ni pire que celle de la cour. »

Le duc de Chartres fit de brillantes études au collége Henri IV. Chaque année, à la distribution des prix, il obtenait des palmes d'autant plus flatteuses qu'elles étaient bien méritées. Jamais fils de simple particulier, jamais jeune homme, cherchant à acquérir des connaissances pour se préparer un heureux avenir, ne travailla avec plus d'ardeur que le jeune prince; indépendamment des langues anciennes, il apprenait les langues vivantes, l'anglais, l'allemand, l'italien, qu'il parle avec une grande facilité; il étudiait la physique, les mathématiques et même l'anatomie. Nous l'avons tous vu à l'école de natation, s'exerçant au milieu de nous, causant familièrement avec des camarades, aimant à se mê-

ler à leurs jeux, écoutant avec tant de bonté les demandes de quelques-uns; et, quand ces demandes étaient justes, la réponse favorable ne se faisait guère attendre. Nommé colonel du 1er régiment de hussards, qui prit le nom de *Hussards de Chartres*, c'était un bonheur pour lui de se trouver au milieu de ses officiers et de ses soldats, qui savaient bien apprécier les brillantes qualités du jeune duc. Ce n'était pas, au fait, un de ces colonels de l'ancien régime, ne débitant que des phrases communes, arrangées d'avance par un gouverneur; c'était un jeune homme instruit, parlant bien et à propos, agissant par lui-même, et cherchant, avant tout, à établir entre lui et ses inférieurs une bienséante égalité, sans laquelle il n'y a que gêne et embarras.

A l'époque de la révolution de juillet, le duc de Chartres était à Joigny avec son régiment. A la première nouvelle de ce grand événement, il s'empressa de partir pour rejoindre sa famille; mais il ne put arriver jusqu'à Neuilly et fut même arrêté à Montrouge. Là, dans ce moment de crise, les uns voulaient qu'il se mît à la tête du peuple, d'autres disaient qu'il fallait le garder pour ôtage. Enfin, grace aux efforts de quelques personnes dévouées, on le laissa partir et il retourna à son régiment, au milieu de ses compagnons d'armes.

Après la nomination du lieutenant-général du royaume, le prince se mit en route pour Paris avec son régiment. Le duc d'Orléans et le duc de Nemours allèrent à sa rencontre avec un brillant cortége improvisé, et le duc de Char-

tres rentra dans Paris à la tête de ses hussards, les premiers soldats qu'on ait revus dans cette ville parés des couleurs nationales. Il fut salué par les bruyantes acclamations de tout un peuple. Dans toutes les circonstances importantes qui suivirent, on retrouva le duc de Chartres accessible pour tout le monde, affable et bienveillant. Devenu duc d'Orléans, depuis l'élection de son pére fait roi par le choix du peuple, le jeune Prince royal, placé sur le premier degré du trône, sut gagner encore en popularité. Il prit place dans les rangs de l'artillerie de la garde nationale parisienne : simple artilleur, il était le premier aux manœuvres les plus rudes, et les exécutait avec aptitude et précision. On le vit, au milieu de ces déplorables émeutes excitées par des créatures de la branche déchue,

payer courageusement de sa personne et faire rentrer dans le devoir une foule égarée à laquelle il adressait quelques-unes de ces paroles qui vont au cœur. A l'époque de l'insurrection de Lyon, il partit pour cette ville, accompagné du maréchal Soult, ministre de la guerre; et bientôt sa présence et ses discours y ramenèrent l'ordre et le calme. Là, comme à Paris, il sut se concilier le respect et l'affection de tout un peuple. Il entreprit, quelque temps après, un voyage dans le Midi, et partout il fut accueilli avec enthousiasme. En décembre 1831, il fut nommé maréchal-de-camp. Le duc d'Orléans, par un motif bien honorable, a refusé la grand'croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, ne voulant pas, a-t-il dit, porter une décoration avant de l'avoir bien méritée. Bel exemple

donné par un prince ! Il l'aura bientôt gagnée, sans doute, cette distinction, car c'est à l'avant-garde de nos armées qu'il se place quand la paix de son pays menace d'être troublée ; mais, avant tout, qu'il se conserve pour la France, pour la patrie qui le regarde avec tant d'espoir et d'orgueil.

Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, DUC DE NEMOURS, est né à Paris, le 25 octobre 1814. Il n'avait que quelques mois à l'époque du débarquement à Cannes en 1815, lorsque sa famille se vit de nouveau forcée de quitter la France. Mais cet exil ne fut pas de longue durée, et il revint bientôt avec ses parens dans une patrie qu'il ne doit plus quitter. Comme son frère aîné, le duc de Nemours a reçu l'éducation la plus libérale. Il a suivi tous les cours du collége Henri IV,

où ses progrès furent rapides. Ce jeune prince est doué du plus heureux naturel. Dans toutes les occasions importantes, on l'a vu aux côtés de son père, accueillir avec grace les réclamations des citoyens : il a voulu, comme le duc d'Orléans, faire partie de notre milice citoyenne, et s'est empressé de prendre rang dans la garde nationale à cheval. Avant la révolution de juillet, il était colonel du 1er régiment de chasseurs à cheval, qui prit le nom de *Chasseurs de Nemours*, et qui est devenu depuis le 1er régiment de lanciers. A l'époque de la révolution belge, qui suivit la nôtre de si près, ce peuple, devenu libre aussi, tourna aussitôt ses regards et ses vœux vers le duc de Nemours et le choisit pour roi. Des considérations de haute politique européenne empêchèrent la

réalisation du désir de toute une nation qui manifesta hautement ses regrets. Il fut aussi question du jeune prince français pour le trône de la Grèce, donné depuis au prince Othon. A l'exemple du duc d'Orléans, le duc de Nemours a refusé de porter une décoration qu'il pensait n'avoir pas encore méritée, décoration qui était auparavant placée comme un hochet dans tout berceau de prince. Le duc de Nemours est heureux quand il se voit à la tête de son régiment de lanciers, et il brûle de signaler son jeune courage. Dès que notre armée se met en marche, il vole avec fierté dans ses rangs. Aujourd'hui la France est sûre d'être bien défendue contre ses ennemis, car les fils de son roi marchent au premier rang de ses défenseurs.

François-Ferdinand-Philippe-Louis-

Marie d'Orléans, PRINCE DE JOINVILLE, est né à Neuilly, le 14 octobre 1818. Il a fait aussi ses études au lycée Henri IV, et se destine à la marine; mais, dérogeant à l'ancienne coutume qui donnait à un prince le titre de grand-amiral avant seulement qu'il ait vu la mer et mis le pied sur un vaisseau, le prince de Joinville doit, comme simple aspirant, monter de grade en grade, en acquérant toutes les connaissances utiles à un marin. Il a déjà séjourné long-temps à bord d'un bâtiment et a fait plusieurs voyages sur mer; il a été à Alger et à Malte. Ses manières franches et bienveillantes, son vif désir de s'instruire, son aptitude à comprendre les manœuvres les plus difficiles, lui ont concilié l'affection des officiers et des matelots.

Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, DUC D'AUMALE, est né à Paris, le 16 janvier 1822. Ce jeune prince était particulièrement affectionné du duc de Bourbon, qui l'a institué son héritier. A peine âgé de 11 ans, le duc d'Aumale montre déjà les dispositions les plus heureuses. Il est plein de vivacité, d'esprit naturel, et des études assidues doivent bientôt développer chez lui des qualités brillantes. Il suit les cours du lycée Henri IV, ainsi que son plus jeune frère, Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, DUC DE MONTPENSIER, né à Neuilly le 31 juillet 1824[1].

Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, fille

(1) Le roi a souvent répondu à des amis dévoués qui manifestaient quelques craintes en le voyant se promener seul dans Paris: « *Ma*

aînée du roi, est née à Palerme le 3 avril 1812. Élevée sous les yeux de sa mère, elle offre le plus rare assemblage des graces, des talens et de toutes les vertus; c'est un modèle de douceur et de bonté. Elle vient d'unir[1] son

sauvegarde la plus sûre est dans mes cinq fils qui viennent après moi. »

Cependant une affreuse tentative vient de faire frémir d'indignation Paris et la France entière. Le 19 novembre 1832 le roi se rendait à la chambre des députés pour l'ouverture de la session. Un coup de pistolet a été tiré sur lui presque à bout portant, au débouché du Pont-Royal, vis-à-vis la rue du Bac. L'assassin a manqué son coup, et le roi, courageux et calme, a continué sa route aux cris de joie de tout un peuple. L'instruction relative à cet affreux attentat est évoquée en cour royale, et son auteur ne tardera pas, on l'espère, à être connu.

(1) A Compiègne, le 7 août 1832.

sort à celui d'un roi élu comme le nôtre par un peuple libre. Ce mariage doit rendre indissolubles les liens d'amitié et de bonne intelligence entre deux nations voisines. Léopold, prince honnête homme, roi libéral et constitutionnel, a appris en Angleterre à respecter les droits du peuple, et le peuple qui l'a choisi pourra s'enorgueillir de son choix. Léopold a déjà prouvé, en maintes circonstances, par son courage et son habileté, qu'il sait tenir d'une manière ferme le sceptre que la nation belge lui a confié pour la défendre. Ses mœurs pures, son instruction, l'aménité de ses manières, l'élévation de ses idées, et la vive affection qu'il avait depuis long-temps conçue pour celle qui est aujourd'hui sa compagne, promettent

à notre jeune princesse française un long avenir de bonheur. La destinée serait trop injuste si elle en décidait autrement.

Marie-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine, princesse d'Orléans, est née à Palerme, le 12 avril 1813. Ainsi que sa sœur cadette, Marie-Clémentine, née à Neuilly, le 3 juin 1817, elle a reçu une éducation solide et brillante. Ces deux jeunes princesses marchent sur les traces de leur mère et de leur tante, si bonnes, si douces, si bienfaisantes. Jamais l'infortune ne les implore en vain. Que de bienfaits répandus par elles ! bienfaits secrètement et noblement répartis, ébruités seulement par le vif élan de la reconnaissance. Jamais famille ne fut meilleure et plus belle : elle serait l'honneur d'un simple particu-

27

lier ; elle est la gloire et l'espoir de la France.

Pendant que nous écrivions les dernières pages de ce petit volume, une grande question a été décidée. La citadelle d'Anvers s'est rendue à notre jeune et vaillante armée, après un siége combiné et conduit avec autant d'intrépidité que de prévoyance. La ville d'Anvers, en proie si long-temps à de vives alarmes, rentre enfin, grace aux armes françaises, dans une heureuse sécurité. Son commerce va reprendre une activité nouvelle, et l'un des plus beaux ports de l'Europe reverra bientôt sans doute flotter dans son sein les pavillons de tous les peuples civilisés. Aussi les Anversois garderont-ils une éternelle reconnais-

sance au général en chef qui, par sa prudence, sa loyauté et ses savantes manœuvres, leur a rendu le repos et la prospérité. Honneur au maréchal Gérard ! Chose bien rare en ce temps et bien digne de remarque, il a trouvé des approbateurs dans tous les partis. Jamais, en effet, on n'a vu plus de courage s'allier à plus de modestie, et les bulletins des opérations du siége d'Anvers demeureront des modèles de franchise et de noble simplicité.

Ils étaient là, près de lui, nos deux jeunes princes français, et ils ne pouvaient faire leurs premières armes sous un général plus habile. Nous ne parlerons pas de leur sang-froid au feu de l'ennemi; le courage, on le sait trop bien, est héréditaire dans leur famille; mais un lien indissoluble, lien de confraternité d'armes et d'affection

de cœur, s'est formé entre eux et nos soldats devant les formidables batteries hollandaises. Ils peuvent la porter maintenant cette décoration qu'ils voulaient avoir méritée avant d'en décorer leur poitrine; ils peuvent la porter, non pas comme princes, mais comme soldats.

Après l'heureuse issue de cette campagne, le roi a fait avec sa famille un voyage dans les départemens du Nord. Il n'est besoin ici de parler des acclamations qui, partout, ont éclaté sur son passage. Le roi a passé en revue l'armée victorieuse, et il a donné d'honorables distinctions à ceux de *ses camarades* cités pour quelque action d'éclat, ou parés de jeunes cicatrices. Une femme, une intrépide vivandière, s'est évanouie en recevant de la main royale le prix du courage et de l'hu-

manité. Nous voudrions pouvoir rappeler ici toutes les paroles du roi adressées à l'armée, paroles si franches, si bienveillantes et où respire toujours tant d'amour de la patrie.

Nous ne pouvons mieux terminer ce volume qu'en reproduisant l'Ode que M. Barthélemy, alors à Marseille, sa ville natale, a écrite de verve, en apprenant les mémorables événemens d'Anvers. Les triomphes de notre jeune armée devaient être poétiquement relatés par l'un de nos premiers écrivains.

ANVERS.

—

Ils disaient : Cachez-vous, voici la république ;
Le canon du six juin a porté la réplique.
Ils disaient : Holy-Rood triomphe ; il est aux fers.
Que disaient-ils encore ? Ils disaient à l'armée :
Point de gloire pour toi, la frontière est fermée ;
Nos soldats campent sur Anvers.

Voyez venir ! voici pour dernier protocole
Les soldats de juillet sous le drapeau d'Arcole.
Laissez passer la France ! elle a dit : En avant !
La France est jeune encore ; on la croit décrépite ;
Voyez, dans son ardeur, comme elle précipite
Ses canons, ses chevaux, ses bannières au vent.

Pour rompre son chemin quel fleuve est assez large ?
Ses joyeux fantassins courent au pas de charge ;
Sur les glaces du Nord ils glissent d'un élan ;
Le temps presse ; l'armée, à sa mère fidèle,
Veut donner une ville avec sa citadelle
Pour étrennes du jour de l'an.

Dans tous ces régimens retentissent encore
Ces noms impériaux que tant d'honneur décore,
Tous ces fils glorieux enrôlés dans ces rangs ;
Soldats, fils de héros, ils relèvent leur taille
En saluant de près tous ces champs de bataille
Où leurs pères sont morts avec des noms si grands.

Oh ! qu'on reconnaît bien, à sa course enflammée,
La fille de Fleurus et de la grande armée !
C'est elle ! Waterloo ne nous a rien ôté ;
Soult inscrit son grand nom à ce tableau magique,
Gérard est encor là, c'est encor la Belgique :
Tout le monde est ressuscité.

Ils chantent en passant sous le sombre mélèse,
L'hymne saint de Paris et sa sœur Marseillaise;
Le chœur universel se déroule en grondant.
Voyons! qui vaincrons-nous? le Rhin? l'Escaut?
la Sambre?
Dites? Faut-il donner, aujourd'hui deux décembre,
Au tableau d'Austerlitz un glorieux pendant?

Ah! s'il faut que pour nous sur une page immense
L'histoire impériale aujourd'hui recommence,
La baïonnette encor sera notre burin;
Un dragon aiguisant la pointe d'une latte,
Écrira nos exploits en beau sang écarlate
Sur les larges glaçons du Rhin.

Qu'on vienne maintenant! qu'un premier choc écrase
Les ennemis rangés sur une plaine rase,
Roseaux marécageux balayés par les vents;
Le canon est trop lent à punir qui nous raille;
Nos soldats vont pleuvoir en guise de mitraille,
Et tout sera fauché sous ces boulets vivans.

Le monde le sait bien; il sait que rien n'arrête
Le vieux coq des Gaulois, quand il raidit sa crête,
Quand il sort du sommeil funèbre qui l'abat,
Qu'il donne le signal d'une nouvelle aurore,
Et qu'épanouissant son aile tricolore
Il jette le cri du combat.

Et l'on a dit : Brisons sur des angles de pierre
Son bec dévorateur, sa brûlante paupière,
Et que ce premier choc, si craint de l'univers,
Rencontre, en s'émoussant, cette glace épaissie
Que décembre jaloux traîne de la Russie
Jusque sous les remparts qui couronnent Anvers.

Bien ! pour ce nouveau drame on verra d'autres scènes :
Arrivez, arrivez, artilleurs de Vincennes !
J'entends sous vos fourgons la plaine retentir ;
Vous qui jetez la bombe, effrayante gorgone,
Ou le boulet colosse, au flanc du polygone,
Ainsi qu'une balle de tir ;

Vous, que quinze ans de paix ont faits hommes de guerre,
Vous, qui portez dans l'œil le compas et l'équerre,
Et qui soufflez votre ame à la bombe qui part,
Pour que du fond des airs tout à coup abattue,
Elle brûle, elle brise, elle écrase, elle tue
Tous les buts désignés sous l'abri du rempart.

Venez, vous qui, tendant des branches arrachées,
Creusez sur le glacis le sillon des tranchées,
Glorieux laboureurs des périlleux chemins,
Qui donnez aux remparts leur mortelle ceinture,
Et trouvez si souvent, pour lieu de sépulture,
La fosse ouverte par vos mains.

Vous que nous aimons tant, vous que la France loue,
Venez sacrifier la glorieuse boue;
Une dernière fois prouvons à l'univers
Qu'à tous les grands travaux la Franee est toujours
prête,
Qu'elle trouve des champs de bataille et de fête
Sous le ciel des beaux jours comme aux nuits des hivers.

Drapeaux, agitez-vous aux mains des vexillaires!
Qu'on heurte les tambours et les cimbales claires!
Que la trompette d'or sonne entre les deux camps!
Des pavillons chinois secouez l'harmonie!
Qu'une clameur immense, aux fanfares unie,
Annonce l'heure des volcans.

Feu partout! feu partout! Que ce fossé de fange
S'illumine, pareil au céleste losange
Qui serpente le soir après un jour serein;
C'est le vieux général aux paroles chéries
Qui règle d'un seul mot toutes ces batteries,
Et donne le signal à l'orchestre d'airain.

Dominant les clairons, les tambours, les cimbales,
La bombe suit l'obus, le boulet suit les balles;
Un Etna voyageur sur le fort est vomi;
La nuit a des soleils; et d'une main hardie
L'héroïque artilleur allume un incendie
Pour se montrer à l'ennemi.

C'est alors qu'on a vu parmi les batteries
Deux princes, deux enfans venus des Tuileries
Pour vivre dans un air où grincent les boulets,
Pour apprendre comment siffle l'obus rapace,
Pour savoir quelle note ajoute un plomb qui passe
A l'accompagnement de l'hymne marseillais.

L'ennemi qui de près les voit et les admire
Peut les prendre tous deux comme ses points de mire,
Leur splendide uniforme est un but éclatant;
Ah! c'est qu'un sang guerrier coule à plein dans leurs veines,
C'est le sang des Nemours, des Gastons de Ravennes,
Ces princes morts en combattant.

Après, étonnez-vous si l'ennemi tenace,
Qu'une pareille armée environne et menace,
Qui voit sous nos boulets ses remparts expirans,
S'il reconnaît enfin sa jactance trompée,
Et par-dessus les murs nous jette son épée,
Avec son vieux cri: *Je me rends.*

Bien d'autres se rendront!!! Devant la citadelle
L'Europe a vu la France et se souviendra d'elle;
La France de juillet, jeune comme à Valmy;
Qui dans ses bras d'airain étouffe l'ennemi;
Et s'il faut qu'en vingt ans sa liberté se fonde,

Met sa ceinture aux reins et fait le tour du monde.
Que faisait, l'arme au bras, ce voisin étranger,
Qui sur notre frontière est venu se ranger?
Il était accouru de ses brumeux repaires
Pour juger si les fils étaient dignes des pères;
Si notre coq gaulois, dans son jour de fureur,
Planait comme jadis l'aigle de l'empereur;
Si nos jeunes soldats, sous la même cocarde,
Se ruaient dans le feu comme la vieille garde;
Si dans la batterie un bronze étincelant
Tonnait comme celui qui brûla Friedland.
Eh bien! ils nous ont vus dans ces vingt jours de fête;
Tous les rois sont contens; l'Europe est satisfaite:
Elle avait craint qu'Anvers, où la fournaise bout,
Ne fût notre tremplin qui nous lance partout.
Garde au monde! éteignons cette grande fournaise:
La France de juillet c'est l'Hercule Farnèse,
Qui, la main sur le flanc, la massue au repos,
Tranquille et patient, ne se bat qu'à propos,
Écoute dans le calme, et la bouche fermée,
Le sifflement de l'hydre et l'affront de Pygmée;
Puis, quand il est lassé des cris fastidieux,
La tempête s'engouffre au cœur du fils des dieux,
Sa lèvre se blanchit des laves de colère,
Il raidit tout à coup son torse musculaire,

Et, sorti triomphant de la rébellion,
Il se calme et s'endort sur sa peau de lion.

FIN.